

29 ANNÉES
d'expérience dans le
secteur des **MAPE**



Rapport
ESG 2024



> 01	> 02	> 03	> 04	> 05	> 06	> 07	> 08
Message du Président et Chef de la direction	Notre performance	À propos de Groupe Dynacor	Traitement responsable	Nos talents	Gestion de l'environnement	Engagement social	Annexe



01 Message du Président et Chef de la direction GRI 2-22

C'est avec plaisir que je vous présente notre cinquième rapport sur le développement durable, préparé conformément aux normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI), alignées sur le contenu du supplément du Secteur minier de la GRI 14 et du supplément du secteur Métaux et exploitation minière du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), adopté volontairement.

Dans ce document, nous communiquons à nos parties prenantes de manière transparente nos principaux résultats de gestion en matière économique, environnementale et sociale pour l'année 2024.

Notre présence significative dans le secteur du traitement du minerai d'or, que nous achetons auprès des MAPE (mineurs artisanaux et à petite échelle), est le fruit de 29 années de connaissance et d'expérience du marché.

En 2024, nous avons obtenu des résultats plus élevés qu'en 2023.

Les ventes réalisées se sont élevées à 284,4 millions \$ US et la valeur distribuée à 271,6 millions \$ US en frais d'exploitation et en respect des obligations financières envers nos parties prenantes.

Cette nouvelle réalisation de la Société repose sur le travail d'équipe de nos 566 employés (552 au Pérou, 7 au Canada et 7 en Afrique), qui dépassent chaque année les objectifs fixés. Ils sont le fondement de la croissance de Dynacor.

En conséquence, nous avons augmenté le nombre d'heures de formation et d'éducation de 133 % par rapport à 2023. Des programmes de formation ont été mis en œuvre pour les superviseurs, les gestionnaires et les directeurs. En outre, des bourses ont été attribuées aux employés, sur la base d'une évaluation.

Dans le cadre du renforcement de l'organisation de l'entreprise, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration de nos processus et de nos performances. En conséquence, notre filiale Veta

Dorada a obtenu les certifications *Great Place to Work* et du Code international du cyanure.

En outre, pour renforcer notre relation responsable avec les MAPE, 56 fournisseurs miniers du nord et du sud du Pérou ont été évalués sur la base de critères ESG, et ont formulé des recommandations d'amélioration en matière de santé, de sécurité, d'aspects sociaux, environnementaux et de droits humains. En outre, 1 137 travailleurs de 129 MAPE ont reçu une formation en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Au cours de l'année 2024, nos relations commerciales ont généré un investissement de 232,5 millions \$ US en minerai, matériaux, intrants et services. Sur cet investissement total, 213 millions \$ US correspondaient à l'achat de minerai auprès des MAPE au Pérou, représentant plus de 90 % des achats, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2023 (201,9 millions \$ US).

"Nos projets
sociaux ont
bénéficié
à 25 000
personnes"

Chaque année, la Société encourage l'amélioration de la gestion des MAPE et de la traçabilité du produit, ce qui explique le renforcement de notre système de gestion du minéral (SGM), de notre système de vérification interne et des visites techniques auprès de nos fournisseurs miniers.

Dans le cadre de notre gestion durable, nous avons quantifié en 2024 notre inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la cinquième année consécutive, en intégrant pour la première fois les émissions générées par les MAPE dans le cadre de notre chaîne de valeur.

En outre, des mesures ont été prises pour acquérir des certificats I-REC (*International Renewable Energy Certificate*), dans le but d'attribuer de l'énergie renouvelable à la consommation d'électricité de notre usine Veta Dorada, ce qui nous a permis de réduire l'empreinte carbone associée

à cette consommation. Cette réduction représente 30 % de nos émissions (champs d'application 1 et 2). De même, la consommation globale d'eau a été réduite de 9 % et notre consommation d'énergie provenant de sources renouvelables a représenté 38 %.

Sur le plan social, notre investissement s'est élevé à 125 381 \$ US, par le biais du programme de développement communautaire (filiale Veta Dorada), qui a bénéficié à plus de 25 000 personnes, dans les domaines de l'emploi et de l'économie locale, de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'environnement, de la culture et du renforcement des capacités.

Par l'intermédiaire du Fidamar (Fonds international d'aide aux mineurs artisanaux), dont les fonds proviennent du programme PX Impact®, 605 332 \$ US ont été investis, bénéficiant directement à 10 740 personnes, grâce à la mise en œuvre de projets visant

à améliorer l'éducation et la santé des communautés de mineurs artisanaux.

La Société continuera à mettre en œuvre les meilleures pratiques pour renforcer son modèle d'entreprise avec les MAPE et à générer de la valeur pour chaque partie prenante, tout en contribuant au développement local dans les zones d'influence de ses filiales.

Je tiens à remercier nos actionnaires, notre conseil d'administration et nos employés pour leur engagement et leur soutien au cours de cette étape de croissance de Dynacor.

Enfin, je vous invite chaleureusement à lire notre rapport ESG 2024.


Jean Martineau
Président et Chef de la direction du
Groupe Dynacor

02 Notre performance 2024

213 Millions \$ US
d'achats aux
MAPE

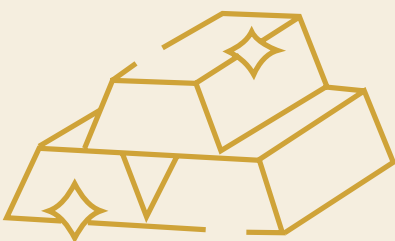
22% de la main d'œuvre
d'Arequipa (Pérou)

22% Réduction de
l'intensité des
émissions

133% Augmentation
des heures de
formation

9% Réduction de la
consommation
globale d'eau

38% de consommation
d'énergie provenant
de sources
renouvelables



117 552 Onces d'or
équivalentes produites



25 000 personnes ont bénéficié
des projets sociaux

Reconnaisances et certifications :
Code international du cyanure
et Great Place to Work

566 employés
directes



INDEX

- > 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION
- > 02
NOTRE PERFORMANCE
- > 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR
- > 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE
- > 05
NOS TALENTS
- > 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT
- > 07
ENGAGEMENT
SOCIAL
- > 08
ANNEXE



À propos de
**Groupe
Dynacor**

3.1 À propos de Groupe Dynacor

"Nous sommes la principale **usine de traitement de minerai provenant des MAPE au Pérou** pour la quatrième année consécutive"

Nous sommes une société canadienne spécialisée dans le traitement du minerai d'or provenant des MAPE (mineurs artisanaux et à petite échelle), qu'ils soient formalisés ou en cours de formalisation, ainsi que dans la vente de métaux précieux. Nous sommes cotés à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole DNG et, depuis 2024, nous faisons partie du classement TSX30, qui reconnaît les 30 sociétés les plus performantes à la Bourse de Toronto sur une période de trois ans. Nous distribuons également des dividendes à nos actionnaires.

Depuis 1996, nous sommes présents au Pérou par

l'intermédiaire de notre filiale Veta Dorada, qui exploite une usine de traitement de l'or d'une capacité de 500 tonnes par jour. Nous avons également un projet d'exploration d'or et de cuivre à Tumipampa dans la région d'Apurimac au Pérou. Dans le cadre de notre expansion mondiale, nous avons créé en 2023 les filiales Massawa (Côte d'Ivoire) et Galam (Sénégal) en Afrique.

Notre modèle d'entreprise, construit sur 29 ans, nous a permis de nous positionner comme la première usine de traitement de minerai des MAPE au Pérou, opérant dans le cadre de la loi sur les moyennes et grandes exploitations minières.



Pour la quatrième année consécutive, nous nous sommes maintenus dans le top 10 des principaux producteurs d'or selon le bulletin statistique minier du ministère péruvien de l'Énergie et des Mines

(<https://www.gob.pe/institucion/minem/colecciones/6-boletin-estadistico-minero>).

Nous sommes également la première entreprise de traitement de l'or au Pérou à publier un rapport ESG conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI).

En 2024, notre investissement social a contribué au développement local des communautés où nous sommes présents.

GRI 2-1
GRI 2-2
GRI 2-6



Vision

Dynacor souhaite devenir le premier producteur d'or issu de minerai acheté de mineurs artisanaux, de manière socialement responsable et en respectant l'environnement.

Mission

Nous produisons l'or responsable aussi bien d'un point de vue social qu'environnemental en établissant et en maintenant un véritable partenariat avec les mineurs artisanaux, nos employés, ainsi que les communautés où nous exerçons nos activités dans le monde entier et toutes nos autres parties prenantes, de manière équitable et transparente.

Valeurs de l'entreprise



Respect



Comportement
éthique



Responsabilité
environnementale



3.2 Nos sites

GRI 2-1



CANADA

606, rue Cathcart,
bureau 640, Montréal
(Québec) H3B 1K9



PÉROU

Bureau principal

Calle Dean Valdivia 148, Edificio
Platinum Plaza I, Oficina 601,
San Isidro - Lima.

Bureau administratif de Nasca

KM. 5 C.P. Chala Viejo (KM 5 del
Corredor C.P. Chala), Caravelí - Arequipa.

"En 2024, nous nous sommes maintenus dans
le **top 10 des principaux producteurs d'or**
selon le bulletin statistique minier du ministère
péruvien de l'Énergie et des Mines"



3.3 Notre processus de production

GRI 2-6

Collecte et contrôle du minerai:

1 > Notre filiale Veta Dorada achète du minerai d'or aux mineurs artisanaux formalisés ou inscrits dans le processus de formalisation mené par le gouvernement péruvien.

Service de concassage

• Trujillo

Bureaux d'achats

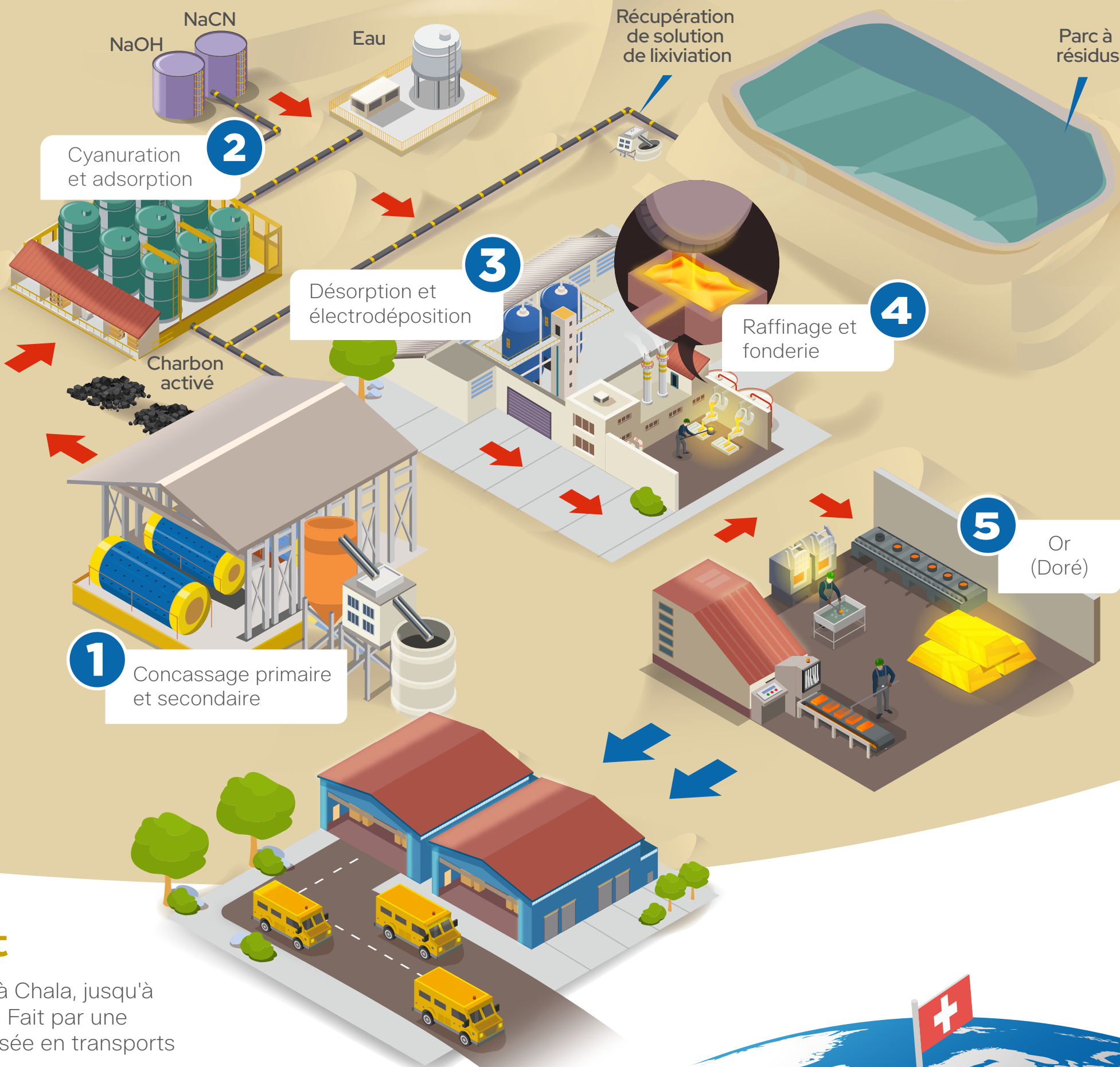
- Trujillo
- Chimbote
- Piura
- Junín
- Juliaca
- Huanca
- Nasca
- Chala
- Pedregal
- Ispacas
- Secocha
- Misky
- Colquemarka



Traitement:

2 > L'usine de traitement Veta Dorada a une capacité de traitement de 500 t/j. Elle est située dans le district de Chala, Arequipa, Pérou..

Dynacor dispose d'un système de gestion des risques pour la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, et d'un code de conduite garantissant des pratiques durables et respectueuses des droits de humains.



Transport

3 > À partir de l'usine à Chala, jusqu'à l'aéroport de Lima. Fait par une entreprise spécialisée en transports de valeurs.

4 > Exportation

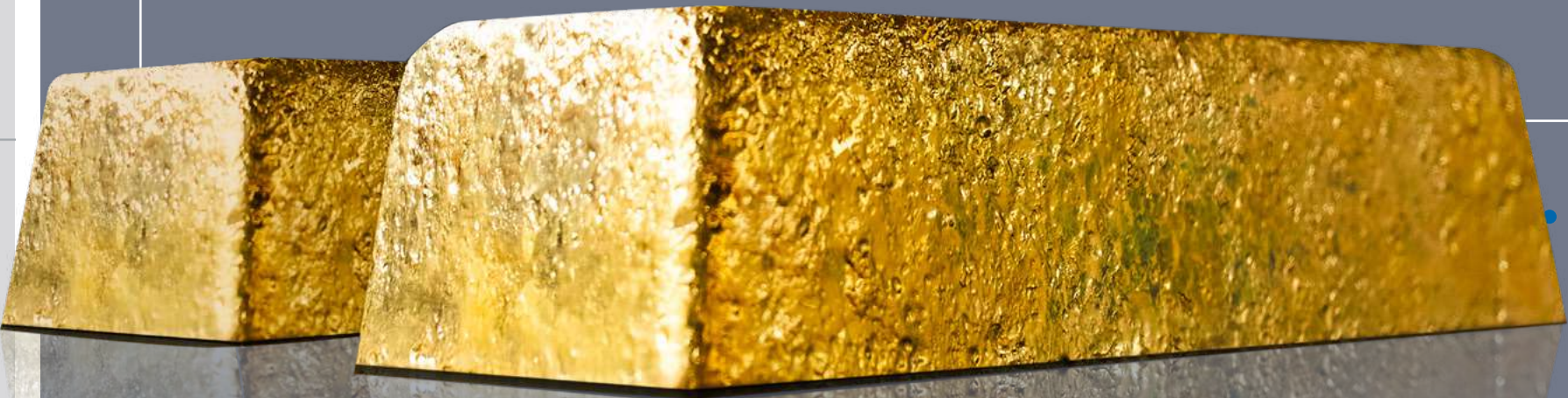
- Or: À partir de l'aéroport de Lima vers la Suisse, à travers d'un agent des douanes de PX Précinox.
- Argent: Selon l'entente avec l'acheteur.



3.4 Nos produits GRI 2-6

	OR	ARGENT	
			
> 2024	100 %	26 %	74 %
> 2023	100 %	16 %	84 %
> 2022	100 %	5 %	95 %

"Nous développons des projets sociaux dans les communautés des MAPE par l'intermédiaire de notre programme d'or responsable certifié PX IMPACT®"



3.5 Gouvernance et gestion d'entreprise GRI 3-3

Afin d'établir les valeurs qui guident le comportement de la Société, notre code de conduite s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, et employés de Dynacor et de toutes les filiales, y compris les parties prenantes externes à la Société. Il est basé sur les principes suivants :



Respect de la législation



Lutte contre la corruption et les pots-de-vin



Protection de l'environnement



Relations avec les fournisseurs et les clients



Relations de travail



Santé et sécurité



Prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme



Conflits d'intérêts



Communication et mise en œuvre



Relations avec la communauté



Droits humains



Diversité, inclusion et non-discrimination



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Groupe Dynacor est constitué selon le droit canadien et sa filiale Veta Dorada selon le droit péruvien. Nous avons un conseil d'administration composé de huit membres élus par l'Assemblée générale des actionnaires pour un mandat renouvelable d'un an.

Sur les huit membres du conseil d'administration représentant tous les actionnaires, six sont des administrateurs indépendants et deux sont des administrateurs non indépendants, dont un est le Chef de la direction. En outre, la sélection et la nomination des administrateurs sont basées sur la compétence, l'expérience et l'indépendance.

GRI 2-9

Pour la composition du conseil d'administration, la diversité est un

autre critère important, compte tenu des profils professionnels et des expériences pluridisciplinaires, du sexe (deux femmes et six hommes), des différentes nationalités et des générations.

En raison du développement international de la Société, le travail est effectué dans un environnement multilingue : français, anglais et espagnol, le français étant la langue prédominante.

GRI 2-10

Les postes de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction du groupe sont occupés par des personnes différentes.

GRI 2-11

Le conseil d'administration compte quatre comités, dont les fonctions sont les suivantes :



Le Comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération a pour mission de veiller à l'application et à l'intégration des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise, d'émettre des recommandations sur la rémunération des cadres supérieurs et des dirigeants de l'entreprise et de veiller à leurs plans de succession.



Le Comité d'audit et de gestion des risques, dont les principales fonctions sont le contrôle des rapports financiers, l'efficacité du contrôle interne, le choix des auditeurs et la gestion et le contrôle des risques financiers et extra-financiers.



Le Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale supervise le bon fonctionnement de la gestion de la santé et de la sécurité, environnementale et sociale de Dynacor. Il examine et approuve également le contenu du rapport ESG sur une base annuelle. Ces informations sont communiquées au conseil d'administration.



Le Comité des technologies de l'information a été créé en 2023 et ses principales missions sont les suivantes : superviser et promouvoir l'innovation technologique, le développement de la culture technologique et numérique dans l'entreprise, ainsi que la gestion et le contrôle des risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité.



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Dans le cadre de ses responsabilités, le conseil d'administration fait des recommandations à l'intention des cadres supérieurs et des gestionnaires ; il supervise l'ensemble des activités et, en particulier, les risques opérationnels. En outre, le conseil d'administration est responsable de la déclaration des valeurs, la vision, la mission, la stratégie et la création de valeur, ainsi que des politiques et objectifs de Dynacor en matière de développement durable. GRI 2-12

En ce qui concerne les risques et les opportunités de la Société, le conseil d'administration évalue et analyse les impacts par l'intermédiaire de chaque comité,

qui supervise les impacts sur l'environnement, l'économie et les personnes. GRI 2-13

Elle promeut également une gouvernance qui considère le développement durable comme une stratégie à long terme. C'est pourquoi, depuis 2020, Dynacor prépare le rapport ESG, qui est supervisé par un membre du conseil d'administration. Le rapport ESG final est revu par le Président et Chef de la direction de Dynacor, la directrice de l'environnement et de la responsabilité sociale et le directeur général de notre filiale. GRI 2-14

Le conseil d'administration est également responsable du suivi et de la gestion de toute situation

potentielle de conflit d'intérêts de la Société, conformément aux règlements internes et aux codes de fonctionnement du conseil d'administration. GRI 2-15

En 2024, nous avons reçu 11 plaintes via notre canal de dénonciation. Les principales préoccupations concernaient les pratiques de travail et les questions de travail décent, qui ont été traitées en temps opportun et closes. GRI 2-16

La mise à jour sur le développement durable occupe une place importante dans la formation des membres du conseil d'administration, en raison de l'orientation stratégique de la Société. GRI 2-17

En tant que pratique de bonne gouvernance et afin de contrôler l'efficacité et la cohésion de ses membres, le conseil d'administration évalue leur performance sur une base annuelle.

L'évaluation porte sur les membres individuels, les comités et le président du conseil d'administration. Le Comité de

gouvernance, d'éthique et de rémunération dirige ce processus GRI 2-18

La rémunération de la direction générale et des membres du conseil d'administration est déterminée sur la base d'études comparatives dans des entreprises ayant des activités et des caractéristiques similaires à celles de la Société, et de différents indicateurs de performance et de résultats basés sur des objectifs préalablement évalués et approuvés par le conseil d'administration. GRI 2-19 GRI 2-20

En 2024, dans notre filiale au Pérou, le rapport entre la rémunération de base annuelle de la personne la mieux payée et la rémunération de base médiane des employés, à l'exclusion de la personne la mieux payée, était de 11,85. GRI 2-21

Tableau 3-1 **Attention aux réclamations 2024**

Catégories	Total Reçues	Statut			
		Closes	Appropriées	Non appropriées	En cours
Droits humains	3	3	0	3	0
Pratiques de travail et travail décent	8	8	3	5	0
Éthique des affaires et lutte anticorruption	0	0	0	0	0
Total	11	11	3	8	0



3.6 Performance économique

En 2024, nous avons obtenu de meilleurs résultats qu'en 2023 en termes d'amélioration du rendement économique des ventes réalisées. À la fin de l'année 2024, les revenus totaux s'élevaient à 285,9 millions \$ US et la valeur distribuée était de 271,6 millions \$ US en coûts d'exploitation et en respect des obligations financières envers nos parties prenantes.

GRI 201-1 GRI 14.9.2 GRI 14.23.2

Tableau 3-2. Valeur économique générée et distribuée

GRI 203-2 GRI 201-1 GRI 14.9.2 GRI 14.9.4 GRI 14.23.2

Valeur économique générée et distribuée	2023	2024
Valeur économique directe générée par Dynacor (en millions \$ US)		
Revenus totaux	251,5	285,9
Valeur économique distribuée de Dynacor (en millions \$ US)		
Achats de minerai	201,9	213,0
Autres achats	20,6	19,5
Rémunérations, avantages et partage des profits	12,3	15,3
Paievements aux gouvernements en impôts et taxes	7,0	10,8
Investissements	6,6	5,3
Dividendes et rachats d'actions	6,4	7,7
Valeur économique totale distribuée	254,8	271,6
Valeur économique retenue	-3,3	14,3

Dans l'ensemble, les résultats financiers sont influencés par des facteurs externes tels que le prix du marché de l'or et la valeur du dollar américain par rapport au sol ou au dollar canadien.

En 2024, la production d'or (doré) a diminué pour atteindre 117 552 onces d'or équivalentes, en raison de la teneur du minerai traité.

SASB EM-MM-000.A

Nous nous engageons à nous approvisionner autant que possible auprès de fournisseurs locaux afin de minimiser les effets négatifs de notre production sur l'environnement, tout en maintenant la distribution de dividendes à nos actionnaires.

En 2025, nous prévoyons une augmentation des ventes de 21 % à 32 % par rapport à 2024. La Société continuera à investir dans ses immobilisations afin d'améliorer son efficacité, le bien-être et la sécurité de ses employés et ses résultats financiers.

Selon le plan stratégique de l'entreprise, nous visons à reproduire notre modèle économique unique dans d'autres pays d'Amérique latine et d'Afrique. En d'autres termes, nous aurons de nouveaux emplois, davantage

"En 2024, nous avons versé 10,8 millions \$ US en impôts et taxes au gouvernement péruvien et à d'autres pays."



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

d'investissements, des paiements d'impôts et, indirectement, nous aurons un impact sur le développement des communautés locales et nous contribuerons à l'amélioration de l'environnement.

Soucieux de faire évoluer notre personnel, nous formons chaque année les employés impliqués dans la préparation de l'information comptable, les procédures de contrôle interne et les audits externes.

Nous visons à réaliser le budget annuel et les procédures internes

ainsi que les audits externes sont maintenus pour garantir l'efficacité des actions de performance économique.

GRI 3-3 GRI 14.2.1
GRI 14.9.1 GRI 14.23.1

Les parties prenantes sont également tenues informées de nos performances financières et des événements importants par la publication de rapports et de communiqués de presse.

Pour plus de détails sur les résultats de l'année, des informations financières sont disponibles dans les rapports financiers annuels, disponible sur le site Web.

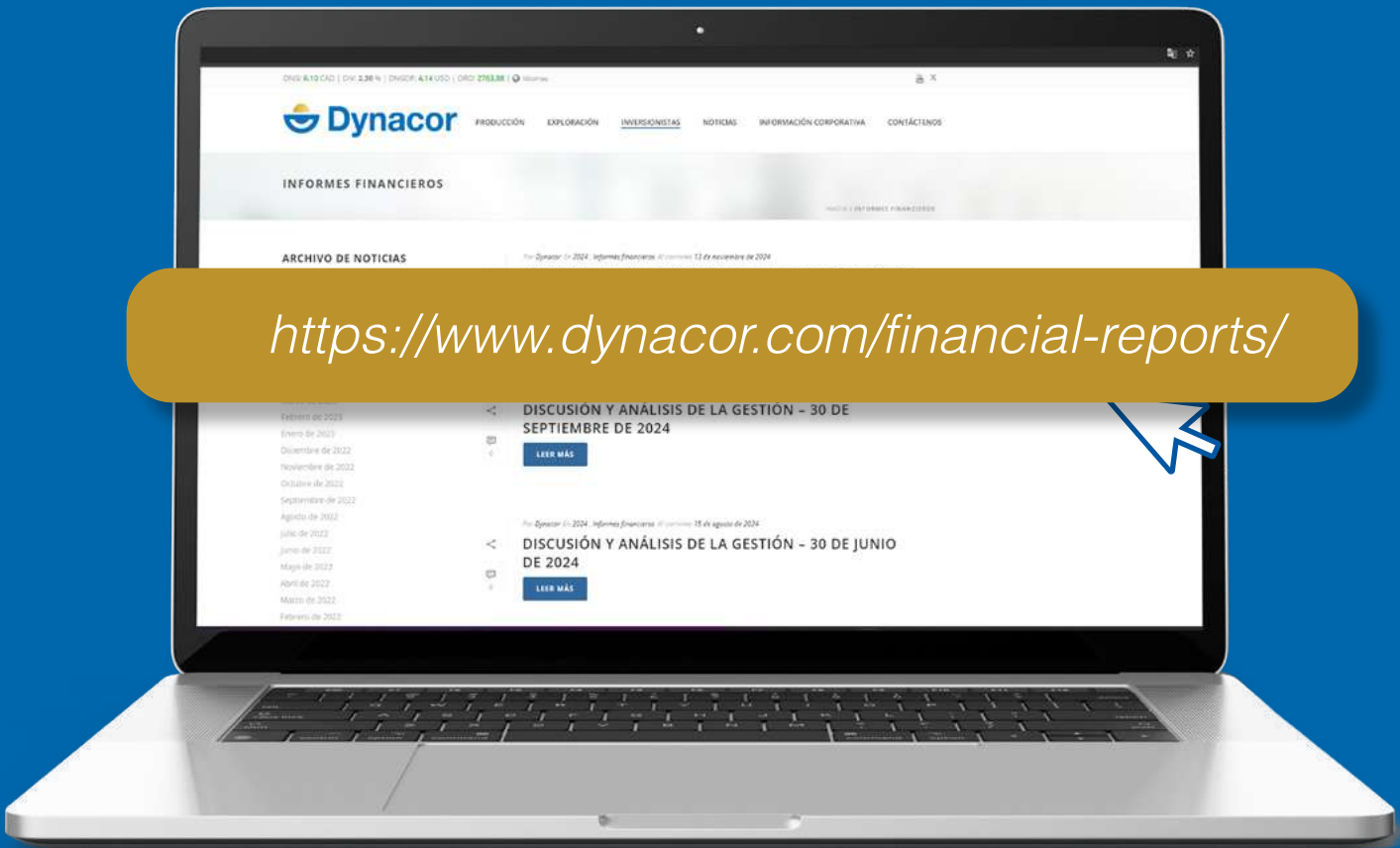
Chez Dynacor, nous nous engageons à respecter pleinement la législation fiscale des pays dans lesquels nous opérons, en payant les impôts dus conformément au système juridique en vigueur dans chaque pays. Nous agissons de manière collaborative et transparente avec les autorités fiscales. Nous cherchons à minimiser le risque fiscal en utilisant des procédures et des mécanismes de contrôle.

GRI 207-1 GRI 14.23.4

La direction financière de notre organisation est responsable du respect de la stratégie fiscale. Nous disposons d'une équipe expérimentée et, si nécessaire, nous faisons appel à des consultants spécialisés.

Nos activités sont réparties dans 4 pays et nous respectons leurs législations fiscales. Les revenus, les bénéfices ou les pertes ainsi que les impôts et taxes payés figurent dans nos états financiers financiers.

GRI 207-2 GRI 207-4 GRI 14.23.5
GRI 14.23.6 GRI 14.23.7



3.7 À propos de notre rapport ESG

GRI 2-3

Notre cinquième rapport ESG, qui est publié chaque année, fournit une communication transparente sur la manière dont nous gérons les questions économiques, environnementales et sociales pertinentes pour nos parties prenantes.

Ce rapport couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et a été publié en juin 2025. Le rapport financier de Dynacor est présenté dans la deuxième quinzaine du mois de mars de chaque année, avec les données correspondant à la période précédente.

Ce rapport a été préparé conformément aux normes de la GRI. Nous nous sommes également alignés sur le contenu du supplément du Secteur minier de la GRI 14 et avons volontairement adopté le contenu du supplément du secteur Métaux et exploitation minière du Sustainability Accounting Standards Board (SASB).

Toute question relative au contenu de ce rapport peut être adressée à :

esg@dynacor.com

3.8 Questions sur la matérialité

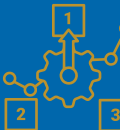
Notre processus actuel d'évaluation de la matérialité a été mené en 2023 sur la base des normes de la GRI et des orientations de l'*European Financial Reporting Advisory Group* (EFRAG) en matière d'évaluation de la matérialité, en tenant compte des étapes suivantes :



1. Comprendre le contexte de l'organisation



2. Identifier les impacts actuels et potentiels



3. Évaluer les impacts réels et potentiels



4. Prioriser les impacts significatifs

Pour la période de référence 2024, nous avons effectué un examen de l'importance relative avec notre comité ESG afin de garantir l'alignement de nos sujets matériels avec la norme sectorielle GRI 14 pour l'exploitation minière et le SASB. Nous avons validé 22 des 25 thèmes de la GRI 14.

GRI 3-1

GRI 3-2

Tableau 3-3. Révision des thèmes pertinents

GRI 3-1

GRI 3-2

	Matérialité (2023)	Norme GRI 14 : Secteur minier	Supplément du secteur Métaux et exploitation minière (SASB)
Environnement	Gestion de l'eau et des effluents	14.7 Eau et effluents	Gestion de l'eau et des eaux usées
	Changement climatique et gestion des émissions	14.1 Émissions de GES 14.2 Adaptation et résilience au changement climatique	Émissions des gaz à effet de serre
	Consommation d'énergie	14.3 Émissions atmosphériques	Gestion de l'énergie
	Gestion des déchets	14.5 Déchets	Gestion des déchets et des matières dangereuses
	Utilisation responsable des produits chimiques	-	
	Biodiversité et protection des zones à haute valeur de conservation	14.4 Biodiversité	Répercussions sur la biodiversité et Gestion des parcs à résidus
	Gestion des résidus	14.6 Résidus 14.15 Gestion des incidents critiques	
	-	14.8 Fermeture et réhabilitation	-
Social	Gestion des MAPE et traçabilité du produit	14.12 Droits sur les terres et les ressources 14.13 Exploitations minières artisanales et à petite échelle	-
	Droits humains	14.14 Pratiques de sécurité 14.18 Travail des enfants 14.19 Travail forcé et esclavage moderne	Droits humains et relations communautaires
	Communautés locales	14.10 Communautés locales	
	Travail décent	14.17 Pratiques en matière d'emploi	Relations de travail
	Formation et éducation		
	Santé et sécurité au travail	14.15 Gestion des incidents critiques 14.16 Santé et sécurité au travail	Santé et sécurité des employés
	Diversité et inclusion	14.21 Lutte contre la discrimination et égalité des chances	-
	Chaîne d'approvisionnement responsable	-	-
Gouvernance et économie	Éthique, intégrité et légalité	14.22 Lutte contre la corruption 14.23 Paiements aux gouvernements	Éthique des affaires
	Performance économique	14.9 Impacts économiques	-
	Gouvernance et gestion d'entreprise	14.20 Liberté syndicale et négociation collective	-

3.9 Parties prenantes

En 29 ans, nous avons réussi à maintenir une relation de confiance avec nos parties prenantes grâce à une communication continue et transparente.

Nous reconnaissons que nos activités ont un impact sur nos parties prenantes, c'est pourquoi nous les avons identifiées et nous nous engageons de manière proactive avec une vision à long terme.

Grâce à des exercices d'analyse stratégique de l'environnement externe et interne, nous identifions les parties prenantes suivantes et leurs attentes, et assurons leur participation par le biais des canaux de communication appropriés. GRI 2-29

Tableau 3-4. Identification des parties prenantes

	MOYENS DE COMMUNICATION	ATTENTES
ACTIONNAIRES / INVESTISSEURS	- Assemblée générale annuelle des actionnaires - Communiqués de presse - Site web et réseaux sociaux - Rapports financiers trimestriels et annuels - Courriels - Appels téléphoniques	- Expansion et croissance - Maintenir et améliorer la réputation sur le marché - Entreprise leader - Responsabilité sociale des entreprises - Gouvernance responsable
CONSEIL D'ADMINISTRATION	- Rapports trimestriels et annuels - Courriels - Réunions régulières - Appels téléphoniques	- Maintenir et améliorer la réputation sur le marché - Situation financière saine - Responsabilité sociale des entreprises - Gouvernance responsable
CLIENTS	- Rapports trimestriels - Site web et réseaux sociaux - Courriels - Réunions régulières - Appels téléphoniques	- Traçabilité de l'or - Approvisionnement responsable - Développement durable - Droits du travail - Investissement dans des projets sociaux dans les communautés des MAPE
EMPLOYÉS	- Réunions régulières - Bulletins d'information numériques - Site web et réseaux sociaux - Affichages muraux - Communications et avis de l'entreprise - Appels téléphoniques	- Bien-être des employés - Conditions équitables et favorables - Climat organisationnel agréable - Reconnaissance de la performance optimale

"Au cours des 29 dernières années, nous avons su maintenir une relation de confiance avec nos parties prenantes"



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

MOYENS DE COMMUNICATION

ATTENTES

FOURNISSEURS

- Site web et réseaux sociaux
- Courriels
- Appels téléphoniques

- Paiements dans les délais
- Renforcement des capacités des petits fournisseurs locaux

MINEURS
ARTISANAUX ET À
PETITE ÉCHELLE

- Courriels
- Réunions régulières
- Visites techniques
- Bureaux d'achat de minerais
- Appels téléphoniques

- Processus de règlement transparent, rapide et à prix équitable
- Soutien à la sécurité
- Responsabilité sociale des entreprises
- Soutien pour compléter leur formalisation

GOUVERNEMENT

- Rapports aux autorités de réglementation du secteur

- Respect de la réglementation
- Surveillance
- Création d'emplois
- Sécurité juridique
- Responsabilité sociale des entreprises

COMMUNAUTÉS

- Assemblées communautaires
- Relations avec la communauté
- Réunions individuelles

- Développement communautaire
- Programmes de développement social
- Investissements dans l'éducation et la santé
- Création d'emplois

MÉDIAS

- Communiqués de presse
- Conférence de presse
- Site web et réseaux sociaux
- Appels téléphoniques

- Transparence de l'information
- Contribution à la société

SOCIÉTÉ

- Communications et avis de l'entreprise
- Site web et réseaux sociaux
- Réunions de coordination

- Contribution à la société
- Responsabilité sociale des entreprises



3.10 Affiliation à des associations GRI 2-28

Nous collaborons avec les organisations suivantes qui partagent nos valeurs et nos objectifs :



L'Association
canadienne des
prospecteurs et
entrepreneurs
(PDAC).



La Chambre
de commerce
canadienne du
Pérou. (CCCP).



L'Institut
de sécurité
minière (ISEM)
du Pérou.

3.11 Engagements et politiques GRI 2-23

Notre vision à long terme repose sur le développement durable de l'entreprise grâce à des politiques et des engagements. Ceux-ci englobent le respect des droits humains et l'alignement sur 15 objectifs de développement durable (ODD), qui sont détaillés dans notre rapport.

- **Code de conduite**, qui établit les principes éthiques et comportementaux qui guident nos opérations.
- **Politique de développement durable**, qui formalise notre approche en matière de gestion visant à garantir le traitement de minerais aurifères dans le respect des normes de gouvernance, environnementales et sociales responsables. Créée en 2024, elle contient 11 principes et engagements qui peuvent être consultés à l'adresse suivante :
<https://dynacor.com/corporate-governance/>
- **Politique en matière des droits humains**, qui souligne l'importance de respecter et de protéger les droits humains dans toutes nos activités. Les 12 engagements fondamentaux pris par la société peuvent être consultés à l'adresse suivante :
<https://dynacor.com/corporate-governance/>
- **Politique de sécurité et de santé au travail**, qui garantit un environnement de travail sûr et sain à tous les employés.
- **Politique de l'environnement**, qui définit notre engagement envers la protection et la conservation de l'environnement.
- **Politique d'investissement social**, qui formalise les engagements visant à garantir un investissement responsable dans les communautés à proximité de nos opérations.
- **Manuel et code de conduite de la direction pour la prévention des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme**, qui établit des directives claires pour prévenir les activités illicites.
- **Le règlement intérieur de travail et le règlement intérieur sur la santé et la sécurité au travail**, qui détaillent les règles internes visant à garantir le respect des politiques.

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Nos politiques, approuvées par le conseil d'administration de Dynacor, sont communiquées aux employés par le biais de médias internes et de formations, et sont accessibles à toutes les parties prenantes. GRI 2-23

L'alignement des objectifs de développement durable (ODD) sur notre gestion, mentionné dans le présent rapport, contribue positivement à notre développement durable.



INDEX

- > 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION
- > 02
NOTRE PERFORMANCE
- > 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR
- > 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE
- > 05
NOS TALENTS
- > 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT
- > 07
ENGAGEMENT
SOCIAL
- > 08
ANNEXE



Traitement
responsable

4.1 Intégration des engagements et des politiques

Notre conduite responsable et éthique des affaires est soutenue par nos engagements et politiques, qui s'appliquent à toutes les activités et relations d'affaires de Dynacor, qui sont approuvés par le conseil d'administration, ainsi que par l'attribution de responsabilités pour la mise en œuvre de ces engagements. Dans nos filiales, la direction générale est responsable du respect de ces politiques et engagements.

Pour gérer les impacts négatifs potentiels, nous avons mis en place des mécanismes de remontée des plaintes et des réclamations. Nos parties prenantes peuvent faire part de leurs préoccupations par l'intermédiaire de l'adresse (**denuncias@dynacor.com**), gérée par la Société.

En outre, nous disposons d'une ligne éthique (**linea-etica@dynacor.com.pe**), spécialement conçue pour les plaintes relatives aux violations des droits humains.

Il existe une procédure interne pour traiter ces canaux et tous les cas sont signalés au conseil d'administration et traités de manière confidentielle. Les résultats et la clôture du processus sont communiqués aux parties.

Les parties prenantes peuvent accéder à ces mécanismes de manière anonyme ou par l'intermédiaire d'un tiers.

GRI 2-24 GRI 2-25 GRI 2-26

"Nos engagements et nos politiques s'appliquent à toutes les activités et relations commerciales".

4.2 Stratégie de développement durable

Chez Dynacor, nous nous engageons à assurer le traitement responsable de minerai d'or dans le respect des normes de gouvernance, environnementales et sociales, en entretenant des relations de confiance et de transparence avec nos parties prenantes dans tous les pays où nous opérons. À cette fin, nous disposons d'une politique de développement durable de l'entreprise, qui établit 11 engagements transversaux guidant nos actions commerciales et nos relations avec les parties prenantes.

Ces engagements sont le résultat d'un processus de diligence raisonnable et sont appliqués à tous les stades de nos projets.



INDEX

> 01

MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02

NOTRE PERFORMANCE

> 03

À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04

TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05

NOS TALENTS

> 06

GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07

ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08

ANNEXE



Principes de la politique de
développement durable



Éthique et conformité



Droits humains



Santé et sécurité



Gestion responsable
de l'environnement



Chaîne d'approvisionnement
responsable



Gestion des
fournisseurs des MAPE



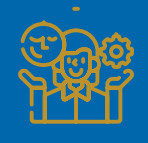
Relations positives
avec les communautés



Alliances



Transparence et
divulgation

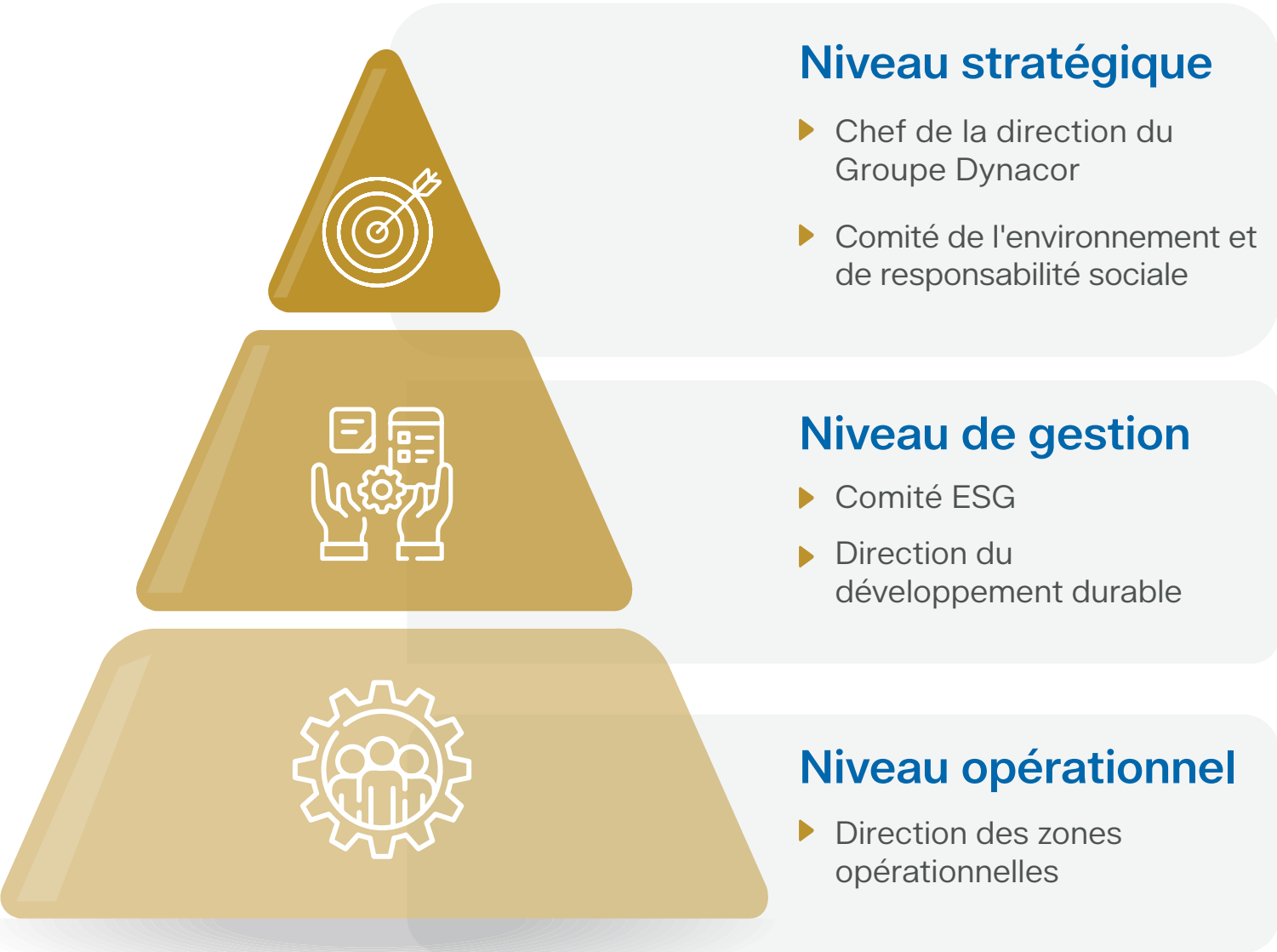


Communication
active et responsable



Amélioration continue

La stratégie de développement durable est promue par le Chef de la direction de Dynacor et le Comité de l'environnement et de responsabilité sociale du conseil d'administration. Le contrôle du respect de la politique de développement durable incombe à la direction du développement durable qui, à son tour, met en œuvre les engagements dans les domaines opérationnels.



Pour s'assurer que les processus de l'organisation sont alignés sur notre code de conduite et sur les politiques et critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), un programme d'audit interne ESG a été mis en œuvre au sein de notre organisation, y compris dans les domaines administratifs et opérationnels, où les non-conformités et les possibilités d'amélioration sont identifiées. En outre, ces conclusions font l'objet d'un suivi.

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE



Au cours de l'audit interne ESG en 2023, 77 constatations ont été faites. Les critères les plus non conformes étaient la santé et la sécurité au travail (32 %) et les aspects juridiques (24 %), suivis par l'environnement (17 %) et les relations avec les employés (17 %).

Les critères ESG de moindre non-conformité étaient le harcèlement et l'abus (5 %), le code de conduite et les droits humains (3 %), et la diversité, l'inclusion et la non-discrimination (2 %).

En 2024, 66 constatations ont été clôturées, soit 86 % des constatations clôturées. Les constatations en suspens font l'objet d'une évaluation en vue d'une clôture prioritaire en fonction de leur niveau de risque.

4.3 Respect des lois et règlements

Nous nous engageons à agir de manière éthique et dans le strict respect des lois des pays dans lesquels nous opérons. Nous promouvons une culture d'intégrité afin de réduire les impacts juridiques, d'éviter les sanctions et de protéger notre réputation.

Nous identifions les exigences légales avec le service juridique et les zones utilisateur afin de prévenir les risques de non-conformité et de garantir l'alignement de nos processus sur le cadre réglementaire applicable.

Au cours de l'année 2024, nous n'avons eu aucun cas de non-conformité réglementaire et aucune amende significative.

GRI 2-27

4.4 Éthique, intégrité et légalité

Dynacor dispose d'un code d'éthique de l'entreprise qui établit un cadre de principes, de valeurs et de conduite qui devrait renforcer la performance au travail et le comportement responsable de nos directeurs, gestionnaires et employés.

En 2024, la dernière version du code de conduite sur la prévention du blanchiment des capitaux, du financement du terrorisme et du financement de la prolifération des armes de destruction massive (BC/FT/ADM) a été approuvée et s'applique à toutes nos activités. En outre, notre système de gestion interdit l'établissement de relations commerciales, contractuelles ou d'emploi avec des personnes sanctionnées pour des délits de corruption. À titre préventif, des listes nationales et internationales sont vérifiées afin d'identifier d'éventuels antécédents en matière de délits BC/FT/ADM.

GRI 3-3

GRI 14.22.1

Ces lignes directrices et engagements sont intégrés dans des clauses anti-corruption dans 100 % des contrats et dans des déclarations sous serment destinées aux fournisseurs, aux employés et aux clients.

En outre, 100 % de nos activités au Pérou et au Canada (usines, entrepôts et bureaux) ont fait l'objet d'une évaluation du risque de corruption.

GRI 205-1

GRI 14.22.2



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE



Tableau 4-1 : **Pourcentage d'employés et du conseil d'administration ayant été informés des politiques de lutte contre la corruption et qui ont reçu une formation sur les questions de corruption**

GRI 205-2

GRI 14.22.3

Région	Catégorie d'emploi	Nombre total d'employés auxquels les règles PLAFT s'appliquent	Nombre total d'employés déclarés et formés aux questions de corruption	Pourcentage des employés
Canada	Conseil d'administration	1	1	100 %
Pérou	Cadres	2	2	100 %
	Employés *	294	294	100 %
	Ouvriers	125	125	100 %
	Total	422	422	100 %

*y compris la direction

Aucun cas de corruption n'a été confirmé en 2024. De même, aucun employé n'a été licencié pour cause de corruption, et aucun cas justifiant une action disciplinaire à cet égard n'a été identifié.

Nous n'avons eu aucun cas confirmé de résiliation ou de non-renouvellement de contrats avec des partenaires commerciaux pour des infractions liées à la corruption. Nos contrats sont à la disposition du public et des autorités.

GRI 205-3

GRI 14.22.4

En outre, aucun cas juridique public lié à la corruption n'a été enregistré contre notre organisation ou nos employés au cours de la période couverte par le présent rapport. Par ailleurs, nos bénéficiaires finaux ne sont pas des personnes politiquement exposées.

Nos droits de concession sont publics. L'Institut géologique, minier et métallurgique (INGEMMET) octroie les concessions minières et systématise les informations par le biais du cadastre minier national.

GRI 14.22.5

Notre gestion est conforme aux normes et standards nationaux et nous ne maintenons pas d'activités de production dans les pays qui se classent parmi les 20 derniers de l'indice de perception de la corruption de Transparency International.

SASB EM-MM-510a.1

SASB EM-MM-510a.2

4.5 Droits humains

Chez Dynacor, nous respectons les droits humains, que nous partageons avec nos employés et notre chaîne de valeur.

Notre politique en matière des droits humains, qui contient 12 engagements, a été diffusée auprès de nos parties prenantes principales, telles que les mineurs artisanaux et à petite échelle (MAPE) et les fournisseurs de biens et services, par le biais de formations, de documents d'information et d'accords contractuels.

Chaque année, nous visons maintenir à zéro les plaintes liées aux violations des droits humains de notre part et de la part de nos parties prenantes, qui sont vérifiés par le biais d'audits ou d'évaluations ESG.

GRI 3-3 GRI 14.14.1 GRI 14.18.1
GRI 14.19.1 GRI 14.20.1 GRI 14.21.1

En 2024, d'après les rapports de notre ligne éthique et de notre canal de dénonciation, nous n'avons eu aucun cas de discrimination, de travail des enfants et de travail forcé dans le cadre de nos activités. C'est ce qu'ont confirmé nos audits ESG internes menés depuis 2023.

GRI 406-1 GRI 14.21.7

Les audits et évaluations ESG de notre chaîne d'approvisionnement nous ont permis de vérifier auprès de 48 fournisseurs essentiels de biens et de services et de 56 MAPE qu'il n'y a pas de risque significatif de travail des enfants et de travail forcé.

GRI 408-1 GRI 409-1 GRI 14.18.2
GRI 14.19.2

Il n'y a pas de syndicat, de groupe de négociation ou de conventions collectives au sein de la Société. Nous veillons toutefois à ce que les droits des employés à la liberté d'association et à la négociation collective soient respectés.

GRI 2-30 GRI 407-1 GRI 14.20.2

L'ensemble de notre personnel de sécurité a reçu une formation aux droits humains, qui a porté sur l'usage de la force, le traitement inhumain, la discrimination et l'identification et l'enregistrement des visites de manière appropriée.

GRI 410-1 GRI 14.14.2

En 2024, nous n'avons connu aucune grève ni fermeture causée par l'entreprise, ce qui signifie que nos employés n'ont pas été affectés par l'inactivité de nos opérations.

GRI 14.20.3



"En 2024, aucune violation **des droits humains n'a été commise dans le cadre de nos activités ou dans** notre chaîne d'approvisionnement évaluée"

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

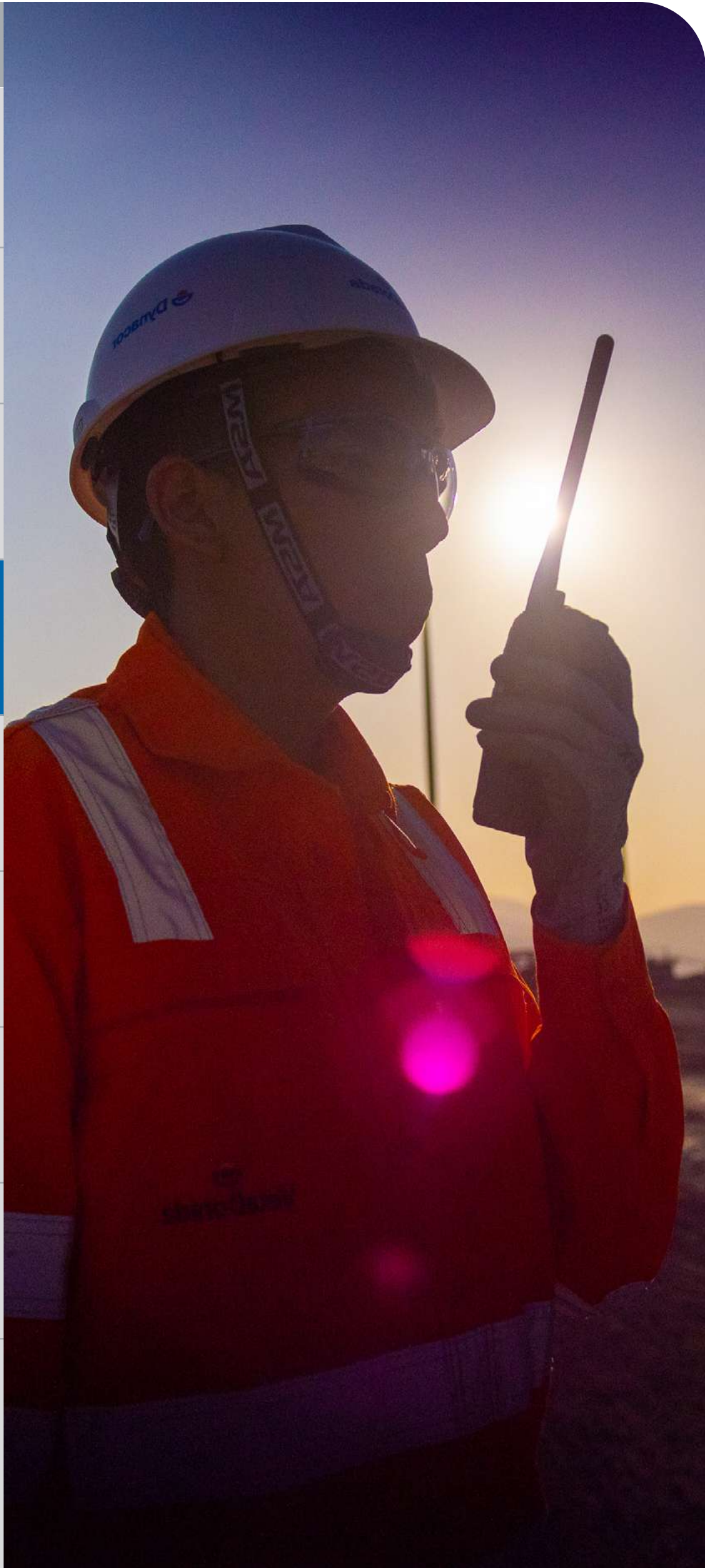
> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE



4.6 Chaîne d'approvisionnement responsable

Chez Dynacor, nous nous engageons à assurer le développement durable de notre chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi nous évaluons chaque année nos fournisseurs de biens et services ainsi que nos fournisseurs des MAPE afin de garantir le respect des critères environnementaux et sociaux ainsi que des droits humains.

Les fournisseurs de biens et de services nous fournissent des matériaux et des intrants, et les fournisseurs des MAPE nous fournissent le minerai à traiter.

Gestion des fournisseurs de biens et services

GRI 3-3 GRI 14.9.1 GRI 14.17.1 GRI 14.18.1 GRI 14.19.1

Afin de garantir l'alignement sur nos normes de développement durable, en 2024 nous avons évalué 48 fournisseurs essentiels sur des critères ESG, ce qui représente 37 % de nos dépenses en biens et services au Pérou.

Indicateur	Évaluation environnementale	Évaluation sociale
Le nombre de fournisseurs critiques* de biens et services évalués.	48	48
Le nombre de fournisseurs critiques* de biens et services identifiés comme des fournisseurs ayant des impacts négatifs potentiels et réels importants.	4	13
Le pourcentage de fournisseurs critiques* identifiés comme des fournisseurs ayant des impacts négatifs significatifs (potentiels et réels) avec lesquels des améliorations ont été convenues à la suite de l'évaluation.	8 %	27 %

*Fournisseur critique : un fournisseur dont le chiffre d'affaires a été supérieur à 10 000 \$ US au cours des 12 derniers mois de 2024 et dont leur performance a un impact sur l'environnement, la société et notre processus.

En 2024, aucune relation commerciale avec un fournisseur de biens et services n'a été résiliée à la suite de cette évaluation. Cependant, nous avons identifié la nécessité de mettre en place un processus d'accréditation, qui vise à garantir que nous ne travaillons qu'avec des fournisseurs qui répondent aux normes de notre entreprise.

Principales réalisations :



50 % des fournisseurs de produits chimiques ont été évalués par des audits sur place.



85 % des fournisseurs critiques évalués sur les questions sociales et environnementales ont été considérés comme des fournisseurs « qualifiés » et « très qualifiés ».

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

En outre, en 2025, nous continuerons à suivre les opportunités d'amélioration identifiées chez les fournisseurs évalués.

GRI 308-1 GRI 308-2 GRI 414-1 GRI 414-2 GRI 14.17.9 GRI 14.17.10
GRI 14.18.3 GRI 14.19.3

Gestion des fournisseurs de minerai (MAPE)

GRI 3-3 GRI 14.9.1 GRI 14.17.1 GRI 14.18.1 GRI 14.19.1

Au cours de l'année 2024, 56 MAPE ont été évaluées sur des critères environnementaux, sociaux (santé et sécurité au travail et relations avec les employés) et de droits humains, représentant 7 % des dépenses d'achat de minerai (8 % en poids de minerai acheté), vérifiant leur conformité avec les normes de développement durable de Veta Dorada et encourageant les possibilités d'amélioration à appliquer dans leurs opérations.

En 2025, l'évaluation des critères environnementaux, sociaux et relatifs aux droits humains se poursuivra et sera étendue à davantage

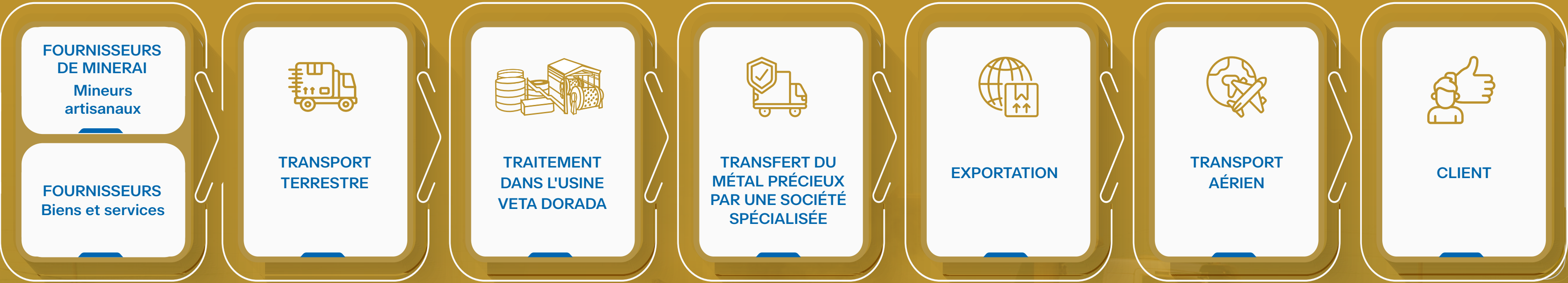
de fournisseurs des MAPE afin de les aider à identifier les critères de développement durable pour leurs opérations.

En outre, un suivi annuel sera effectué auprès de ceux qui ont été évalués afin de vérifier la mise en œuvre des améliorations recommandées et de favoriser leur alignement continu sur les meilleures pratiques minières.

GRI 308-1 GRI 308-2 GRI 414-1 GRI 414-2 GRI 14.17.9
GRI 14.17.10 GRI 14.18.3 GRI 14.19.3

"En 2024, 56 MAPE ont été
évaluées sur la base de critères
environnementaux, sociaux et relatifs
aux droits humains"

Chaîne d'approvisionnement responsable



4.7 Fournisseurs locaux

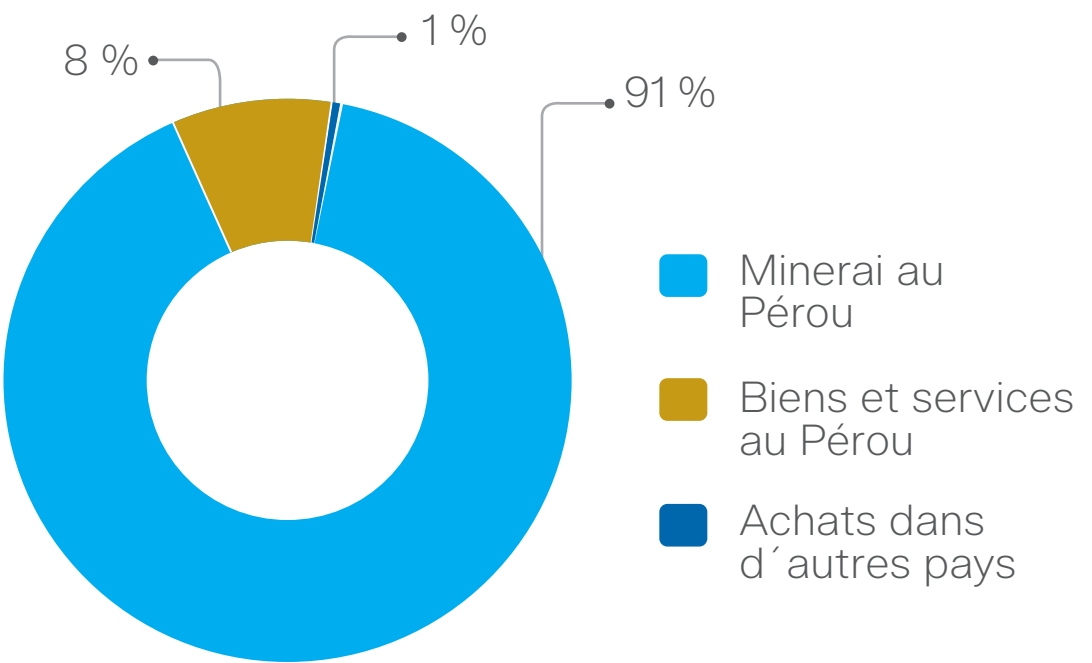
Chez Dynacor, la gestion de la chaîne d'approvisionnement assure la fourniture de minerai, d'intrants et de services pour garantir le déroulement de nos processus. Cette gestion est assurée par le département « Achat de minerai, logistique et projets ».

Dans notre modèle d'affaires, les mineurs artisanaux et à petite échelle (MAPE) constituent une partie importante de notre chaîne d'approvisionnement en tant que fournisseurs de minerai. Les mineurs artisanaux transportent leur minerai de leurs concessions jusqu'à notre usine de traitement située à Chala, dans la région d'Arequipa (Pérou), ou jusqu'à notre service de concassage à Trujillo, dans la région de La Libertad (Pérou).

Au cours de l'année 2024, les relations commerciales réalisées ont représenté un investissement de 232,5 millions \$ US en minerai, matériaux, intrants et services. Sur le total des investissements, l'achat de minerai auprès des MAPE s'est élevé à 213,0 millions \$ US au Pérou, ce qui représente plus de 90 % des achats.

GRI 204-1 GRI 14.9.5

Figure 4-1. Répartition des achats selon la provenance



"En 2024, plus de 90 % des achats totaux ont été effectués auprès des MAPE au Pérou, avec un investissement de 213 millions \$ US dans l'achat de minerai. "

Nous avons également enregistré une augmentation de 6 % des investissements dans les fournisseurs miniers au Pérou par rapport à 2023 (213,0 millions \$ US en 2024 contre 201,9 millions \$ US en 2023). Ce résultat s'inscrit dans le cadre de notre politique visant à encourager l'approvisionnement local afin de contribuer au développement des communautés dans lesquelles nous opérons.

4.8 Gestion des MAPE et traçabilité du produit

Nous contribuons à la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (MAPE) par le biais d'un soutien technique et d'un renforcement des capacités. Nous apportons notre soutien à la mise à jour des coordonnées et à la modification des terrains déclarés dans leurs instruments de gestion environnementale pour la formalisation des activités minières artisanales et à petite échelle (IGAFOM). Cette action est essentielle pour garantir la traçabilité du minerai acquis et promouvoir des pratiques responsables et transparentes.

Nous disposons d'un système de gestion du minerai (SGM), qui génère des alertes pour contrôler le respect des réglementations nationales applicables aux MAPE et contribuer au processus de formalisation. En outre, grâce à une assistance technique en géologie, nous assurons une exploitation minéralogique efficace et responsable des fournisseurs de minerai.



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Principales réalisations en 2024

- 

Renforcement des capacités en matière de sécurité, de santé au travail et d'environnement pour 1 137 travailleurs de 129 MAPE.
- 

Évaluation de 56 MAPE dans le nord et le sud du Pérou sur les critères ESG, fournissant des recommandations pour l'amélioration de la santé, la sécurité au travail, des aspects sociaux et environnementaux, et des droits humains.
- 

Nous avons acheté 166 578 tonnes de minerai auprès de 653 MAPE, renforçant ainsi notre engagement en faveur du développement et de la traçabilité des MAPE.

Tout le minerai acquis auprès des MAPE a été traité à l'usine de Veta Dorada à l'aide d'une technologie propre et de pointe, conformément à nos pratiques minières responsables.

Dans le cadre de notre vision de l'avenir, nous mettrons en place, d'ici 2025, une zone de formalisation minière spécialisée afin de fournir un soutien direct à nos fournisseurs MAPE et mineurs opérant dans nos concessions. Cet effort vise à consolider nos relations avec les MAPE et à renforcer les capacités techniques et opérationnelles du secteur.

GRI 3-3 GRI 14.13.1

"En 2024, nous avons **renforcé les capacités en matière de sécurité, de santé et d'environnement** de 1 137 travailleurs de 129 MAPE."

Notre approche de soutien aux MAPE s'adresse à toute personne sans distinction de sexe. 18 % de nos fournisseurs de minerai sont des femmes entrepreneurs, qui ont contribué à hauteur de 15 % de la production totale de nos achats.

Pour éviter les impacts négatifs, nous avons mis en place des processus permettant de relier les mineurs artisanaux à notre chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'une procédure de traçabilité du minerai alignée sur les exigences de la zone de conformité et les réglementations nationales.

Notre modèle d'entreprise est basé sur l'achat de minerai. Nous n'avons donc pas de mines propres ou situées à proximité de nos usines. En outre, en 2024, nous n'avons eu aucun incident lié aux MAPE.

GRI 14.13.2 GRI 14.13.3



"En 2024, **18 % de nos fournisseurs des MAPE étaient des femmes**"



4.9 Droits sur la terre et les ressources

Nous disposons d'une politique de développement durable et d'une politique des droits humains qui reflètent notre engagement à respecter les droits des communautés locales, des MAPE et des autres parties prenantes.

En 2024, nos activités n'ont pas eu d'impact négatif lié à la relocalisation de communautés ou à des impacts sur les droits fonciers ou les ressources naturelles.

GRI 3-3

GRI 14.12.1

GRI 14.12.2

GRI 14.12.3

Dynacor se consacre au traitement de minerai aurifère acquis auprès des MAPE et nous n'avons pas de mines propres ni de réserves prouvées ou probables de minerai. Nous n'opérons pas dans les zones de conflit ni à proximité de celles-ci, conformément à l'identification effectuée par l'Organisation de

coopération et de développement économiques (OCDE). En outre, nous ne développons pas d'activités dans les territoires autochtones ni à proximité de ceux-ci.

Pour réaliser de nouveaux projets sur des terrains appartenant à la communauté ou au gouvernement, des mécanismes de communication et de négociation sont mis en place afin de garantir leur participation sûre et équitable.

Nous nous alignons sur les principes de la Déclaration universelle des droits humains et de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT), en veillant à ce que nos activités respectent les droits fondamentaux de toutes les parties prenantes.

SASB EM-MM-210a.1

SASB EM-MM-210a.2

SASB EM-MM-210a.3

INDEX

- > 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION
- > 02
NOTRE PERFORMANCE
- > 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR
- > 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE
- > 05
NOS TALENTS
- > 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT
- > 07
ENGAGEMENT
SOCIAL
- > 08
ANNEXE



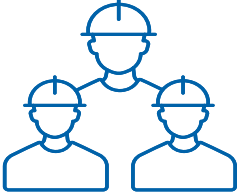
Nos
talents

5.1 Employés

La croissance de Dynacor au cours de l'année 2024 se reflète également dans l'augmentation du nombre d'employés. La Société a clôturé l'année avec 566 employés. La filiale Veta Dorada (Pérou) comptait 552 employés, 7 dans le bureau canadien et 7 dans les bureaux africains. Le plus grand nombre d'employés de Veta Dorada provient de la région de Lima, avec un total de 138 personnes. Nous avons maintenu un effectif stable tout au long de l'année, avec une augmentation de 35 personnes par rapport à 2023.

"Nous avons conservé un effectif stable tout au long de l'année, avec 566 employés enregistrés au sein de la Société"

Tableau 5-1. Nombre d'employés de Dynacor

Nombre d'employés		
	2022	476
	2023	531
	2024	566

Nombre d'employés actifs à la fin de la période.

Tableau 5-2. Répartition des employés de Dynacor

GRI 2-7

Régions	Contrat permanent				Contrat temporaire								Total
	Temps plein				Temps plein				Temps partiel				
	M	H	Autre	ND	M	H	Autre	ND	M	H	Autre	ND	
Pérou													
Lima	17	49	0	0	12	60	0	0	0	0	0	0	138
Arequipa	9	46	0	0	9	57	0	0	4	0	0	0	125
Ica	11	61	0	0	3	46	0	0	2	0	0	0	123
Autres régions	5	69	0	0	8	81	0	0	3	0	0	0	166
Canada													
Montréal	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Sénégal													
Kedougou	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
Dakar	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Côte d'Ivoire													
Bouaké	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	3
Total	45	229	0	0	33	250	0	0	9	0	0	0	566

M: Femme

H: Homme

Autre : sexe déclaré par l'employé

ND: sexe non déclaré par l'employé



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Fin 2024, dans notre filiale Veta Dorada, 116 travailleurs actifs avaient un contrat à horaires non garantis, correspondant au personnel non audité réparti dans les domaines des achats, de la géologie, des conducteurs, y compris de la direction et l'encadrement.

En 2024, nous avons 50 travailleurs contractuels permanents, soit une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente. En outre, le nombre de travailleurs contractuels représente 8 % de la main-d'œuvre totale (employés et non-employés). Leurs principales fonctions sont la sécurité et le nettoyage des installations.

Ces fournisseurs opèrent dans l'usine Veta Dorada et dans les bureaux administratifs. Le nombre de travailleurs affectés par chaque fournisseur est stipulé dans les contrats respectifs

GRI 2-8

SASB EM-MM-000.B.

5.2 Travail décent

Dans le cadre du processus de croissance de Dynacor, nous avons continué à promouvoir l'incorporation de bonnes pratiques dans la gestion des ressources humaines. Dans notre filiale Veta Dorada, diverses améliorations ont été mises en œuvre par la direction des ressources humaines afin de créer un environnement de travail inclusif basé sur la diversité, l'égalité des chances et le bien-être dans le respect des droits humains.

En outre, l'équité, l'intégration culturelle et le développement professionnel ont été encouragés, avec une rémunération équitable conforme à notre politique salariale. Nous avons également encouragé la formation continue pour le développement et le bien-être de nos employés.

D'ici à 2025, nous continuerons à renforcer nos processus internes et à offrir des possibilités de croissance fondées sur la méritocratie. Par conséquent, dans un premier temps, nous mettrons en œuvre une évaluation des performances pour 90 % de notre personnel en fonction de leur catégorie d'emploi. De même, afin d'améliorer la qualité de vie de nos employés, nous modifierons le régime atypique du 14 x 7 pour le personnel de l'usine.

Au cours de l'année 2024, les activités suivantes ont été menées dans notre filiale Veta Dorada :

- **Publication de la politique des ressources humaines.**
- **Mise à jour du Règlement intérieur sur le travail**
- **Formations au leadership**, aux compétences techniques et au développement personnel pour tous les employés.
- **Mise à jour de la formation initiale**, intégrant des informations sur la conformité, le développement durable, la SSOMA, les technologies de l'information et la cybersécurité, ainsi que la culture organisationnelle.
- **Évaluations des conditions de travail**, avec mise en œuvre d'améliorations.
- **Mise en œuvre de la plateforme Vetanet** pour accélérer l'accès à la documentation pertinente.
- **Groupes de discussion**, afin d'approfondir les indicateurs d'une mauvaise ambiance de travail et de mettre en place des plans d'action pour l'améliorer.
- **Participation à des salons de l'emploi**, afin d'accroître la visibilité de l'entreprise sur le marché du travail.
- **Communication interne**, en augmentant les informations opportunes sur les processus des ressources humaines.



GRI 3-3

GRI 14.17.1

Nouvelles embauches

En 2024, 192 nouvelles embauches ont été enregistrées, dont 30 % dans la région d'Arequipa.

Par ailleurs, 82 % des nouveaux employés embauchés étaient des hommes, tandis que 18 % étaient des femmes. En 2024, les nouvelles embauches de femmes ont augmenté de 30 % par rapport à 2023.

Tabla 5-3. Nouvelles embauches comparatives

GRI 401-1

GRI 14.17.3

	Année	Hommes		Femmes		Total
		Nombre	%	Nombre	%	
	2022	138	88	9	12	157
	2023	178	87	27	13	205
	2024	157	82	35	18	192

"En 2024, les nouvelles embauches de femmes ont augmenté de 30 % par rapport à 2023"

Tableau 5-4. Recrutement de nouveaux employés et taux d'embauche 2024

GRI 401-1

GRI 14.17.3

Lieu	Moins de 30 ans	Entre 30 et 50 ans	Plus de 50 ans	Total par région et par sexe	Taux par région et par sexe
Arequipa	24	0	1	59	30 %
Femmes	6	6	0	12	6 %
Hommes	18	28	1	47	24 %
Lima et Callao	29	0	4	63	33 %
Femmes	5	7	1	13	7 %
Hommes	24	23	3	50	26 %
Provinces	33	34	3	70	36 %
Femmes	4	5	1	10	5 %
Hommes	29	29	2	60	31 %
Total par âge	86	34	8	192	
Taux par âge	45 %	18 %	4 %		

En 2024, le taux de rotation du personnel a atteint 26 %, ce qui représente un total de 145 départs sur l'ensemble du personnel. Le taux de rotation du personnel était inférieur aux 33 % enregistrés en 2023.

Tableau 5-5. Rotation des employés et taux de rotation 2024

Lieu	Moins de 30 ans	Entre 30 et 50 ans	Plus de 50 ans	Total par sexe et par lieu	Taux de rotation par région
Arequipa	18	26	2	46	32 %
Femmes	4	4	0	8	6 %
Hommes	14	22	2	38	26 %
Lima et Callao	17	17	3	37	26 %
Femmes	4	4	0	8	6 %
Hommes	13	13	3	29	20 %
Provinces	25	36	1	62	43 %
Femmes	0	4	0	4	3 %
Hommes	25	32	1	58	40 %
Total par âge	60	79	6	145	
Taux de rotation par âge	41 %	55 %	4 %		

Prestations accordées
aux employés

Les avantages accordés à tous les employés au cours de l'année 2024 sont les suivants :

- Assurance vie
- Assurance santé publique EsSalud et assurance médicale privée couvertes à 30 %
- Couverture en cas d'incapacité et d'invalidité
- Congé parental
- Congé de maladie
- Congé pour décès dans la famille proche
- Formation et apprentissage continus.

GRI 401-2

GRI 14.17.4

En 2024, nous avons accordé un total de 26 congés parentaux à nos employés, dont 24 pour la paternité et 2 pour la maternité. Le taux de retour au travail a été de 100 % pour les hommes et les femmes, avec un taux de rétention de 96 % pour les hommes et de 100 % pour les femmes ayant bénéficié de ce congé.

GRI 401-3

GRI 14.17.5

GRI 14.21.3

Tableau 5-6. Prestations fournies en 2024

GRI 401-3

GRI 14.17.5

GRI 14.21.3

Avantages	Sexe	Nombre	Total
Le nombre total d'employés ayant eu droit au congé parental*	Masculin	24	26
	Féminin	2	
Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental**	Masculin	24	26
	Féminin	2	
Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de référence après la fin du congé parental.	Masculin	24	26
	Féminin	2	
Le nombre total d'employés qui ont repris le travail après la fin du congé parental et qui étaient encore à l'emploi 12 mois après leur retour au travail.	Masculin	23	25
	Féminin	2	
Taux de retour au travail	Masculin	100 %	
	Féminin	100 %	
Taux de rétention des employés ayant pris un congé parental	Masculin	96 %	
	Féminin	100 %	

* Les employés ayant droit à un congé parental sont ceux couverts par des politiques, accords ou contrats organisationnels prévoyant des droits à un congé parental.

** Les employés qui ont eu droit à un congé parental sont ceux qui en ont le droit mais qui ne l'ont pas utilisé. En revanche, les employés qui ont pris un congé parental sont ceux qui y ont droit et qui l'ont utilisé.



5.3 Bien-être social

No GRI

GRI 3-3

Notre gestion du bien-être favorise un environnement positif, sûr et diversifié, fondé sur le respect et la collaboration. Nous mettons l'accent sur le bien-être, la santé, la sécurité et les programmes de développement des talents. En investissant dans nos talents, nous renforçons la valeur à long terme et réaffirmons notre engagement envers nos employés et la Société.



Principales réalisations en 2024



- La participation aux activités sociales a dépassé 80 %, sans que cela n'affecte les opérations clés.



- Amélioration des infrastructures et des conditions de vie dans les bureaux d'achat de minerai.



- Respect à 100% de la déclaration des congés de maladie et de l'application et de la perception correctes de toutes les subventions d'EsSalud.



- Octroi d'une assurance maladie EsSalud et d'une assurance vie à 100 % des employés dès leur premier jour.

En outre, les améliorations suivantes ont été mises en œuvre en 2024 :



- Mise en place d'horaires de travail flexibles dans le bureau de Lima.



- Des sessions de pause active ont été mises en place dans le bureau de Lima.



- Cadeaux de Noël pour tous les employés et commémorations spéciales.



- Réductions pour les entreprises dans les centres de divertissement, de sport, de santé et de consommation alimentaire.

Afin de continuer à améliorer le bien-être de nos employés d'ici 2025, nous prévoyons de mettre en œuvre des programmes de santé, des ateliers destinés aux enfants et aux familles de nos employés, des améliorations des installations de nos sièges sociaux, ainsi que des améliorations de l'infrastructure de loisirs de l'usine Veta Dorada.

5.4 Climat de travail

Pas de GRI

GRI 3-3

Chez Dynacor, nous favorisons un environnement de travail positif et inclusif, avec une communication ouverte et un soutien mutuel, où chaque employé se sent valorisé. Nous surveillons les perceptions de la culture organisationnelle.

En raison de changements administratifs au niveau de la direction, après avoir effectué un diagnostic général et conformément au diagnostic culturel, il a été décidé de reporter l'enquête sur le climat de travail au troisième trimestre 2025.

Great
Place
To
Work®

Certifié

Janvier 2024 – Janvier 2025

PERÚ

Principales réalisations en 2024 :

- Diagnostic de la culture d'entreprise.
- Certification *Great Place to Work*, avec une participation de 93 % de l'ensemble des employés de notre filiale Veta Dorada.
- Reconnaissance annuelle des 15, 20 et 25 années de service.
- Programme de développement des compétences linguistiques en anglais et en français pour améliorer les performances professionnelles et les possibilités de croissance des employés.
- Programme de développement des compétences en matière de leadership destiné aux cadres responsables du personnel.
- Diagnostic des besoins en formation, avec mise en œuvre d'un plan qui a touché 71% des employés formés.

Projets pour 2025 :

- Mise en place d'un système méritocratique de gestion des performances basé sur la définition d'objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et traçables).
- Mise en place d'une plateforme d'autogestion pour les services des ressources humaines, afin de faciliter les démarches personnelles et professionnelles (bulletins électroniques, congés, etc.).
- Élaboration d'un nouveau plan de formation par département pour permettre aux employés d'améliorer leurs compétences techniques et leurs qualifications pour leur emploi.
- Groupe de discussion pour approfondir les lacunes identifiées dans le diagnostic culturel, afin de générer un plan d'action à mettre en œuvre.



5.5 Formation et éducation

Notre plan de formation est axé sur la fourniture d'une formation de qualité à tous les employés, en sélectionnant des institutions qui répondent à nos normes et à nos exigences. La formation est conçue en fonction des besoins spécifiques de chaque domaine, en allouant un budget pour sélectionner les cours les plus appropriés aux compétences requises.

Tableau 5-7. Nombre moyen d'heures de formation par employé 2024

GRI 404-1GRI 14.17.1GRI 14.17.7GRI 14.21.4

Catégorie d'emploi	Sexe	Nombre total d'employés formés	Nombre total d'heures de formation	Nombre moyen d'heures par employé
Employés	Hommes	221	12 126	55
	Femmes	55	6 344	115
Ouvriers	Hommes	28	257	9
	Femmes	0	0	0
Total		304	18 727	62

En 2024, 304 employés ont été formés, 249 hommes et 55 femmes, soit 55 % du nombre total d'employés de l'entreprise.

À la fin de l'année 2024, un total de 18 727 heures de formation ont été effectuées, ce qui représente une moyenne de 62 heures par employé formé, soit une augmentation de plus de 200 % par rapport aux 18 heures moyennes de formation par employé en 2023.

GRI 3-3

GRI 404-1

GRI 14.17.1

GRI 14.21.4

Ce résultat est dû à l'augmentation des programmes de formation pour les superviseurs, les directeurs et les gestionnaires, notamment :

- Atelier sur l'ABC du commandement pour les chefs d'entreprise.
- Atelier sur le leadership pour une gestion efficace destiné aux responsables des opérations.
- Formation sur la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
- Formation aux médias.

Nous avons également conclu un accord avec le Service national de formation au travail industriel (SENATI), qui nous fournit : des cours mensuels de courte durée gratuits pour les travailleurs et des bourses complètes attribuées en fonction de l'évaluation.

GRI 404-2

GRI 14.17.8

Nous continuerons à renforcer nos initiatives de formation afin d'assurer la croissance continue de nos équipes et la réalisation des objectifs organisationnels.



"En 2024, nous avons augmenté le nombre d'heures de formation et d'éducation de 133 % par rapport à 2023"

5.6 Diversité, inclusion et égalité des chances

Dynacor promeut un environnement de travail basé sur l'égalité des chances et rejette toute forme de discrimination. Cet engagement est reflété dans notre code de conduite et notre Règlement intérieur de travail.

En 2024, nous avons mis en œuvre des politiques de recrutement qui garantissent l'égalité d'accès aux opportunités d'emploi, quel que soit le sexe. En outre, nous avons procédé à une analyse des salaires, éliminant les écarts entre les hommes et les femmes et garantissant l'équité salariale.

Pour promouvoir l'intégration des femmes, nous sensibilisons les dirigeants aux préjugés inconscients et encourageons les formations qui remettent en question les stéréotypes de genre. Nous soutenons également les travailleurs handicapés dans leur affiliation au Conseil national pour l'intégration des personnes handicapées (CONADIS), en leur fournissant des conseils et en couvrant les coûts du processus. Nous avons renforcé la publication

d'offres destinées aux personnes handicapées et consolidé les alliances avec CONADIS afin d'élargir leur inclusion. Nous nous conformons désormais à la réglementation sur l'embauche inclusive, réaffirmant ainsi notre engagement en faveur de la diversité et du bien-être sur le lieu de travail.

Chez Dynacor, nous fixons des salaires supérieurs au minimum établi par le gouvernement, contribuant ainsi au bien-être des employés en couvrant les besoins de base.

GRI 3-3

GRI 14.21.1



Tableau 5-8. Ratio de salaire comparé au salaire minimum local

GRI 202-1

GRI 405-2

GRI 14.17.2

GRI 14.21.6

Catégorie	Sexe	Salaire de base (soles)	Salaire minimum perçu Pérou (soles)	Ratio
Employés	Homme	1 950	1 281,25	1,52
	Femme	1 950	1 281,25	1,52
Ouvriers	Homme	1 350	1 281,25	1,05
	Femme	1 350	1 281,25	1,05

Tableau 5-9. Proportion de la haute direction recrutée localement

GRI 202-2

GRI 405-1

GRI 14.21.2

GRI 14.21.5

Nombre de cadres supérieurs dans l'entreprise	Nombre de cadres supérieurs de nationalité péruvienne	% de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale par rapport au nombre total de cadres de l'entreprise
8	2	25 %

Local : il s'agit d'un employé originaire des pays où l'organisation exerce ses activités.

Tableau 5-10. Diversité du conseil d'administration

GRI 405-1

GRI 14.21.5

Sexe	Moins de 30 ans	Entre 30 et 50 ans	Plus de 50 ans	Total
Hommes	0	1	5	6
Femmes	0	1	1	2
Total	0	2	6	8

Tableau 5-11. Pourcentage d'employés par catégorie d'emploi, sexe et âge

GRI 405-1

GRI 14.21.5

Catégorie d'emploi	Sexe	Moins de 30 ans	Entre 30 et 50 ans	Plus de 50 ans	Total
Employé	Hommes	8,9 %	33,3 %	9,2 %	51 %
	Femmes	4,0 %	8,5 %	0,9 %	13 %
Ouvrier	Hommes	12,7 %	17,6 %	3,4 %	34 %
	Femmes	0,2 %	0,7 %	0,5 %	1 %
TOTAL		26 %	60 %	14 %	100 %

Tableau 5-12. Nombre d'employés par diversité

GRI 405-1

GRI 14.21.5

Catégorie	Personnes handicapées	Personnes d'autres nationalités	Total
Employé	9	1	10
Ouvrier	3	0	3
	12	1	13

5.7 Santé et sécurité au travail

Nous disposons d'une politique de santé et de sécurité au travail dont les principaux engagements sont les suivants : la prévention des accidents, des incidents, des incidents dangereux et des maladies professionnelles découlant des activités que nous menons, ainsi que la formation et la sensibilisation des employés aux pratiques de prévention des risques, en créant une culture de santé et de sécurité au travail.

En 2024, nous n'avons eu aucun accident avec conséquences graves dans le cadre de nos activités et nous avons atteint un taux de conformité de 95 % lors de l'audit externe annuel, réalisé en mars 2024. Nous avons également apporté des améliorations à notre système de prévention :

- Élaboration et mise en œuvre de nouvelles normes dans les domaines de la maintenance et du contrôle du minéral.
- Développement de procédures pour les activités dans le domaine des services généraux.
- Mise en place de radios de communication dans les véhicules lourds.

- Mise en place de caillebotis en fibre de verre pour le sol de la zone de traitement du minéral.

GRI 3-3

GRI 14.16.1

Notre système de santé et de sécurité est conforme à loi sur la santé et la sécurité au travail, à ses règlements et amendements, ainsi qu'au règlement sur la santé et la sécurité au travail dans l'industrie minière et à ses amendements.

Ce système de gestion couvre toutes les activités opérationnelles et administratives de notre filiale Veta Dorada : usines et bureaux décentralisés. Il englobe également les sous-traitants qui assurent la sécurité et le nettoyage de nos installations.

GRI 403-1

GRI 14.16.2



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Tableau 5-13. Nombre d'employés couverts par le système de gestion

GRI 403-8 GRI 14.16.9

Catégorie de travailleur	Nombre	Nombre d'employés couverts par le système SST	%
Employés directs (à part entière)	572	572	100 %
Employés contractuels (tiers)	38	38	100 %

Tableau 5-14. Nombre d'employés couverts par le système de gestion soumis à un audit interne et externe

GRI 403-8 GRI 14.16.9

Catégorie de travailleur	Nombre	Nombre d'employés couverts et contrôlés par le système SST	%
Employés et tiers	610	610	100 %

Ces données sont extraites des statistiques sur la santé et sécurité au travail pour 2024.

"En 2024, nous avons obtenu un taux de conformité de **95 %** lors de l'audit externe annuel sur la santé et sécurité au travail"

Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents

Chaque année, nous mettons à jour l'outil de gestion de l'identification, l'évaluation et le contrôle des risques (IPERC). Les directeurs et les superviseurs dirigent ce processus, avec la participation de tous les employés dans les différents domaines, afin de garantir que tous les dangers sont identifiés dans les activités qu'ils exercent et que des contrôles sont mis en œuvre pour minimiser les risques associés.

Les employés sont tenus de signaler immédiatement les incidents, les incidents dangereux et les accidents du travail en utilisant le rapport d'incidents et de déviations.

De même, nous disposons de la norme sur le droit de dire « non », qui donne aux employés le droit de refuser d'effectuer un travail s'ils estiment que les dangers n'ont pas été maîtrisés et qu'il existe des risques susceptibles de nuire à leur sécurité ou à leur santé. Dans ce cas, les superviseurs ou les responsables de secteur sont tenus de prendre les mesures

nécessaires pour contrôler les risques sans exercer de représailles contre l'employé.

Pour mener les enquêtes sur les incidents, les accidents et les maladies professionnelles, nous disposons d'un rapport standard qui applique les méthodologies de la technique d'analyse systématique des causes (SCAT en anglais) et de la méthode d'analyse des causes des incidents (ICAM en anglais).

L'entreprise dispose d'un Comité de prévention du harcèlement sexuel, qui est chargé d'enquêter sur les rapports relatifs aux incidents de violence sexuelle et sexiste liés au travail qui sont reçus par l'intermédiaire de nos canaux de dénonciation.

GRI 403-2 GRI 14.16.3



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Services de santé
au travail

GRI 403-3 GRI 14.16.4

À l'usine Veta Dorada, les services de santé sont assurés par l'unité médicale, qui traite les blessures et les maladies des employés, des sous-traitants et des visiteurs. En outre, des examens médicaux périodiques sont programmés, dont les résultats sont confidentiels et ne servent qu'à détecter et à prévenir les maladies. Ces résultats ne sont pas utilisés pour traiter les employés de manière favorable ou défavorable.

Ce service est assuré par un médecin du travail, une infirmière du travail, deux infirmières auxiliaires et un auxiliaire médical, qui sont formés pour prodiguer

des soins médicaux et des premiers secours. L'unité médicale dispose également d'une ambulance de type II pour les évacuations en cas d'urgence.

Promotion de la santé

GRI 403-6 GRI 14.16.7

L'accès des employés aux services médicaux et aux soins de santé non liés au travail est assuré par l'unité médicale de l'usine Veta Dorada, qui propose des programmes de maternité et d'allaitement, de santé visuelle, ainsi que des campagnes de prévention de maladies telles que le cancer, le diabète, la grippe, la tuberculose, l'hypertension, le tabagisme, l'obésité et l'hépatite, entre autres.

En outre, l'unité médicale fournit des soins, des prescriptions et

l'administration de médicaments pour les maladies courantes non liées au travail. Ces services sont à la disposition des employés, des sous-traitants et des visiteurs. En outre, l'entreprise subventionne une assurance maladie privée par l'intermédiaire d'un prestataire de soins de santé (EPS) pour tous les employés directs.

Participation,
consultation et
communication des
employés en matière de
santé et de sécurité au
travail

La participation des employés est attestée par leur implication dans la préparation de l'IPERC de base, dans les rapports d'incidents et de déviations, et dans la formation du Comité de santé et de sécurité au travail. Ils participent également aux réunions de cinq minutes et aux sessions de formation.

Ils sont également représentés au sein de la commission paritaire centrale et des sous-comités dans les sites ou bureaux de plus de 20 travailleurs, dont les membres sont élus chaque année au scrutin secret et direct.

L'appel à la représentation des employés est ouvert aux hommes et aux femmes. En 2024, le pourcentage de représentantes au sein du comité central était de 12,5 %.

Les comités se réunissent en réunions ordinaires une fois par mois ou en réunions extraordinaires dans l'un des cas suivants :

- À l'appel de son président,
- À la demande d'au moins deux de ses membres,
- En cas d'accident mortel.

Le Comité prend ses décisions par consensus. Si le consensus n'est pas atteint, une majorité simple est requise. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Les fonctions des comités sont définies dans la réglementation de la loi de santé et sécurité au travail et le règlement sur la santé et sécurité au travail dans l'industrie minière.

GRI 403-4 GRI 14.16.5



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Formation des employés
en matière de santé et de
sécurité au travail

En 2024, 34 672 heures de formation ont été réalisées. Les thèmes prioritaires des cours dispensés sont tirés de l'IPERC de base, de l'annexe 6 du règlement sur la santé et sécurité dans l'industrie minière et des normes juridiques applicables au secteur minier.

Les cours sont obligatoires et dispensés en espagnol par des professionnels expérimentés de la santé et sécurité au travail. Ils sont dispensés gratuitement et pendant les heures de travail rémunérées. Afin de mesurer l'efficacité de ces formations, une évaluation est effectuée à la fin de celles-ci.

GRI 403-5 GRI 14.16.6

Prévention et atténuation
des impacts sur la santé
et sécurité au travail
directement liés aux
relations commerciales

Tous les sous-traitants effectuant des travaux liés à nos activités doivent respecter nos normes en matière de santé et de sécurité au travail. Le personnel externe doit obligatoirement présenter son aptitude médicale lors des examens médicaux professionnels (EMO) et être couvert par une assurance complémentaire pour le travail à risque (SCTR) en cas d'accident.

GRI 403-7 GRI 14.16.8

Blessures liées à des
accidents du travail

Au cours de l'année 2024, neuf blessures sans conséquences majeures ont été enregistrées et nous n'avons eu aucun accident mortel.

"Au cours de l'année 2024, **aucun** accident ayant des conséquences graves n'a été enregistré."



Tableau 5-15. Indicateurs d'accidents de travail chez les employés
(en nombre) - filiale Veta Dorada

Indicateur	2022	2023	2024
	Nombre	Nombre	Nombre
Nombre total des décès enregistrables (FR)	0	0	0
Nombre d'accidents avec arrêt de travail (LTP) - Avec conséquences graves	0	0	0
Total d'accidents enregistrables (LR)	10	9	9
Nombre de jours de travail perdus	586	245	209

Calculs basés sur 1 000 000 d'heures travaillées

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Tableau 5-16. **Tableau 5-16. Indicateurs d'accidents de travail chez les employés (en taux) – filiale Veta Dorada**

Indicateur	2022	2023	2024
Fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR) - Avec conséquences graves	0	0	0
Fréquence d'accidents enregistrables (IFLR)	8,61	6,75	5,98
Indice de gravité (IS)	504,76	183,87	138,87
Nombre d'heures travaillées	1 160 954	1 332 490	1 504 976

Calculs basés sur 1 000 000 d'heures travaillées

Tableau 5-17. **Indicateurs d'accidents de travail chez les employés non-salariés (en taux)**

Indicateur	2022	2023	2024
Fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR) - Avec conséquences graves	0	0	0
Fréquence d'accidents enregistrables (IFLR)	0	0	0
Indice de gravité (IS)	0	0	0
Nombre d'heures travaillées	150 987	169 559	246 218

Calculs basés sur 1 000 000 d'heures travaillées

Les dangers qui présentent un risque de blessure grave ont été identifiés dans le cadre du processus de base de l'identification, l'évaluation et le contrôle des risques (IPERC). En 2024, aucun de ces dangers n'a entraîné de blessures graves.

SASB EM-MM-320a.1

GRI 403-9

GRI 14.16.10

Maladies professionnelles

Au cours de la période couverte par le rapport, aucun cas de maladie n'a été identifié chez nos employés ou nos sous-traitants. Outre les contrôles établis dans la matrice IPERC et les examens médicaux professionnels périodiques,

il existe un programme de surveillance de la santé, ainsi qu'un suivi des employés, des contrôles de rotation du personnel en cas d'exposition au risque et l'utilisation obligatoire d'équipements de protection individuelle.

GRI 403-10

GRI 14.16.11



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE



6 >> Gestion de
l'environnement

6.1 Consommation d'énergie

En 2024, la consommation totale d'énergie de notre Société était de 93 922 GJ, compte tenu des opérations au Canada, au Pérou, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. La plus grande partie de la consommation énergétique est représentée par l'usine Veta Dorada avec 74 %, les 26 % restants étant constitués par la consommation des bureaux, des bureaux d'achat de minerai et autres (entrepôts et service de concassage).

GRI 3-3

GRI 14.1.1

Tableau 6-1. Consommation d'énergie par site (GJ)

GRI 302-1

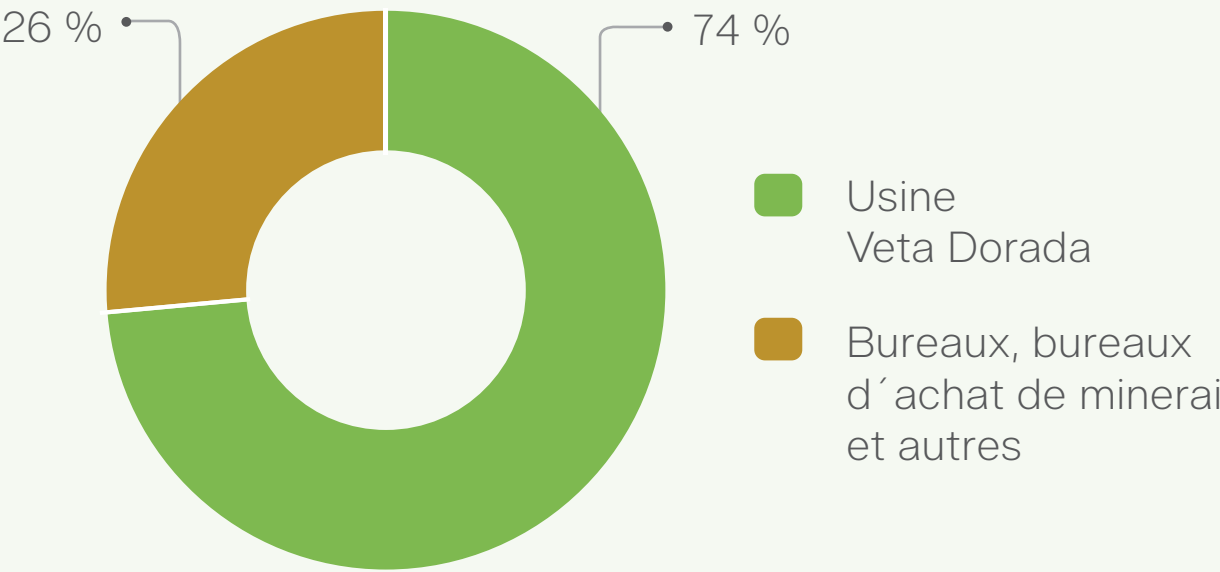
GRI 14.1.2

SASB EM-MM-130a.1

	Électricité [GJ]	Diesel [GJ]	Essence [GJ]	Gaz - GPL [GJ]	Gaz naturel [GJ]	T. Énergie directe [GJ]	T. Énergie indirecte [GJ]	Énergie Totale [Gj]
Usine Veta Dorada	35 927,58	8 548,28	9,06	24 826,10	0,00	33 383,44	35 927,58	69 311,02
Bureaux, bureaux d'achat de minerai et autres	1 043,77	21 299,22	2 155,62	34,68	77,81	23 567,33	1 043,77	24 611,10
Total Dynacor	36 971,35	29 847,50	2 164,68	24 860,7	77,81	56 950,77	36 971,35	93 922,12

Facteur de conversion de l'électricité : 0,00360016 GJ/Kw-h
Facteur de conversion des carburants : RAGEI 2019 (mise à jour 2023)

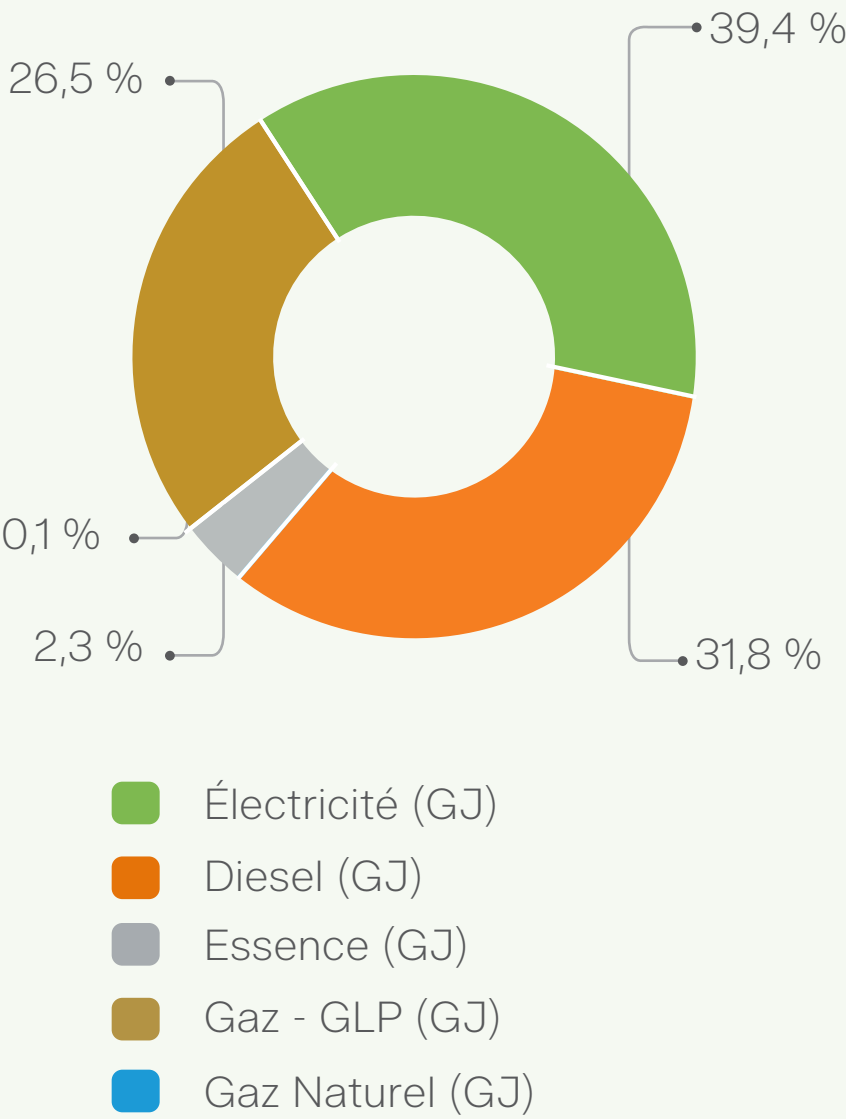
Graphique 6-1 Pourcentage de la consommation d'énergie par site



Notre consommation d'énergie renouvelable représente environ 38 % de la consommation totale, qui correspond à la consommation électrique de l'usine Veta Dorada, garantie par un certificat international.

SASB EM-MM-130a.1

Graphique 6-2 Pourcentage de la consommation d'énergie par type.



En 2024, l'intensité énergétique de nos opérations, qui prend en compte la consommation interne d'électricité, de diesel, d'essence et de gaz, a atteint 0,7990 GJ par once d'or équivalente, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de la consommation de carburant associée aux sources mobiles de nos opérations logistiques sur nos sites. Nous prévoyons donc de réaliser un audit d'efficacité énergétique afin de déterminer les économies potentielles.

GRI 302-4

Tableau 6-2 Intensité énergétique

	GRI 302-3	GRI 14.1.4
	2023	2024
Énergie directe (GJ)	50 348	56 951
Énergie indirecte (GJ)	35 982	36 971
Énergie indirecte (GJ)	86 331	93 922
Intensité énergétique: énergie totale par once d'or équivalente produite (GJ/oz Au eq)	0,6641	0,7990

Note : En 2024, les consommations d'énergie de 2023 ont été mises à jour en standardisant les sources primaires d'information afin de permettre la comparaison entre les années.

"En 2024, notre consommation d'énergie renouvelable représentait 38 % de la consommation totale."



6.2 Changement climatique et gestion des émissions

Chez Dynacor, nous nous sommes engagés à réduire notre empreinte carbone et à mettre progressivement en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation pour faire face aux risques climatiques et tirer parti des opportunités découlant de la transition vers une économie à faible émission de carbone.

En 2024, nous avons reçu la première étoile du programme Empreinte carbone Pérou pour la mesure de notre inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2023.

Comme chaque année, nous avons procédé à la mesure de l'inventaire des émissions de GES dans tous nos sites, auxquels se sont ajoutés, outre le Canada et le Pérou, les nouveaux sites du Sénégal et de Côte d'Ivoire. L'approche de consolidation du contrôle opérationnel a été utilisée et la mesure de l'empreinte carbone du minerai aurifère obtenu auprès des MAPE a été intégrée.

GRI 3-3

Tableau 6-3. Approche opérationnelle pour l'inventaire des GES 2024

Pays	Site
Canada	Siège social (Montréal)
Pérou	Siège social (Lima)
	Bureaux administratifs (Nazca et Chala)
	Usine Veta Dorada (Arequipa)
	Service de concassage (Trujillo)
	13 bureaux d'achat de minerai et 2 entrepôts
Sénégal	Bureau administratif (Dakar)
	Bureau administratif (Kedougou)
Côte d'Ivoire	Bureau administratif (Bouaké)

Nous avons mis à jour notre calculateur d'émissions de GES dans le but de rationaliser et d'automatiser le calcul de notre inventaire à moyen terme. L'amélioration de cet outil nous permettra de prendre plus facilement des décisions éclairées sur la fixation d'objectifs de réduction.

Tableau 6-4. **Total des émissions (tonnes éq. CO₂)^{(1,2,3) (,4)}** GRI 305-1

GRI 305-2 GRI 305-4 GRI 14.1.5 GRI 14.1.6 GRI 14.1.8 SASB EM-MM-110a.1

	2023	2024
Émissions directes (champ d'application 1)	3 424,70	3 893,10
Émissions indirectes (champ d'application 2) ^{((5) (1))} - Basées sur la localisation	2 121,68	1 738,39
Émissions indirectes (champ d'application 2) - Basées sur le marché	-	33,62
Total des émissions champs d'applications 1 et 2 ^{((6) (1))}	5 546,38	3 926,72
Émissions indirectes (champ d'application 3)	20 350,07	75 368,08
Intensité des émissions Total des émissions de GES dans le champ d'application 1 + champ d'application 2 par once d'or éq. produite (t éq. CO ₂ /once d'or éq.)	0,0427	0,0334

- (1) La méthodologie de quantification des champs d'application 1 et 2 est alignée sur le Greenhouse Gas (GHG) Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard. La méthodologie de quantification du champ d'application 3 est conforme à la Corporate Value Chain (Scope 3) Standard), au GHG Protocol et à la norme ISO 14064-1:2019.
- (2) Les émissions sont exprimées en tonnes éq. CO₂ (t éq. CO₂, ce qui inclut le CO₂, CH₄, N₂O, PFC_s, SF₆, NF₃) lecas échéant.
- (3) Les valeurs de t éq. CO₂ sont calculées en utilisant les facteurs d'émission des lignes directrices du GIEC et les potentiels de réchauffement global du cinquième rapport du GIEC.
- (4) L'année de référence pour le calcul de l'inventaire est 2024.
- (5) Les facteurs d'émission de l'électricité les plus récents disponibles pour le Pérou, le Canada, le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont été utilisés.
- (6) Les émissions du champ d'application 2 prises en compte dans ce total sont basées sur le marché.

Champ d'application 1

- Combustion stationnaire
- Combustion des véhicules mobiles

Champ d'application 2

- Acquisition d'électricité

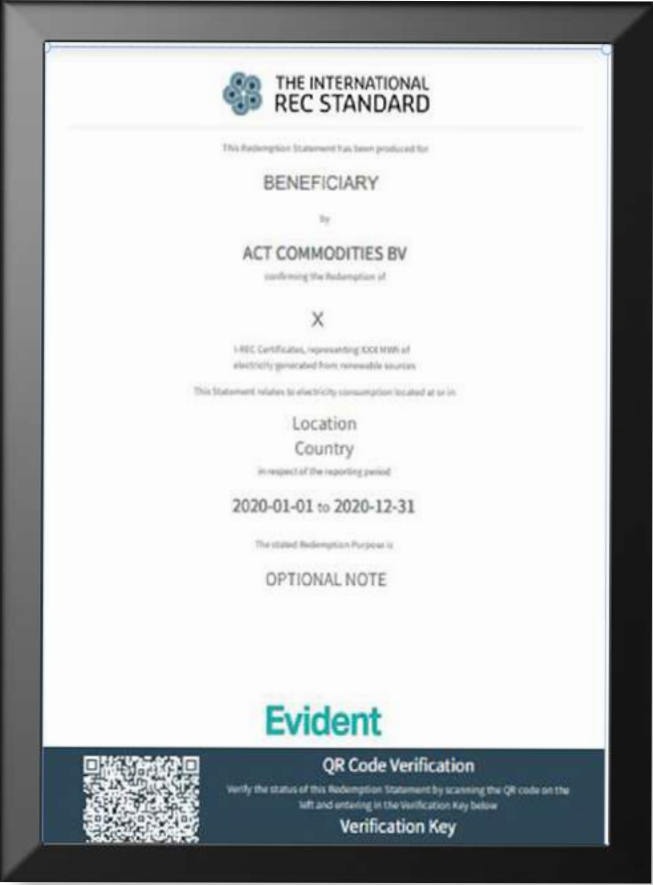
Champ d'application 3

- Transport de minéral
- Transport d'intrants
- Transport d'or (doré)
- Transport du personnel
- Transport des clients et des visiteurs
- Consommation d'intrants, d'eau et de papier
- Élimination finale des déchets
- Achats d'actifs
- Extraction du minéral des MAPE

Émissions directes et indirectes
(champs d'application 1 et 2)

En 2024, notre entreprise a entamé les démarches pour obtenir les certificats I-REC (*International Renewable Energy Certificate*), dans le but d'attribuer de l'énergie renouvelable à la consommation électrique de notre usine Veta Dorada. Cette réduction représentait 30 % de nos émissions (champs d'application 1 et 2). Nous avons ainsi obtenu ce certificat par l'intermédiaire de notre fournisseur d'électricité au cours des premiers mois de 2025.

GRI 305-5 GRI 14.1.9



Suite à l'obtention de ce certificat, les émissions totales générées par les champs d'application 1 et 2 (basées sur le marché) se sont élevées à 3 927 tonnes éq. CO₂. 99 % de ces émissions étaient des émissions directes (champ d'application 1) provenant de la consommation de GPL à la raffinerie, de la cuisine de l'usine Veta Dorada et du diesel pour les véhicules mobiles sur tous les sites, tandis que 1 % correspondait à des émissions indirectes provenant de l'électricité achetée (champ d'application 2).

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

L'intensité de nos émissions de GES, qui est basée sur le total des émissions des champs d'application 1 et 2 et sur la production d'or équivalent, était de 0,0334 t éq. CO₂ par once d'or équivalente produite, soit une diminution de 22 % par rapport à 2023. Cette diminution est principalement due à l'obtention du certificat d'énergie renouvelable I-REC.

GRI 305-1 GRI 305-2 GRI 305-4
GRI 14.1.6 GRI 14.1.8 GRI 14.1.5
SASB EM-MM-110a.1

Émissions indirectes du champ d'application 3

L'estimation des émissions du champ d'application 3 suit les lignes directrices du *Corporate Value Chain (Scope 3)* Standard, du GHG Protocol et de la norme ISO 14064-1:2019.

Les facteurs d'émission utilisés sont ceux publiés par DEFRA 2024 et la base de données Ecoinvent, version 3.10.

Dans l'inventaire de GES de 2024, nous avons intégré l'analyse du

"En 2024, nous avons **réduit l'intensité de nos émissions de 22 % par rapport à 2023**, grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables."

bilan CO₂ au niveau du produit (PCF en anglais) du minerai acquis auprès des MAPE. Ce changement important, ainsi que d'autres améliorations, ont défini l'année de référence actualisée pour la quantification des émissions de la période actuelle.

Le calcul du champ d'application 3 en 2024 a donné 75 368 t éq. CO₂, dont la catégorie 3 représente 23 % et la catégorie 4 77 %.

GRI 305-3 GRI 14.1.7



"En 2024, nous avons intégré l'analyse du bilan **CO₂ au niveau du produit du minerai acquis auprès des MAPE**"

Inventaire des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

Chez Dynacor, nous n'achetons ni n'utilisons aucune substance appauvrissant la couche d'ozone (SACO) dans le cadre de nos activités.

GRI 305-6

Émissions atmosphériques de composés inorganiques

En 2024, les émissions de composés inorganiques générées lors de la combustion d'hydrocarbures dans nos sources fixes et mobiles ont été estimées à 23,72 tonnes par an, dont 73 % d'oxydes d'azote (NOx), 15 % de monoxyde de carbone (CO) et 4 % d'oxydes de soufre (SOx). Les principales sources de ces émissions à l'usine Veta Dorada proviennent de la consommation de gaz de pétrole liquéfié (GPL) dans les processus de raffinage, de fonderie et dans les cuisines, ainsi que de l'utilisation de diesel dans les véhicules et les groupes électrogènes.

Tableau 6-5. Génération de composés inorganiques

Émissions inorganiques	Unité	2024	%
Oxydes d'azote (NOx)	t/an	17,43	73 %
Monoxyde de carbone (CO)	t/an	3,59	15 %
Oxydes de soufre (SOx)	t/an	0,88	4 %
Autres	t/an	1,82	8 %
Total	t/an	23,72	100 %

Les contrôles de la qualité de l'air effectués dans l'usine confirment le respect des limites autorisées au niveau local et régional, démontrant que les activités de Dynacor n'ont pas d'impact significatif sur la qualité de l'air.

GRI 305-7

GRI 14.3.2

SASB EM-MM-120a.1

6.3 Gestion de l'eau et des effluents

L'eau utilisée dans nos activités provient à 95 % de sources souterraines issues de nos propres puits et les 5 % restants proviennent des tiers, sous forme d'eau du réseau et d'eau achetée. Aucune de ces sources ne provient de zones humides figurant sur la liste Ramsar ou d'aquifères vulnérables aux infiltrations. De plus, notre activité ne génère aucun rejet d'eau.

GRI 303-4

GRI 14.7.5

Nos puits sont autorisés par l'Autorité nationale de l'eau (ANA) et n'interfèrent pas négativement avec la population et les communautés, puisqu'ils ne sont pas proches de celles-ci. La consommation est communiquée mensuellement aux autorités.

En 2024, la consommation totale d'eau était de 123,17 mégalitres [ML], ce qui représente une réduction de 9 % par rapport à l'année précédente, en raison de la diminution du volume utilisé pour le traitement de minerai.

GRI 3-3

GRI 303-1

GRI 14.7.1

GRI 14.7.2



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Gestion des impacts liés aux rejets d'eau

Selon l'étude d'impact sur l'environnement, la qualité des eaux souterraines ne sera pas affectée, car aucun aquifère n'a été identifié dans la zone d'exploitation. Cependant, notre processus de production utilise de l'eau industrielle provenant de puits situés à 4,7 km de l'usine Veta Dorada. C'est pourquoi nous effectuons un contrôle trimestriel des paramètres physicochimiques et microbiologiques des eaux souterraines, ainsi qu'une mesure des métaux totaux, des pesticides, des organochlorés et des organophosphates. En outre, un suivi géotechnique et géochimique est effectuée dans notre parc à résidus afin de garantir la stabilité hydrologique.

À l'usine Veta Dorada, nous disposons d'un système de traitement des eaux usées domestiques et d'une installation d'osmose inverse pour produire de l'eau destinée à la consommation humaine. Les eaux usées domestiques traitées et les eaux usées provenant du traitement de minerai sont recirculées dans notre parc à résidus à 60 % sans provoquer de rejets. La consommation d'eau sur les sites est principalement destinée à un usage domestique.

GRI 303-2

GRI 14.7.3

Tableau 6-6. Prélèvements et consommation d'eau par source et par zone de stress hydrique (ML)

	Zones sans stress hydrique	Zones soumises à un stress hydrique
	Prélèvements et consommation d'eau par source [ML]	
Eau souterraine (total)	117,22	0,14
Eau douce (DST ≤1 000 mg/L)	0,23	0,14
Autres eaux (DST >1 000 mg/L)	116,99	0
Eau fournie par des tiers (total)	2,99	2,82
Eau douce (DST ≤1 000mg/L)	1,27	2,82
Autres eaux (DST >1 000mg/L)	1,72	0
Eau de surface (total)	0	0
Eau douce (DST ≤1 000mg/L)	0	0
Autres eaux (DST >1 000mg/L)	0	0
Prélèvement total d'eau (eaux de surface (total) + eau souterraine (total) + eau fournie par des tiers (total)) [ML]	120,21	2,96

TSD : Total des solides dissous.

Aucune de nos activités n'implique la consommation d'eau de mer, ni la production d'eau. La municipalité de Chala, dans la région d'Arequipa, est classée comme zone souffrant de pénurie d'eau, mais avec une consommation relativement faible par rapport à d'autres zones. Elle n'est donc pas considérée comme une zone soumise à un stress hydrique selon le *Water Risk Atlas du World Resources Institute*. Nos installations situées dans des zones soumises à un stress hydrique élevé représentent environ 2 % de notre consommation totale.

GRI 303-3

GRI 303-5

GRI 14.7.4

GRI 14.7.6

SASB EM-MM-140a.1

"En 2024, nous avons réduit
notre consommation totale
d'eau de 9 %."

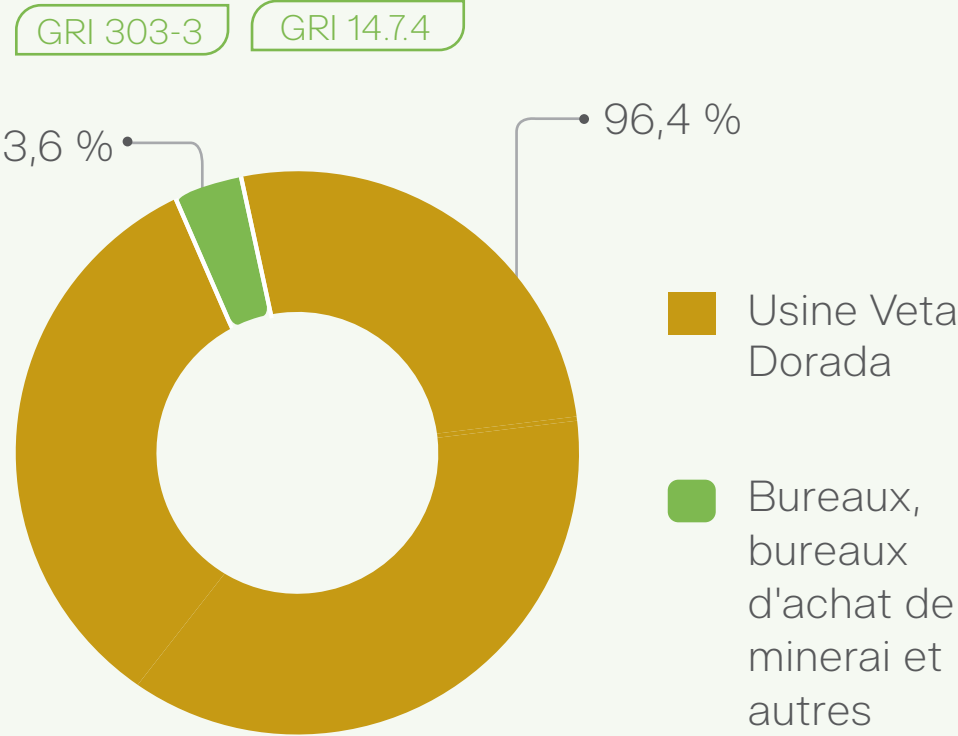
Tableau 6-7. Prélèvements d'eau par site (ML)

GRI 303-3

GRI 14.7.4

	Eau souterraine	Eau fournie par des tiers	Eau de surface	Total
Site	[ML]	[ML]	[ML]	[ML]
Usine Veta Dorada	116,99	1,72	0,00	118,71
Bureaux, bureaux d'achat de minerai et autres	0,37	4,09	0,00	4,46
Total	117,36	5,81	0,00	123,17

Graphique 6-3. **Pourcentage de la consommation d'eau par site**



Graphique 6-4 **Pourcentage de prélèvement d'eau par source**

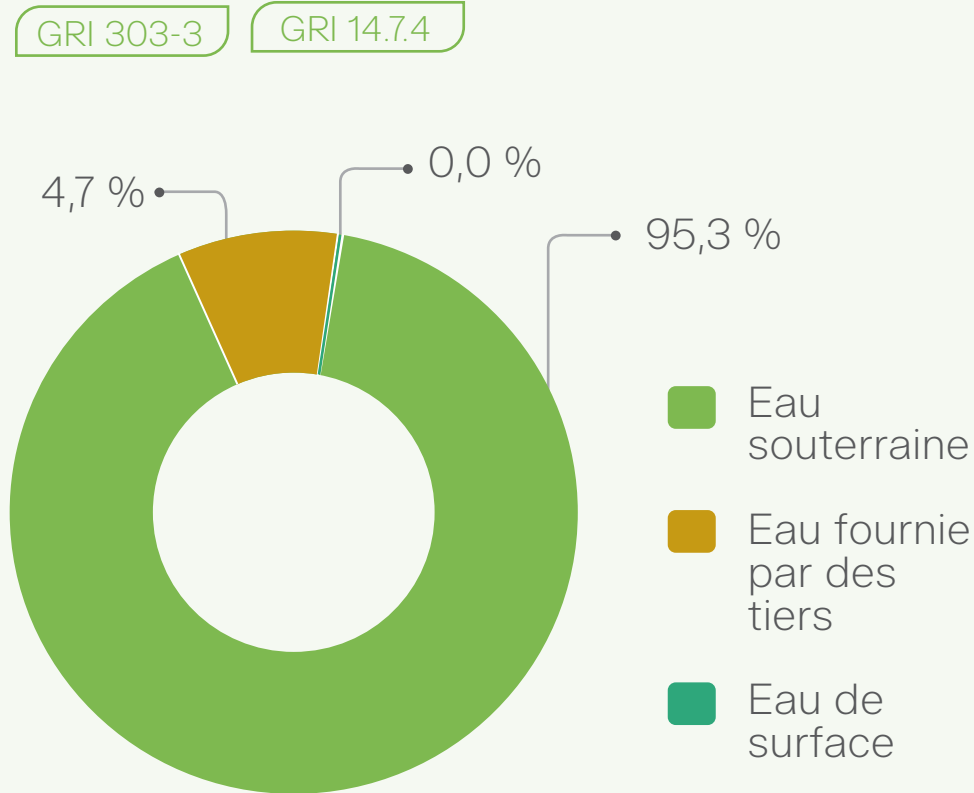


Tableau 6-8 : **Prélèvement total d'eau par source (ML)**

GRI 303-3 GRI 14.7.4

	2022	2023	2024
Sources	[ML]	[ML]	[ML]
Eau souterraine	37,82	108,78	117,36
Eau fournie par des tiers	101,64	26,07	5,81
Eau de surface	0,05	0,06	0,00
Total de l'eau prélevée	139,51	134,91	123,17
Intensité de la consommation d'eau (ML eau / once d'or équivalente)	0,00126	0,00104	0,00105

Tableau 6-9 **Prélèvement total d'eau par source et par type (ML)**

GRI 303-3 GRI 14.7.4

	Eau souterraine	Eau fournie par des tiers	Eau de surface
	[ML]	[ML]	[ML]
Eau douce	0,37	4,09	0,00
Autres eaux (DST > 1 000 mg/L)	116,99	1,72	0,00
Consommation totale d'eau	117,36	5,81	0,00

"Nous fonctionnons sans **aucun rejet** dans notre usine Veta Dorada."

En 2024, nous n'avons eu aucun incident de non-conformité lié aux permis, normes et réglementations en matière de qualité de l'eau.

SASB EM-MM-140a.2



6.4 Biodiversité et protection des zones à haute valeur de conservation

Chez Dynacor, nous reconnaissons l'importance de préserver les écosystèmes locaux et de minimiser tout impact potentiel sur la biodiversité. Par le biais de nos politiques de développement durable, environnementales et d'investissement social, nous nous engageons à préserver l'environnement naturel et à gérer de manière responsable les impacts potentiels générés par nos activités.

Nos pratiques environnementales s'alignent sur les objectifs pour 2050 et les cibles pour 2030 du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal*. Nous rendons compte chaque année dans notre rapport ESG des performances de l'entreprise en ce qui concerne ses impacts environnementaux et leur relation avec ses impacts sur la biodiversité.

Les activités de notre usine Veta Dorada ne comprennent pas d'opérations minières, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de zones à ciel ouvert ou souterraines pour l'extraction de minerai. En raison de la nature de l'environnement et de la présence limitée de la flore et de la faune, nos activités n'ont pas d'impact significatif sur la biodiversité.

Dans cette optique, nous avons adopté des mesures de prévention et d'atténuation pour protéger les espèces indigènes et leurs habitats. En outre, grâce à notre politique d'investissement social, nous poursuivons des initiatives qui intègrent les communautés locales dans la protection de la biodiversité et garantissent que nos activités contribuent au bien-être environnemental et social à long terme (voir Contenu mis en évidence).

*Cible 10, 14, 15, 19

GRI 3-3

GRI 101-1

GRI 14.4.1

GRI 14.4.2



En 2024, le projet de reboisement "El Mochical" a débuté dans le cadre d'un accord de coopération interinstitutionnel entre la communauté de Chala Viejo, la municipalité du district de Chala et Veta Dorada.



Le projet vise à restaurer les écosystèmes dégradés et à atténuer l'érosion des sols en permettant à la communauté d'utiliser des cultures indigènes telles que la tara (*Caesalpinia spinosa*) et l'avocat (*Persea americana*).



Au cours du dernier trimestre 2024, le premier hectare de plantation de tara a été mis en œuvre, atteignant 1 000 plants. L'objectif est d'atteindre 7 000 plants d'ici 2027 sur une surface de 7 hectares. Selon l'évaluation technico-économique du projet, la commercialisation de ces cultures générera un retour sur investissement en 2026.

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE



Gestion des impacts
sur la biodiversité

La zone où opère notre usine Veta Dorada correspond à l'écosystème du désert côtier, où il existe de vastes zones dépourvues de toute trace de végétation. De même, dans la zone d'exploitation et dans la zone d'influence directe et indirecte, il n'y a pas de zones désignées comme zones naturelles protégées (ZNP) par l'État, ni de zones tampons. De même, il n'y a pas de réserves prouvées et probables dans ou à proximité de sites dont le statut de conservation est protégé.

L'évaluation de l'impact environnemental de l'usine Veta Dorada n'a pas identifié d'impact significatif réel ou potentiel sur la biodiversité. Aucun impact significatif des services de la chaîne de valeur n'a été identifié non plus.

GRI 101-2

GRI 101-4

GRI 14.4.3

GRI 14.4.4

D'après les évaluations réalisées au cours du premier et du second semestre de l'année 2024, on constate une faible richesse dans

la composition des espèces typiques des zones désertiques. De même, il n'y a pas eu de changements significatifs entre la base biologique de l'étude de l'impact environnemental (EIE-d) et le suivi semestriel effectué ces dernières années.

GRI 14.4.5



Espèces protégées

En ce qui concerne les espèces enregistrées dans le cadre du suivi biologique en 2024, nous avons la présence d'une flore et d'une faune caractérisées comme peu préoccupantes selon la classification de l'*Union internationale pour la conservation de la nature* (UICN), ce qui signifie qu'elles ont un risque d'extinction plus faible, mais qu'elles sont toujours importantes pour la biodiversité mondiale.

Tableau 6-10. Classement des espèces protégées identifiées

IUCN		
Classement	Nombre d'espèces	
	Flore	Faune
En danger critique d'extinction	0	0
En danger	0	0
Vulnérables	0	0
Presque menacées	0	1
Préoccupation mineure	2	6

Source : Rapport annuel de suivi biologique

Dans le cadre des engagements liés à l'étude de l'impact environnemental (EIE) de l'usine Veta Dorada, il existe un plan de gestion environnementale qui comprend les mesures suivantes pendant l'exploitation :

Plan de gestion environnementale



Programme de mesures de prévention, de correction et d'atténuation des incidences sur l'air, l'eau souterraine, le sol, la faune et la flore.



Plan de suivi environnemental pour la qualité de l'air, le bruit, l'eau souterraine et la stabilité physique et géologique.



Plan de gestion des déchets solides.

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Aucun processus de remise à neuf n'est actuellement en cours, car aucun composant de notre usine de traitement, dont la durée de vie utile est atteinte, n'a été mis hors service.

L'organisation n'opère pas dans des zones considérées comme critiques selon la *Société financière internationale* (SFI) et, bien que nous n'ayons pas de sites ayant des impacts significatifs, nous nous conformons à un plan de gestion environnementale et à un suivi biologique qui sont soumis à l'autorité environnementale.

GRI 101-3

SASB EM-MM-160a.1

"En 2024, nous avons soutenu la plantation de 1 000 plantes de tara (*Caesalpinia spinosa*) en faveur de la biodiversité"

6.5 Gestion des déchets

D'ici 2024, nous visons à réduire la quantité de déchets dangereux et à augmenter la quantité de déchets recyclables. Nous avons réduit la quantité de déchets dangereux de 4 % par rapport à 2023 grâce à l'utilisation de matériaux d'essai chimiques métallurgiques plus légers et à durée de vie plus longue, mais nous n'avons pas réussi à augmenter la quantité de déchets recyclables, et nous continuerons donc à entretenir des partenariats avec des organisations d'aide sociale non gouvernementales afin d'encourager le recyclage.

La réduction des déchets dangereux est due à l'utilisation de creusets et de coupelles utilisés dans les essais en laboratoire ayant une durée de vie plus longue et à l'achat de creusets et de coupelles plus légers.

D'ici 2025, nous continuerons à réduire la quantité de déchets dangereux en optimisant la consommation de matériaux et d'intrants utilisés dans notre processus de production.

GRI 3-3

GRI 14.5.1

L'impact potentiel de nos déchets est la contamination du sol due à la production de conteneurs d'intrants chimiques, principalement à cause de l'utilisation de cyanure de sodium, et à la production de résidus. Les contrôles en place sont le lavage des conteneurs et l'imperméabilisation des canaux de conduite des résidus et du parc à résidus à l'aide de géomembranes.

À Veta Dorada, les déchets dangereux et non dangereux sont classés et triés, et les déchets recyclables sont séparés et récupérés afin de réduire leur impact potentiel sur l'environnement. Les déchets à éliminer sont évacués et envoyés à des sites d'enfouissement sanitaires et de sécurité par un opérateur de déchets (EO-RS) autorisé par le ministère de l'environnement.

L'entreprise a mis en place une procédure de gestion des déchets et enregistre les informations sur les déchets produits et éliminés dans le formulaire de contrôle mensuel des déchets.

GRI 306-1

GRI 306-2

GRI 14.5.2

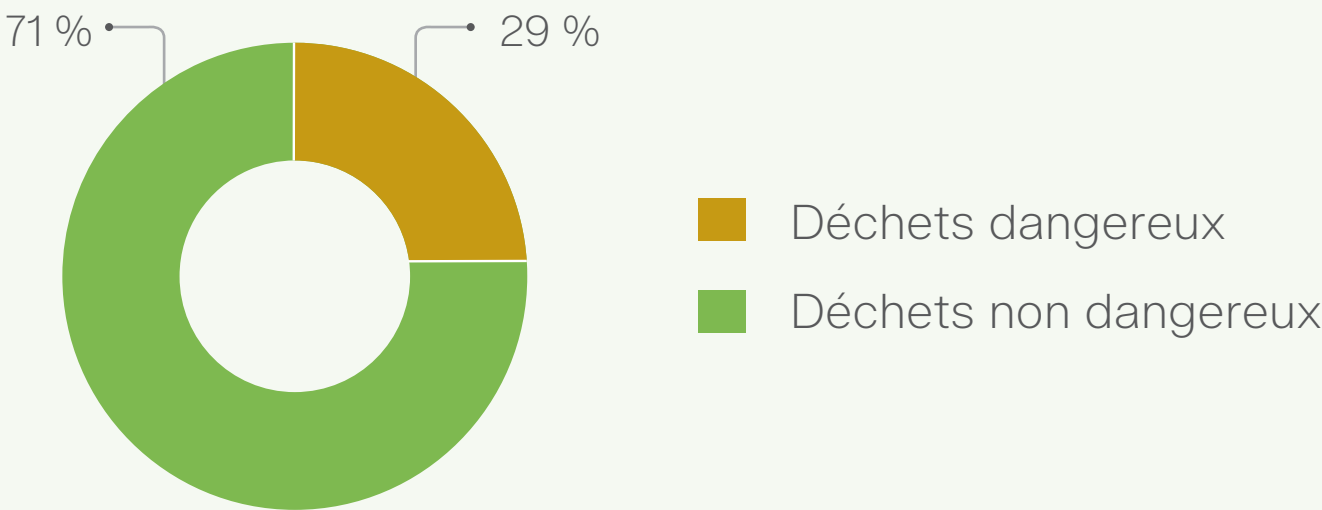
GRI 14.5.3



Déchets produits et leur élimination

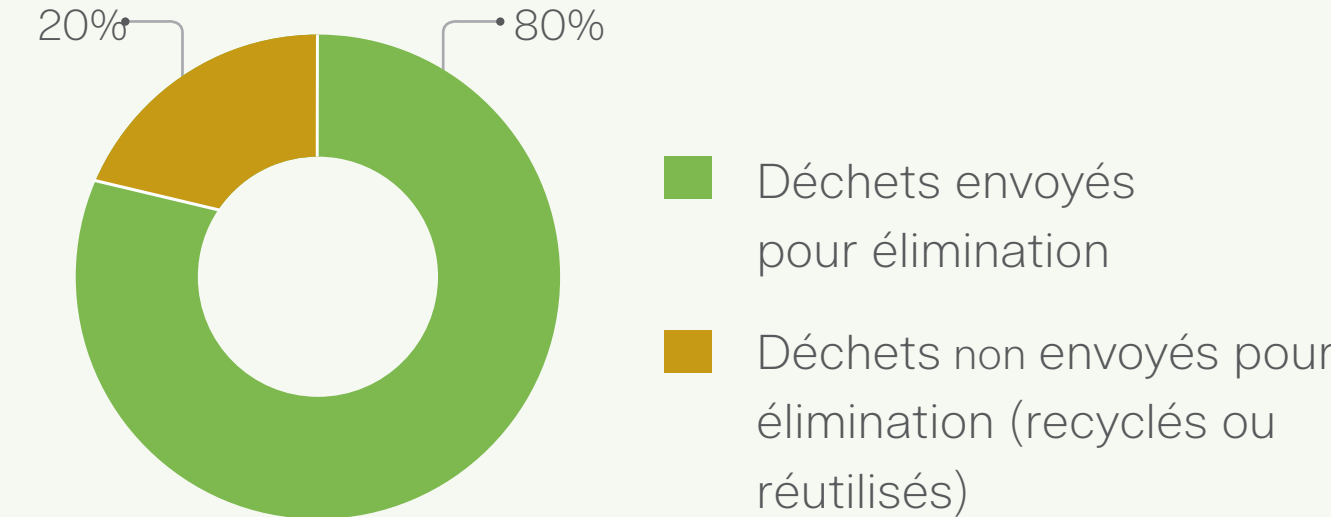
En 2024, 514,36 tonnes de déchets ont été produites, dont 148,51 tonnes (29 %) de déchets dangereux et 365,85 tonnes (71 %) de déchets non dangereux.

Graphique 6-5. Pourcentage de déchets produits par type



Sur l'ensemble des déchets produits, 20 % ont été recyclés ou réutilisés et 80 % ont été envoyés pour élimination.

Graphique 6-6 Pourcentage de déchets selon leur élimination



En outre, les déchets récupérés ou non envoyés pour élimination, généralement hors site, s'élèvent à 101,38 tonnes. Cela signifie que 8,80 tonnes de déchets dangereux ont été réutilisées hors site et 92,58 tonnes de déchets non dangereux ont été réutilisées sur site.

Tableau 6-11. Classement des déchets produits par type (TM)

GRI 306-3 GRI 306-4 GRI 306-5 GRI 14.5.4 GRI 14.5.5 GRI 14.5.6
SASB EM-MM-150a.4 SASB EM-MM-150a.7

		2022	2023	2024		
		(TM)	(TM)	(TM)	Envoyés à	Observations
DÉCHETS DANGEREUX	Déchets dangereux non recyclés	118,18	150,17	139,46	Site d'enfouissement sécuritaire	Non recyclés
	Déchets dangereux réutilisés	5,73	4,43	8,8	Réutilisation	Réutilisés
	Déchets biomédicaux (biocontaminés)	0,48	0,24	0,03	Site d'enfouissement sécuritaire	Non recyclés
	Déchets spéciaux	0,18	0,24	0,22	Site d'enfouissement sécuritaire	Non recyclés
	TOTAL DES DÉCHETS DANGEREUX	124,57	155,08	148,51		
DÉCHETS NON DANGEREUX	Déchets solides généraux	206,03	243,8	273,27	Site d'enfouissement sanitaire	Non recyclés
	Déchets recyclables	74,81	115,06	92,58	Recyclés	Recyclés
	TOTAL DES DÉCHETS NON DANGEREUX	280,84	358,86	365,85		
TOTAL DES DÉCHETS GÉNÉRÉS		405,41	513,94	514,36		
Déchets envoyés pour élimination		324,87	394,45	412,98		
Déchets recyclés ou réutilisés		80,54	119,49	101,38		
Intensité totale de la production de déchets (kg de déchets générés / oz d'or éq.)		3,67	3,95	4,38		

Les déchets destinés à être éliminés dans des décharges ont représenté 412,98 tonnes, dont 139,71 tonnes de déchets dangereux et 273,27 tonnes de déchets non dangereux. D'ici 2025, nous prévoyons d'introduire dans le processus les creusets et les coupelles utilisés dans notre laboratoire.

Les résidus miniers générés en 2024 s'élevaient à 465 111 tonnes de pulpe, qui sont stockées dans le parc à résidus en vue de leur élimination définitive. Nous ne produisons pas de roches résiduelles.

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

En 2024, nous n'avons pas eu d'impact négatif significatif lié à notre gestion des matières et déchets dangereux.

À Veta Dorada, les déchets dangereux non miniers sont destinés à être éliminés hors site et les résidus sont stockés dans le parc à résidus, qui est imperméable grâce à des géomembranes afin de ne pas avoir d'impact sur la santé humaine et les écosystèmes.

SASB EM-MM-150a.5

SASB EM-MM-150a.9

SASB EM-MM-150a.10



Gestion des incidents critiques

En 2024, des mesures d'urgence en cas de déversement ont été mises en œuvre dans les zones de traitement de minerai et du parc à résidus de l'usine Veta Dorada, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de ne pas provoquer de déversements importants.

Nous organisons régulièrement des exercices avec la participation des membres de la brigade des matières dangereuses et des employés. Nous continuons également à entretenir nos dispositifs de contrôle des déversements afin de les maintenir actifs et de prévenir les déversements potentiels d'intrants, de déchets et de résidus.

Au cours de la période, aucun incident environnemental critique n'a eu d'impact négatif. Notre usine Veta Dorada dispose d'un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence, qui comprend un plan de lutte contre les glissements de terrain dans le parc à résidus.

GRI 3-3

GRI 306-3

GRI 14.15.1

GRI 14.15.2

GRI 14.15.3

GRI 14.15.4

"En 2024, nous avons réduit la
quantité de déchets dangereux de
4 % par rapport à 2023"



6.6 Gestion du parc à résidus

Veta Dorada gère les déchets de ses résidus de manière responsable et durable. Sa politique consiste à planifier, concevoir, construire, exploiter et fermer correctement ses parcs à résidus, afin de réduire les risques et les impacts environnementaux, tout en se conformant aux réglementations nationales et internationales en matière de gestion du parc à résidus.

En 2024, elle s'est fixée comme principaux objectifs :

- Maintenir la stabilité physique en mesurant les facteurs de sécurité, qui ont évolué positivement avec des facteurs de sécurité stables.
- Maintenir la stabilité chimique en évitant le drainage acide lorsque le potentiel hydrogène (pH) de l'eau des résidus est régulé.
- Gérer l'eau de recirculation, avec une récupération acceptable de la solution stérile, sans générer d'effluents.



En outre, la mise en œuvre et l'achèvement de l'actuel parc à résidus ont été planifiés et des ateliers d'information sur la gestion environnementale du parc à résidus ont été organisés dans le cadre de notre programme de relations avec les communautés.

En 2025, il est prévu d'achever et d'approuver l'ingénierie détaillée de la future installation du parc à résidus dans la concession de l'usine

Veta Dorada et de réaliser un audit externe de la gestion du parc à résidus.

Les impacts potentiels identifiés sont les suivants :

- Crédibilité dans l'environnement social de la gestion du parc à résidus, ce qui a permis de diffuser et de faire connaître les bonnes pratiques de l'entreprise.

- Raréfaction de l'eau pour le fonctionnement de nos usines en raison du changement climatique ; nous avons choisi d'utiliser de l'eau industrielle saumâtre en tant que ressource renouvelable.

- Face à un phénomène catastrophique au parc à résidus, les dommages potentiels sont cartographiés.

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

Afin de garantir la sécurité de notre parc à résidus, depuis la conception jusqu'à la construction, l'exploitation et la fermeture, la Société s'est basée sur le guide de la Canadian Dam Association (CDA) pour la bonne gestion des résidus.

GRI 3-3

GRI 14.6.1

Les résidus générés sont disposés dans les parcs à résidus qui, à la fin de leur durée de vie, sont imperméabilisés à l'aide de géomembranes, garantissant ainsi leur élimination définitive.

Les parcs à résidus de l'usine Metalex d'Ayacucho sont fermés, respectent les mesures de sécurité et font l'objet d'un contrôle et d'un suivi dans le cadre des engagements de la phase de post-fermeture. En revanche, à l'usine Veta Dorada, le parc à résidus (DR1) continue d'être exploité.

GRI 14.6.2

"En 2024, nous avons maintenu la stabilité physique et chimique de notre parc à résidus"

Tableau 6-12. Inventaire des parcs à résidus.

GRI 14.6.3

SASB EM-MM-540a.1

Nom de l'installation	Site	Statut de propriété	Statut opérationnel	Méthode de construction	Capacité de stockage maximale autorisée (TMS)	Quantité actuelle de résidus stockés (TMS)	Classification des conséquences	Date de l'examen technique indépendant le plus récent	Constatations importantes	Mesures d'atténuation	PIU spécifique au site
Parc à résidus 1 (DR1)	Pérou - Arequipa - Caravelí - Chala	Veta Dorada	En fonctionnement	En Aval	1 470 000,00	1 013 634,47	Parc à résidus à risque moyen	Sept-23	2 points instables ont été détecté	Renforcement du plancher de la digue	Plan de dérapage du parc à résidus

TMS : tonnes métriques sèches.

PIU : Plan de préparation et intervention en cas d'urgence



6.7 Utilisation responsable de produits chimiques

No GRI

GRI 3-3

Chez Veta Dorada, nous nous engageons à utiliser de manière responsable et sûre le cyanure de sodium utilisé dans notre processus de production.

En 2024, nous avons obtenu la certification du Code international du cyanure, ce qui nous a permis d'améliorer nos normes en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de responsabilité sociale en ce qui concerne l'utilisation et la gestion du cyanure.

Nous nous sommes alignés sur les principes du Code international du cyanure et sommes devenus la première entreprise de traitement de minerai d'or à obtenir la certification.

C'est ainsi que l'Institut international de gestion du cyanure (IIGC) a officiellement annoncé, le 29 avril 2024, que notre usine Veta Dorada était certifiée conforme au Code international du cyanure.

Au cours de l'année 2025, nous effectuerons un audit interne



afin d'examiner et d'améliorer la conformité avec la certification internationale.

La mise en œuvre du Code international du cyanure a eu un impact positif en nous alignant sur des nouvelles normes environnementales et sociales, avec la diffusion de l'utilisation et de la gestion du cyanure dans les communautés environnantes.

En 2024, notre usine Veta Dorada a consommé 860 000 kilogrammes de cyanure de sodium, avec un ratio de 4,9 kg de cyanure/tonne de minerai traité, ce qui représente une réduction

de 9,6 % par rapport à 2023. Cela s'explique par la minéralogie du minerai traité et par la mise en œuvre d'un système de gravimétrie et de cyanuration intensive dans le cadre de l'amélioration technologique de la section de concassage.

"En 2024, nous avons réduit le ratio de consommation de cyanure par tonne de minerai traité de 9,6 % par rapport à 2023"



6.8 Fermeture et réhabilitation

Dynacor aligne ses opérations sur le cadre réglementaire péruvien en vigueur, conformément à la loi sur la fermeture des mines et à la loi sur le système national d'évaluation de l'impact environnemental. Ce cadre réglementaire environnemental vise à garantir l'atténuation des impacts négatifs et la récupération des écosystèmes affectés par les activités minières. À cet égard, toutes nos unités disposent de plans de fermeture de mines conformes aux réglementations environnementales nationales et sectorielles en vigueur.

L'usine Veta Dorada et le service de concassage n'ont pas encore fait l'objet d'activités de fermeture et de remise en état, car elles sont toutes deux en phase d'exploitation. Toutefois, en cas de fermeture, les employés et les parties prenantes sont informés à l'avance.

D'autre part, nous avons l'usine Metalex en phase de post-fermeture, dont le plan de fermeture a été mis à jour en

2018 pour inclure la construction d'une fosse de captage des eaux industrielles. En outre, le projet d'exploration Tumipampa est en phase de fermeture partielle, en attente de l'approbation de fermeture du ministère de l'Énergie et des Mines (MINEM).

GRI 3-3 GRI 14.8.1

Tableau 6-13. Statut du plan de fermeture et durée de vie utile par site.

GRI 14.8.4 GRI 14.8.7

Site	Plan de fermeture et de réhabilitation	Durée de vie estimée	Activités de fermeture et de réhabilitation en cours	Statut de clôture/ réhabilitation
Usine Veta Dorada	Oui	10 ans	Non	En fonctionnement
Service de concassage	Oui	10 ans	Non	En fonctionnement
Usine Metalex	Oui	Fermé	Oui	Post-fermeture
Projet d'exploration Tumipampa	Oui	Fermé	Non	Fermeture partielle



Tableau 6-14. Superficie totale perturbée et réhabilitée par site.

GRI 14.8.6

Site	Total des terres perturbées et non encore réhabilitées (ha)	Total des terres perturbées et réhabilitées (ha)
Usine Veta Dorada	109,38	Sans objet
Service de concassage	0,73	Sans objet
Usine Metalex	No aplica	33,45
Projet d'exploration Tumipampa	Sans objet	37,69

À l'usine Metalex et au projet d'exploration Tumipampa, respectivement en phase de post-fermeture et de fermeture, des rapports d'entretien et de suivi sont soumis tous les six mois à l'autorité compétente.

À l'usine Veta Dorada et au service de concassage, le traitement est continu, sans aucun arrêt de la part de l'entreprise ou des employés.

Tableau 6-15. Année de révision du plan de fermeture par site.

GRI 14.8.5

Site	Année de la dernière approbation de l'IGA	Type d'IGA
Usine Veta Dorada	2023	Mise à jour du plan de fermeture de la mine
Service de concassage	2024	Plan de fermeture de la mine
Usine Metalex	2018	Mise à jour du plan de fermeture de la mine
Projet d'exploration Tumipampa	2014	Plan de fermeture de la mine

IGA: Instrumento de Gestión Ambiental.

Provisions financières
et non financières



La réglementation péruvienne exige que les sociétés minières garantissent financièrement la mise en œuvre du plan de fermeture de la mine (PCM) par le biais d'un mécanisme de garantie financière, régi par la loi sur la fermeture des mines et ses règlements.

Les coûts de fermeture estimés sont publiés dans le cadre des instruments de gestion environnementale. La méthodologie utilisée pour estimer les coûts de fermeture est basée sur l'élaboration d'un budget économique qui inclut toutes les activités nécessaires à la fermeture.

Le mécanisme de garantie financière utilisé par Dynacor est celui de la lettre de garantie. Cet instrument garantit qu'en cas de non-respect de la fermeture, l'État pourra exécuter les fonds nécessaires à la mise en œuvre des mesures en suspens.

La provision financière est constituée sur la base des années de la durée de vie utile du projet. Elle est constituée annuellement dans un compte d'amortissement intermédiaire. Les fonds de ce compte sont progressivement libérés au fur et à mesure que les activités de clôture mises en œuvre sont vérifiées et approuvées.

Après la fermeture de l'usine Metalex en 2016, les employés qui étaient issus de la communauté locale ont été transférés à l'usine Veta Dorada pour continuer à travailler sans interruption. Cependant, le projet Tumipampa étant une initiative d'exploration à court terme avec un impact économique local non significatif, il n'envisage pas actuellement de mesures spécifiques pour la gestion de la transition socio-économique.

GRI 14.8.8

GRI 14.8.9

SASB EM-MM-310a.2

INDEX

- > 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION
- > 02
NOTRE PERFORMANCE
- > 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR
- > 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE
- > 05
NOS TALENTS
- > 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT
- > 07
ENGAGEMENT
SOCIAL
- > 08
ANNEXE



Engagement
social

7.1 Développement communautaire

Par le déploiement des engagements énoncés dans nos politiques, nous générons de la valeur dans les communautés locales en intégrant la composante sociale dans nos décisions et en promouvant un environnement de collaboration entre l'entreprise, l'État et les communautés.

Notre politique d'investissement social a défini 7 points essentiels d'investissement social et d'engagements :

- Emploi et économie locale
- Éducation
- Santé
- Nutrition
- Environnement
- Culture
- Renforcement des capacités

Les programmes de notre plan d'investissement social sont alignés sur les points essentiels d'investissement social. Ces programmes sont maintenus tout au long de la vie du projet, jusqu'à la phase de clôture.

En 2024, nous avons atteint 100 % de conformité avec ce plan, en obtenant l'implication des institutions et des organisations de base dans nos zones d'influence. Les principaux projets mis en œuvre ont été les suivants :



- **Le projet « L'école des mères et des pères »** vise à aider les mères et les pères à développer des compétences socio-émotionnelles pour accompagner leurs enfants dans leur développement et compléter leur éducation scolaire. Au cours de sa troisième année, le projet a bénéficié à 700 parents des écoles maternelles, primaires et secondaires des institutions éducatives emblématiques de Chala.



- **Le projet « Ma plage propre »** a nettoyé 5 km de la plage de Chala afin de réduire l'impact négatif sur la vie marine causé par des déchets mal triés et de promouvoir le tourisme dans la ville. Au total, 15 tonnes de déchets ont été collectées en 10 jours.



- **Le programme intégral « Bourse d'or »**, destiné aux jeunes dans des zones d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, ayant obtenu d'excellents résultats dans l'enseignement secondaire et disposant de ressources économiques limitées. La bourse sera appliquée à la formation de techniciens compétents pour l'industrie d'aujourd'hui.



Afin de renforcer la confiance des acteurs sociaux, nous avons mis en place en 2024, dans le cadre du mécanisme de participation citoyenne, l'Office d'information permanent (OIP), situé à Chala, pour informer de manière responsable toutes les parties intéressées de la portée du projet de première modification de l'étude de l'impact environnemental de l'usine de traitement Veta Dorada (Première MEIE-d Veta Dorada), ainsi



INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

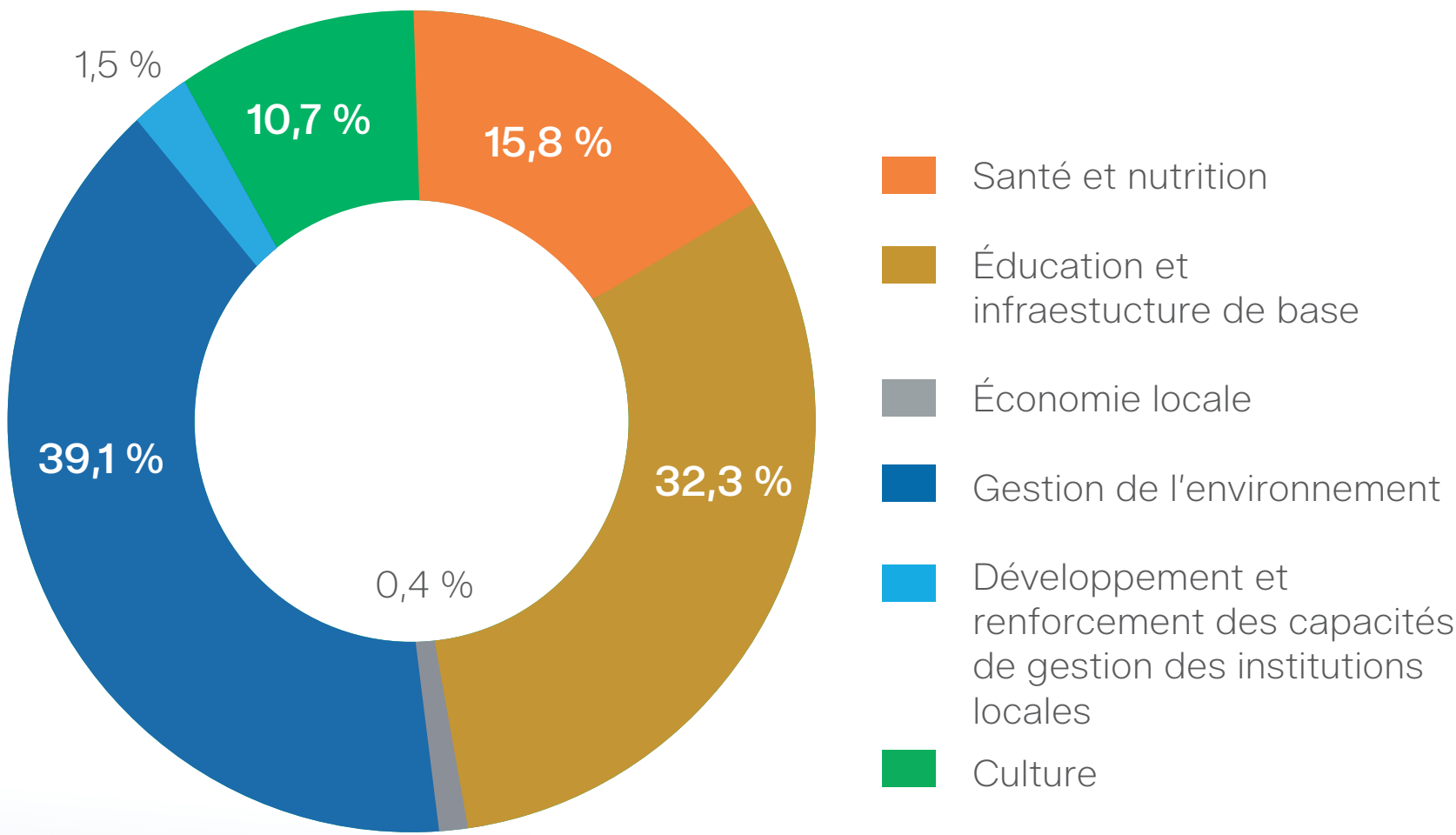
que des activités à développer dans le cadre de l'élaboration de cette dernière.

D'ici 2025, nous renforcerons notre engagement en faveur du développement durable et de l'éducation dans les communautés. Nous poursuivrons les projets de reforestation et de nettoyage des plages, nous lancerons la mise en œuvre d'un jardin biologique scolaire au centre éducatif « San Cristóbal » de Saisa et nous reprendrons le projet « Inclusion numérique pour les enseignants » qui a débuté en 2023, afin de renforcer l'écosystème éducatif et d'autonomiser les nouvelles générations.

GRI 3-3

GRI 14.10.1

Graphique 7-1 **Investissement Social 2024**



En 2024, notre investissement social dans les communautés a atteint 125 381 \$ US, bénéficiant à plus de 25 000 personnes. L'éducation et les infrastructures de base représentaient 32 % de l'investissement total.

GRI 203-1

GRI 14.9.3

La mise à jour de la cartographie des acteurs sociaux nous a permis d'identifier de nouveaux intérêts, attentes et besoins au sein des communautés de Chala, tels que l'accès à l'eau et les opportunités d'emploi.

Veta Dorada a mis en œuvre des programmes de renforcement des capacités au profit des institutions locales dans les zones d'influence directe et indirecte de nos usines, ainsi que dans les 13 bureaux d'approvisionnement situés dans le nord, le centre et le sud du Pérou.

GRI 413-1

GRI 14.10.2

INDEX

> 01

MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02

NOTRE PERFORMANCE

> 03

À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04

TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05

NOS TALENTS

> 06

GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07

ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08

ANNEXE

En 2024, l'usine Veta Dorada employait 4 % des travailleurs résidant et enregistrés à Chala, dont 46 % de femmes et 54 % d'hommes. [GRI 14.9.6](#)

En outre, en raison de l'interaction permanente avec nos parties prenantes, les impacts sur l'amélioration des conditions environnementales et sociales sont évalués et gérés conjointement. C'est sur la base de ces évaluations que nous mettons en œuvre nos projets.

Au cours de l'année 2024, 2 accords importants ont été signés avec des parties prenantes dans la zone d'influence directe de notre usine de Veta Dorada :

"En 2024, notre investissement social dans les communautés a atteint **125 381 \$ US, bénéficiant à plus de 25 000 personnes.**"

1. Accord de coopération interinstitutionnelle entre Veta Dorada et la communauté rurale de Chala Viejo, pour la mise en œuvre du projet :
 - Reboisement des zones d'intérêt communautaire dans la région El Mochical.
2. Accord de coopération interinstitutionnelle entre Veta Dorada et la municipalité du district de Chala, pour l'exécution des projets :

- « **Moins de déchets** », réaménagement de la décharge.
- « **Ma plage propre** », ramassage des déchets sur 5 km de la plage.
- « **Moins d'anémie** », un atelier pour prévenir l'anémie chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées.
- Peintures murales artistiques pour la sensibilisation à l'environnement.

Avec ces deux accords, 53 986 \$ US ont été investis, soit 43 % du total des investissements sociaux de Veta Dorada pour 2024, générant ainsi des impacts positifs.

[GRI 413-2](#)

[GRI 14.10.3](#)

En 2024, nous avons consolidé notre **suivi environnemental participatif**, une initiative volontaire qui renforce notre engagement en faveur de la transparence et de l'inclusion des communautés locales. Ce suivi est réalisé avec la participation active d'institutions telles que la municipalité de Chala, les autorités de la communauté rurale de Chala Viejo et les représentants de la soupe populaire de La Aguadita.

Depuis 2022, nos parties prenantes font partie intégrante du suivi environnemental participatif de nos opérations, ce qui permet de partager de manière transparente les résultats des évaluations de la qualité environnementale.

Nous maintenons une procédure de traitement des plaintes et suggestions, qui vise à fournir une attention et une réponse rapides aux préoccupations de nos parties prenantes dans un délai satisfaisant. En 2024, nous n'avons reçu aucune plainte. [GRI 14.10.4](#)

Les politiques, processus, procédures et pratiques mis en œuvre et respectés par nos employés, sous-traitants et fournisseurs ont minimisé les risques potentiels et créé des opportunités pour établir de bonnes relations avec tous les acteurs sociaux. Aucun arrêt de nos opérations n'a été enregistré pour des raisons de conflits avec les communautés.

[SASB EM-MM-210b.1](#)

[SASB EM-MM-210b.2](#)



7.2 FIDAMAR Y PX IMPACT®

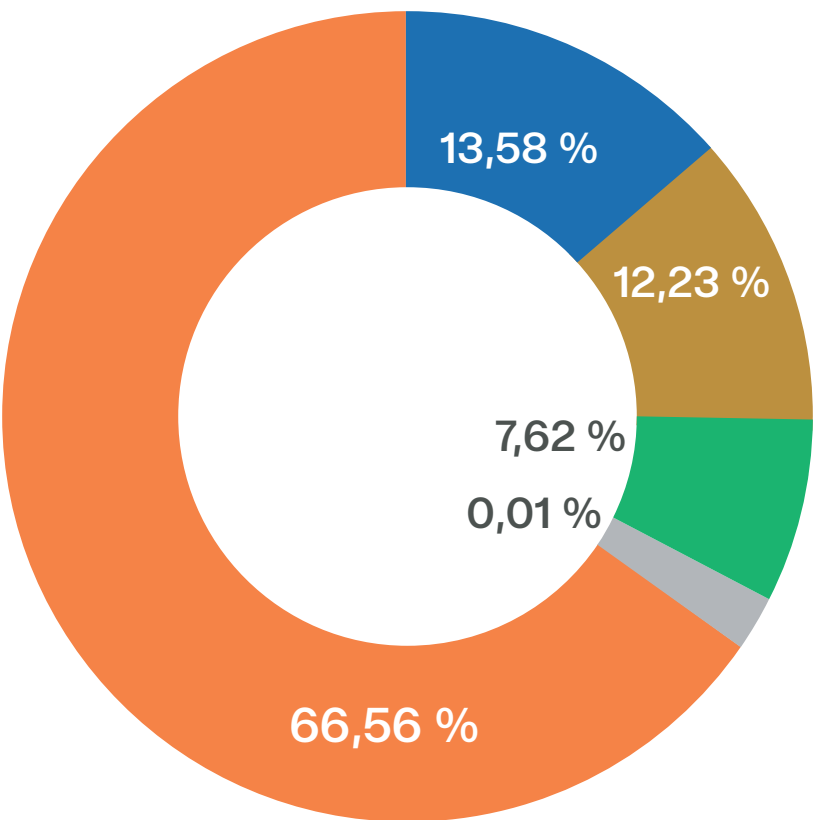
PAS DE GRI

GRI 3-3

Le programme PX Impact® est une initiative de responsabilité sociale d'entreprise créée par PX Précinox (Suisse) et Groupe Dynacor (Canada) en 2017, dans le but de contribuer au développement durable des communautés mineurs artisanaux et à petite échelle (MAPE) au Pérou. Depuis 2020, ce programme mène ses activités sous le nom de Fonds international d'aide aux mineurs artisanaux - Fidamar.

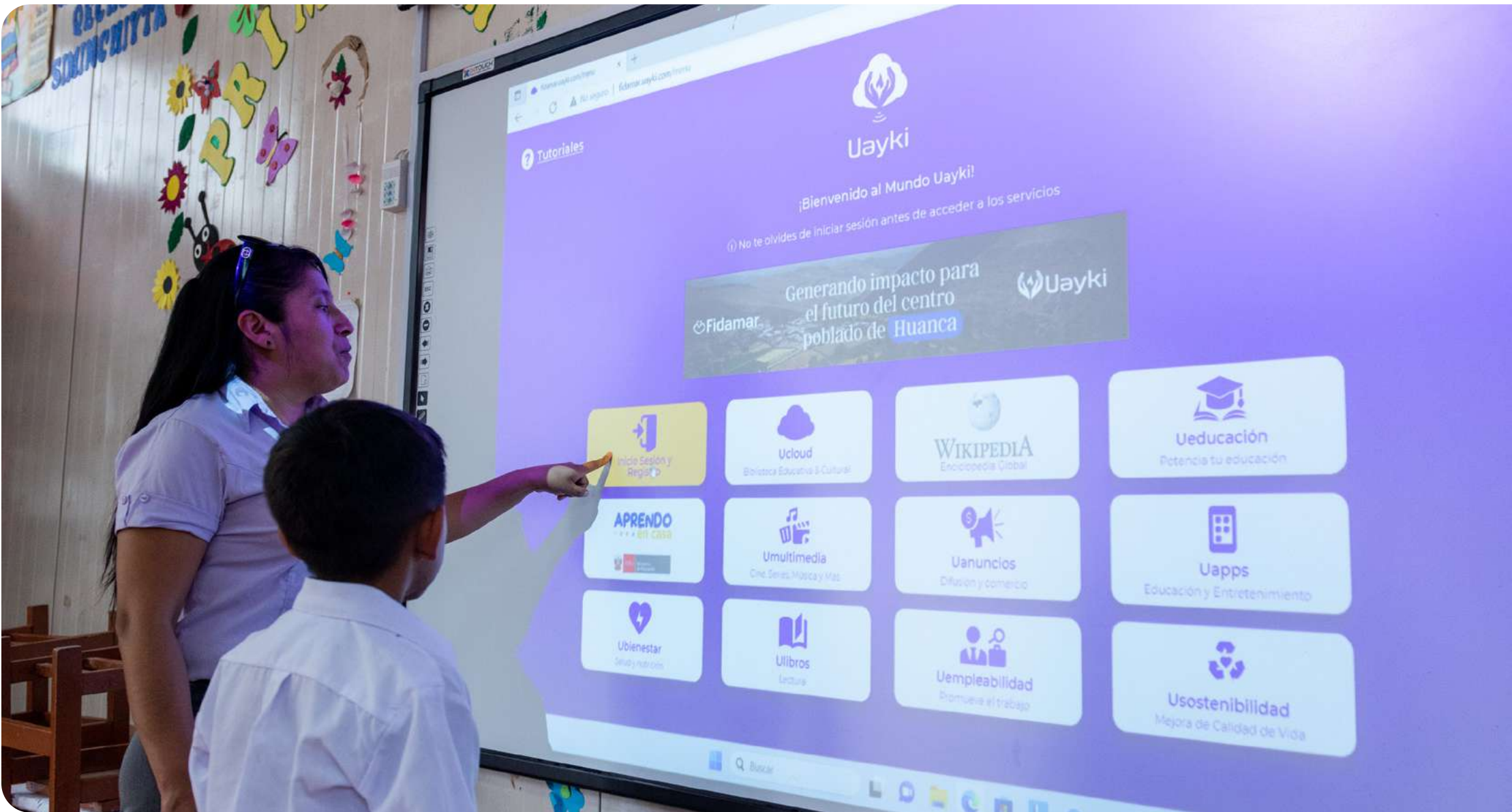
La mission de Fidamar est de promouvoir la santé, la sécurité, l'éducation, la culture, l'alphabétisation et le développement sportif pour tous les membres des communautés travaillant dans le secteur minier artisanal, en particulier les enfants, les femmes et les personnes en situation d'extrême pauvreté, dans le but d'améliorer leur qualité de vie et de favoriser leur développement durable.

Graphique 7-2
Investissement total 2024



■ Santé
■ Éducation
■ Charges d'exploitation
■ Diagnostics
■ Aide humanitaire

"En 2024, les interventions de Fidamar ont principalement **visé à combler les lacunes en matière d'éducation et de santé**"



Au cours de l'année 2024, nos interventions se sont principalement concentrées sur la réduction des écarts dans les domaines de l'éducation et de la santé, tandis que deux diagnostics de terrain liés à l'équité entre les sexes avec les femmes collectrices de minerais (pallaqueras) et à la sécurité alimentaire ont été réalisés.

Fidamar gère ses interventions sur la base de diagnostics situationnels afin d'identifier les lacunes réelles dans ses domaines d'intervention et, dans le cadre d'un plan de travail multipartite, signe des accords avec des entités publiques et d'autres partenaires privés stratégiques pour financer des projets de développement et d'impact durable.

Principales réalisations en 2024

L'investissement net des projets de développement social en 2023 était de 442 932 \$ US, tandis qu'en 2024, l'investissement net était de 605 332 \$ US, ce qui a permis d'obtenir les résultats suivants :



- Augmentation de l'investissement net de 37 % par rapport à 2023.



- Renforcement de notre présence dans la village de Huanca (Ayacucho), avec 33 % de notre investissement dans cette communauté des MAPE.



- Mise en œuvre de projets visant à améliorer la qualité de l'eau potable dans trois centres éducatifs de Huanca et deux centres éducatifs du village de Secocha (Arequipa).



- Lancement de notre premier programme complet de bourses d'études pour les carrières techniques, au profit de trois élèves des centres éducatifs de Chala, Alto Molino et Secocha, dans la région d'Arequipa.



- Nous avons consolidé notre stratégie multipartite en signant neuf accords de coopération institutionnelle et des accords similaires avec des autorités et des parties prenantes, dépassant ainsi l'objectif de trois accords. Cela garantit le développement durable de nos interventions.



"En 2024, Fidamar a réalisé un investissement net de 605 332 \$ US, bénéficiant directement à 10 740 personnes"

Impact généré en 2024



10 740
bénéficiaires directs.



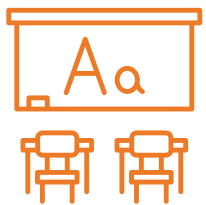
1 707
enfants ont désormais
accès à l'eau potable.



3
jeunes issus
de familles de
communautés de
mineurs artisanaux
poursuivent
aujourd'hui une
carrière technique.



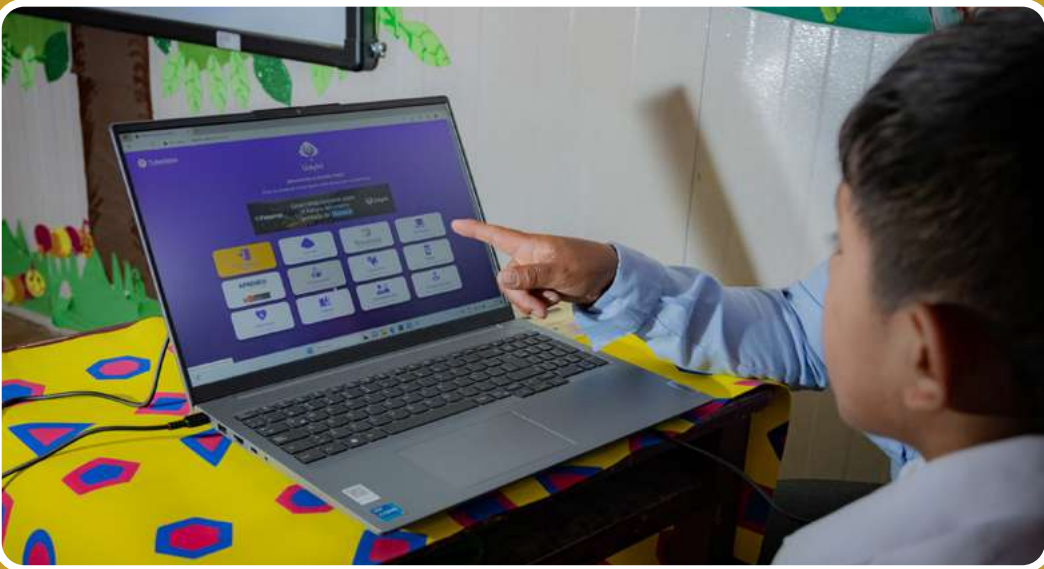
330
étudiants et enseignants ont
désormais accès à des outils
pédagogiques virtuels.



1 440
étudiants ont bénéficié
d'améliorations des
infrastructures et des
équipements pédagogiques.



5 169
soins médicaux.



En 2024, des projets et programmes pilotes ont été lancés qui deviendront des projets évolutifs et à long terme à partir de 2025, tels que :

- « **UGEL habilité** », avec lequel nous formons des spécialistes de l'éducation des UGEL (Unités locales de gestion de l'éducation) afin qu'ils puissent améliorer l'efficacité de leurs processus administratifs.



- La « **Bourse Fidamar** », qui finance des bourses techniques complètes de trois ans au SENATI (Service national de formation au travail industriel) à Arequipa, pour des étudiants à faibles revenus issus de communautés de mineurs artisanaux vulnérables.



- « **De l'eau pour l'éducation** », qui apporte de l'eau potable et sûre aux centres éducatifs grâce à des systèmes de purification de l'eau nécessitant peu d'entretien et dotés d'une technologie innovante (BlueAct) qui permet d'éliminer les contaminants biologiques et les métaux lourds.



- **Bibliothèques virtuelles dans les centres éducatifs**, permettant aux étudiants et aux enseignants d'accéder à des outils en ligne, en commençant par le projet « Huanca conectada ».



Pour en savoir plus sur Fidamar, veuillez consulter : <https://www.fidamar.org/>

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE



Annexe

8.1 ANNEXE : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Tableau 5-18 Santé et sécurité au travail

GRI 14.16.10

DANGERS	MESURES DE CONTRÔLE MISES EN ŒUVRE
Véhicules ou matériel en mouvement	- Utilisation de l'accès piétonnier. - Signalisation et formation à la circulation. - Utilisation d'un uniforme avec des bandes réfléchissantes
Travaux en hauteur	- Formation aux travaux en hauteur - Utilisation d'un harnais de sécurité et d'une ligne de vie
Gaz cyanhydrique	- Respirateur avec formation à la cartouche de gaz - Utilisation d'un respirateur avec cartouche de gaz
Substances corrosives	- Formation à l'utilisation des matières dangereuses et des fiches de données de sécurité. - Formation à l'utilisation des équipements de protection individuelle. - Utilisation d'équipements de protection individuelle.
Levage de charges	Formation aux systèmes de levage.
Machines ou pièces mobiles	- Formation au blocage de l'énergie. - Formation à l'installation, au fonctionnement et à l'entretien d'équipements mécaniques fixes et mobiles conformément aux spécifications techniques des fabricants. - Utilisation d'équipements de protection individuelle.
Charges suspendues	- Formation aux systèmes de levage. - Utilisation d'équipements de protection individuelle.
Travaux à la chaleur	- Formation aux travaux à la chaleur. - Utilisation d'équipements de protection individuelle.
Structures et installations instables	- Formation à l'échelle - Utilisation d'équipements de protection individuelle.
Escaliers d'accès	- Formation à l'utilisation des trois points d'appui. - Formation sur les travaux en hauteur. - Utilisation d'équipements de protection individuelle.
Levage ou déplacement manuel de charges	- Formation à l'ergonomie. - Entraînement au levage de charges. - Utilisation d'équipements de protection individuelle.

DANGERS	MESURES DE CONTRÔLE MISES EN ŒUVRE
Énergie électrique	• Formation à la norme de verrouillage de type lock-out/tag-out. • Formation sur les risques électriques. • Utilisation d'équipements de protection individuelle. • Signalisation des risques électriques.
Substances asphyxiantes	• Formation à l'utilisation des équipements de protection individuelle. • Formation à la protection respiratoire. • Examen de la fiche de données de sécurité • Utilisation d'équipements de protection individuelle.
Matières inflammables	• Formation à la prévention et à la protection contre les incendies. • Formation et éducation à l'utilisation des extincteurs.
Gaz toxiques	• Formation à la protection respiratoire. • Examen de la fiche de données de sécurité. • Utilisation d'équipements de protection individuelle
Gaz comprimés	• Formation à l'utilisation des gaz comprimés • Examen de la fiche de données de sécurité.
Tremblements de terre	• Formation aux situations d'urgence et aux premiers secours. • Formation des brigades d'urgence et de premiers secours. • Plan d'intervention d'urgence et exercices.



8.2 ANNEXE: GESTION DU PARC À RÉSIDUS

La gestion du parc à résidus utilisée par Veta Dorada pour surveiller et maintenir la stabilité structurelle des parcs à résidus et pour minimiser le risque de défaillance catastrophique comprend les éléments suivants :

1. Contrôle géotechnique et topographique de la stabilité de la digue de l'ensemble de la couronne du parc à résidus n° 1, sur une base bimensuelle.
2. Étude complète de la rupture du barrage réalisée par un spécialiste qualifié (validée pour 3 années consécutives).
3. Suivi géochimique ; échantillonnage de l'eau pour éviter le drainage acide.
4. Inspections mensuelles de l'ensemble de l'infrastructure et des composants du DR1.
5. Gestion hydrologique ; maximisation de la récupération de l'eau surnageante en vue de sa réutilisation dans les processus de l'usine.

Les politiques et procédures relatives aux parcs à résidus actifs et inactifs de la Société pour toutes les phases de leur cycle de vie, y compris la fermeture et l'après-fermeture, sont les suivantes ::

1. Donner la priorité à la santé des employés et des communautés vivant à proximité immédiate des parcs à résidus miniers.
2. Minimiser l'impact environnemental en éliminant correctement les résidus.
3. Affecter des ressources appropriées à la gestion des parcs à résidus.
4. Mettre en œuvre et actualiser le manuel d'exploitation des parcs à résidus.

5. Mettre en place des programmes d'évaluation continue avec des professionnels indépendants.

Les systèmes de contrôle et de suivi qui vérifient les paramètres de conception et surveillent les défaillances potentielles sont les suivants ::

1. Contrôle géotechnique, par le biais d'un suivi topographique (stabilité physique).
2. Niveaux de la nappe phréatique à l'aide de piézomètres.
3. Études géophysiques (tomographie 3D) pour déterminer les déformations du sol.

La fréquence des évaluations des risques conformément à la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers (GISTM en anglais) est la suivante :

1. Des évaluations des risques (stabilité et sécurité) sont effectuées deux fois par mois, sous la direction de l'ingénieur en charge du dossier et de la direction de l'usine et de la sécurité, la santé et l'environnement.
2. Suite à un tremblement de terre d'intensité normale à moyenne.
3. Sur demande de toute autorité compétente du ministère de l'Énergie et des Mines.

En outre, les services d'un consultant indépendant, spécialiste de l'évaluation des risques liés aux parcs à résidus, sont sollicités chaque année.

Veta Dorada promeut une politique environnementale forte pour une gestion responsable des parcs à résidus, dans le cadre de laquelle la direction générale a adopté un engagement élevé en approuvant les ressources financières nécessaires pour les contrôles géotechniques, les études

techniques et les autorisations, dont la fréquence est la suivante :

- 1. Des inspections sur le terrain sont effectuées tous les mois..
- 2. Tous les deux mois, une société de conseil est chargée de réaliser une étude de stabilité.
- 3. Une fois par an, un consultant indépendant chargé de l'examen technique est engagé.
- 4. L'entretien et le nettoyage des installations et des canaux de secours sont effectués tous les six mois.

Veta Dorada comprend que le parc à résidus est un système complexe, où les plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence sont de nature pluridisciplinaire, c'est pourquoi ces plans sont préparés par une équipe de professionnels de l'entreprise et de conseillers externes.

Les plans maintenus pour les parcs à résidus, pour toutes les phases du cycle de vie, y compris la fermeture et la post-fermeture, comprennent :

- 1. Plan de gestion environnementale.
- 2. Plan de suivi et de contrôle.
- 3. Plan d'urgence pour les glissements de terrain.
- 4. Plan de compensation environnementale.
- 5. Plan de fermeture, de post-fermeture et de fermeture définitive.
- 6. Plan de relations communautaires.

Ces plans sont mis en œuvre par le biais d'exercices avec nos employés et nos sous-traitants et, en cas d'urgence, une communication rapide et opportune avec les agences du secteur public, les représentants de la communauté et les autorités d'institutions locales est envisagée. Les exercices ont lieu à la fréquence suivante :

- 1. 2 fois par an, qui font l'objet d'un procès-verbal signé par le personnel hiérarchique de l'usine de traitement.

- 2. Il est effectué de manière ad hoc 1 fois par an ; il s'agit d'un exercice d'évaluation pour l'ensemble du personnel des brigades de sauvetage et de soutien.

SASB EM-MM-540a.2

SASB EM-MM-540a.3



8.3 ANNEXE: FIDAMAR et PX IMPACT®

Investissement en 2024

Intervention	Localités	Bénéficiaires directs	Investissement \$ US
Projet Huanca connecté - bibliothèques virtuelles	Huanca	330	31 521,09
Maintenance des infrastructures éducatives - école Ricardo Palma	Secocha	1 160	184 819,28
Amélioration de l'infrastructure éducative à Huanca	Huanca	280	115 384,26
Programme « Quel professeur ! »	Secocha, Chala, Alto Molino, Ispacas	504	66 758,08
Programme « Familles du futur »	Secocha, Alto Molino	1 572	22 758,44
Programme « UGEL habilité »	Atico	14	5 892,16
Bourse FIDAMAR - 2024	Chala, Alto Molino, Secocha	3	8 279,57
Amélioration des infrastructures éducatives - 2023	Secocha, Atiquipa		23 659,44
Programme « De l'eau pour l'éducation » - 5 écoles	Huanca, Secocha	1 707	63 827,48
Campagne de santé à Atico	Atico	2 381	7 851,29
Campagne de santé à Huanca	Huanca	1 491	11 862,73
Campagne de santé à Ispacas	Ispacas	1 297	10 128,67
Projet « Femmes dorées » - diagnostic de la situation dans 4 localités	Huanca, Alto Molino, Secocha, Ishihuinca		19 333,29
Projet de sécurité alimentaire - diagnostic sur le terrain dans 3 localités	Ispacas, Alto Molino, Secocha		33 188,25
Aide humanitaire	Chala	1	67,71
10 740,00			605 331,74 \$ US

8.4 ANNEXE: Index du contenu de la GRI

GRI 2-4 GRI 2-5 GRI 201-4 GRI 207-3 GRI 14.23.8 GRI 404-2 GRI 303-1 GRI 302-2 GRI 101-5 GRI 101-6 GRI 101-7 GRI 101-8 GRI 402-1

DÉCLARATION D'UTILISATION		La société Groupe Dynacor a préparé le rapport conformément aux normes de la GRI et GRI 14 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.							
Utilisation de la GRI 1 et d'autres normes		GRI 1 : Fondation 2021, GRI 14 : Secteur minier 2024							
NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION		PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI	
					EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION		
GRI 2: Informations générales 2021	Informations générales								
	2-1	Détails sur l'organisation	7,9	-	Non	-	-	-	
	2-2	Entités incluses dans le reporting de développement durable de l'organisation	7	-	Non	-	-	-	
	2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	15	-	Non	-	-	-	
	2-4	Reformulations d'informations	Dynacor n'a effectué aucune reformulation au cours de la période de référence.		-	Non	-	-	-
	2-5	Assurance externe	Ce document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un audit externe.		-	Non	-	-	-
	2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	7,10,11	-	Non	-	-	-	
	2-7	Employés	34	8	Non	-	-	-	
	2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	35	8	Non	-	-	-	
	2-9	Structure et composition du conseil d'administration	12	5,16	Non	-	-	-	
	2-10	Nomination et sélection des membres du conseil d'administration	12	5,16	Non	-	-	-	
	2-11	Présidence du conseil d'administration	12	16	Non	-	-	-	
	2-12	Rôle du conseil d'administration dans la supervision de la gestion des impacts	13	16	Non	-	-	-	
	2-13	Délégation de responsabilité de la gestion des impacts	13	16	Non	-	-	-	

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI	
						EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION		
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 2: Informations générales 2021	Informations générales							
			2-14	Rôle du conseil d'administration dans le reporting de développement durable	13	16	Non	-	-	-
			2-15	Conflits d'intérêts	13	16	Non	-	-	-
> 02 NOTRE PERFORMANCE			2-16	Communication des préoccupations majeures	13	16	Non	-	-	-
			2-17	Connaissance partagé du conseil d'administration	13	16	Non	-	-	-
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR			2-18	Évaluation de la performance du conseil d'administration	13	16	Non	-	-	-
			2-19	Politiques de rémunération	13	8	Non	-	-	-
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE			2-20	Processus de détermination de la rémunération	13	8	Non	-	-	-
			2-21	Ratio de rémunération total annuelle	13	8	Non	-	-	-
> 05 NOS TALENTS			2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	3,23	-	Non	-	-	-
			2-23	Engagements politiques	19,20	16	Non	-	-	-
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT			2-24	Intégration des engagements politiques	22	16	Non	-	-	-
			2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	22	-	Non	-	-	-
> 07 ENGAGEMENT SOCIAL			2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	22	-	Non	-	-	-
			2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	24	-	Non	-	-	-
> 08 ANNEXE			2-28	Adhésions à des associations	19	-	Non	-	-	-
			2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	17	-	Non	-	-	-
			2-30	Négotiations collectives	27	8	Non	-	-	-

<

Page 80

>

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI	
						EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION		
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Thèmes pertinents							
			3-1	Processus pour déterminer des thèmes pertinents	16	-	Non	-	-	-
			3-2	Liste des thèmes pertinents	16	-	Non	-	-	-
> 02 NOTRE PERFORMANCE		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Gouvernance et gestion d'entreprise							
			3-3	Gestion des thèmes pertinents	11	-	Non	-	-	-
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Gouvernance et gestion d'entreprise							
			3-3	Gestion des thèmes pertinents	15	-	Non	-	-	14.9.1 14.23.1 14.2.1
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE		GRI 201: Performance économique 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	14	8,9	Non	-	-	14.9.2 14.23.2
			201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	-	13	Oui	Informations non disponibles ou incomplètes	L'organisation est en train de définir son plan d'évaluation des risques et des opportunités liés au climat.	14.2.2
201-4			Aide financière publique	Nous ne recevons pas d'aide financière du gouvernement		-	Non	-	-	14.23.3
> 05 NOS TALENTS	GRI 203: Impacts économiques indirects 2016		203-2	Impacts économiques indirects significatifs	14	1, 8	Non	-	-	14.9.4
		207-1	Approche de la politique fiscale	15	1	Non	-	-	-	
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	GRI 207: Fiscalité 2019	207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	15	1	Non	-	-	14.23.5	
		207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	Nous n'avons pas d'accords avec des lobbyistes sur les questions fiscales.		1	Non	-	-	14.23.6
207-4		Reporting pays par pays	15	1	Non	-	-	14.23.7		
> 08 ANNEXE										

<

Page
81

>

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION		PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI
			EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION					
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 14: Secteur minier 2024	Performance économique							
			14.23.8	Pour les minéraux achetés à l'État ou à des tiers désignés par l'État pour vendre en son nom	Nous n'achetons pas de minerai à l'État ou à des tiers désignés par l'État.	-	Non	-	-	-
GRI 3: Thèmes pertinents 2021		Éthique, intégrité et légalité								
		3-3	Gestion des thèmes pertinents	25	-	Non	-	-	14.22.1	
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR		GRI 205: Lutte contre la corruption 2016	205-1	Activités évaluées en termes de risques liés à la corruption	25	16	Non	-	-	14.22.2
			205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	26	16	Non	-	-	14.22.3
205-3			Cas avérés de corruption et mesures prises	26	-	Non	-	-	14.22.4	
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE			14.22.5	Décrire l'approche de la transparence des contrats	26	12	Non	-	-	-
		GRI 14: Secteur minier 2024	14.22.6	Communiquer les informations sur les bénéficiaires effectifs de l'organisation	-	-	Oui	Sans objet	Les organisations cotées en bourse ou leurs filiales à 100 % sont dispensées de communiquer des informations sur les bénéficiaires effectifs de leurs coentreprises.	-
GRI 3: Thèmes pertinents 2021			Droits humains							
	3-3	Gestion des thèmes pertinents	27	-	Non	-	-	14.14.1 14.18.1 14.19.1 14.20.1 14.21.1		

Page

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION		PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI
							EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION	
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 406: Lutte contre la discrimination 2016	Droits humains							
		406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	27	5,8	Non	-	-	14.21.7	
> 02 NOTRE PERFORMANCE		GRI 407: Liberté syndicale et négociation collective 2016	407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	27	8	Non	-	-	14.20.2
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR		GRI 408: Travail des enfants 2016	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	27	5,8,16	Non	-	-	14.18.2
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE		GRI 409: Travail forcé ou obligatoire 2016	409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	27	5,8	Non	-	-	14.19.2
> 05 NOS TALENTS		GRI 410: Pratiques de sécurité 2016	410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits humains	27	16	Non	-	-	14.14.2
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT		GRI 14: Secteur minier 2024	14.20.3	Communiquer le nombre de grèves et de lock-out impliquant au moins 1 000 travailleurs	27	8	Non	-	-	-
> 07 ENGAGEMENT SOCIAL		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Diversité, inclusion et égalité des chances							
			3-3	Gestion des thèmes pertinents	41	-	Non	-	-	14.17.1 14.21.1
> 08 ANNEXE		GRI 202: Présence sur le marché 2016	202-1	Ratio entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	41	1,5,8	Non	-	-	14.17.2
		202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	41	8	Non	-	-	14.21.2	
	GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016	405-1	Diversité du conseil d'administration et des employés	41,42	5,8	Non	-	-	14.21.5	

<

Page 83

>

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI	
						EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION		
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016	Diversité, inclusion et égalité des chances							
			405-2	Ratio du salaire de base et la rémunération des femmes et des hommes	41	5,8	Non	-	-	14.21.6
> 02 NOTRE PERFORMANCE		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Travail décent							
			3-3	Gestion des thèmes pertinents	35	-	Non	-	-	14.17.1 14.21.1
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR		GRI 401: Emploi 2016	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	36	5,8,10	Non	-	-	14.17.3
			401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	37	3,5,8	Non	-	-	14.17.4
401-3			Congé parental	37	3,5,8	Non	-	-	14.17.5 14.21.3	
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE			Ce thème pertinent n'est pas associé à une norme GRI spécifique	NON GRI Indicateur propre au bien-être social						
		NON GRI Indicateur propre au bien-être social							-	
> 05 NOS TALENTS		> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	Ce thème pertinent n'est pas associé à une norme GRI spécifique	NON GRI Indicateur propre au bien-être social						
> 07 ENGAGEMENT SOCIAL	Formation et éducation									
> 08 ANNEXE		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	40	-	Non	-	-	14.17.1 14.21.1
			404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	40	4,5,8,10	Non	-	-	14.17.7 14.21.4
		GRI 404: Formation et éducation 2016	404-2	Programme de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	40	-	b	Sans objet	L'entreprise ne dispose d'aucun programme d'aide à la transition professionnelle en cas de licenciement ou de départ à la retraite.	14.8.3 14.17.8
Page 84										

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION		PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI
							EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION	
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Chaîne d'approvisionnement responsable							
			3-3	Gestion des thèmes pertinents	28	-	Non			14.9.1 14.17.1 14.18.1 14.19.1
> 02 NOTRE PERFORMANCE			414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	29	8,9	Non	-	-	14.17.9 14.18.3 14.19.3
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR			414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	29	8,9	Non	-	-	14.17.10
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE		GRI 308: Évaluation environne-mentale des fournisseurs 2016	308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	29	8	Non	-	-	-
			308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	29	8	Non	-	-	-
> 05 NOS TALENTS		GRI 204: Pratiques d'achats 2016	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	30	8	Non	-	-	14.9.5
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Gestion des MAPE et traçabilité du produit							
			3-3	Gestion des thèmes pertinents	30-31	-	Non	-	-	14.12.1 14.13.1
> 07 ENGAGEMENT SOCIAL		GRI 14: Secteur minier 2024	14.12.2	Énumérer les sites miniers où la réinstallation involontaire est prévue, en cours ou a eu lieu.	32	16	Non	-	-	-
			14.12.3	Énumérer les sites où des conflits ou des violations des droits sur les terres et les ressources se sont produits.	32	16	Non	-	-	-
> 08 ANNEXE			14.13.2	Énumérer les sites miniers où l'exploitation minière artisanale et à petite échelle est pratiquée sur le site ou à proximité.	31	16	Non	-	-	-

Page

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI	
						EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION		
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 14: Secteur minier 2024	Gestion des MAPE et traçabilité du produit							
		14.13.3	Communiquer le nombre total et la nature des incidents impliquant l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et les mesures prises pour y remédier.	31	16	Non	-	-	-	
> 02 NOTRE PERFORMANCE		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Santé et sécurité au travail							
		3-3	Gestion des thèmes pertinents	42	-	Non	-	-	14.16.1	
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR		GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018	403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	42	3,8	Non	-	-	14.16.2
			403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des évènements indésirables	43	3,8	Non	-	-	14.16.3
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE			403-3	Services de santé au travail	44	3,8	Non	-	-	14.16.4
			403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	44	3,8	Non	-	-	14.16.5
> 05 NOS TALENTS			403-5	Formation des travailleurs à la santé et la sécurité au travail	45	3,8	Non	-	-	14.16.6
			403-6	Promotion de la santé des travailleurs	44	3,8	Non	-	-	14.16.7
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT			403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	45	3,8	Non	-	-	14.16.8
			403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	43	3,8	Non	-	-	14.16.9
> 07 ENGAGEMENT SOCIAL			403-9	Accidents du travail	46	3,8	Non	-	-	14.16.10
			403-10	Maladies professionnelles	46	3,8	Non	-	-	14.16.11

<

Page 86

>

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI		
						EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION			
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Consommation d'énergie								
		3-3	Gestion des thèmes pertinents	48	-	Non	-	-	14.1.1		
> 02 NOTRE PERFORMANCE		GRI 302: Énergie 2016	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	48	7,12,13	Non	-	-	14.1.2	
			302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	L'organisation n'a pas de contrôle ou d'influence significative sur le potentiel de réduction à l'extérieur de l'organisation. Cette consommation d'énergie est prise en compte dans le calcul de l'inventaire des GES.		-	Non	-	14.1.3	
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR			302-3	Intensité énergétique	49	7,12,13	Non	-	-	14.1.4	
			302-4	Réduction de la consommation énergétique	48	7,12,13	Non	-	-	-	
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Changement climatique et gestion des émissions								
			3-3	Gestion des thèmes pertinents	49	-	Non	-	-	14.1.1	
> 05 NOS TALENTS			GRI 305: Émissions 2016	305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	50,51	12,13	Non	-	-	14.1.5
				305-2	Émissions indirectes de GES dues à la production d'énergie (Champ d'application 2)	50,51	12,13	Non	-	-	14.1.6
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT				305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	51	12,13	Non	-	-	14.1.7
				305-4	Intensité des émissions de GES	51	12,13	Non	-	-	14.1.8
> 07 ENGAGEMENT SOCIAL				305-5	Réduction des émissions de GES	50	12,13	Non	-	-	14.1.9
				305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	51	12	Non	-	-	-
> 08 ANNEXE	305-7			Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	52	12	Non	-	-	-	
Page 87											

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION		PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI		
							EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION			
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Gestion de l'eau et des effluents									
			3-3	Gestion des thèmes pertinents	52	-	Non	-	-	14.7.1		
GRI 303: Eau et effluents 2018		303-1	Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	52,79	6,12	d.	Informations non disponibles ou incomplètes	L'organisation définit ses objectifs	14.7.2			
		303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	53	6	Non				-	-	14.7.3
		303-3	Prélèvement d'eau	53,54	6	Non				-	-	14.7.4
		303-4	Rejet d'eau	52	6	Non				-	-	14.7.5
		303-5	Consommation d'eau	53	6	Non				-	-	14.7.6
GRI 3: Thèmes pertinents 2021		Biodiversité et protection des zones à haute valeur de conservation										
		3-3	Gestion des thèmes pertinents	55	-	Non	-	-	14.4.1			
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT		GRI 101: Biodiversité 2024	101-1	Politiques visant à arrêter et à inverser la perte de biodiversité	55	15	Non	-	-	14.4.2		
			101-2	Gestion des impacts sur la biodiversité	56	15	Non	-	-	14.4.3		
			101-3	Accès et partage des avantages	57	10	Non	-	-	-		
101-4	Identification des impacts sur la biodiversité		56	15	Non	-	-	14.4.4				
101-5	Sites qui ont des impacts sur la biodiversité		Nous n'avons aucun site minier où des activités d'extraction ayant un impact sur la biodiversité sont menées.		15	Non	-	-	14.4.5			
101-6	Facteurs directs de perte de biodiversité		Nos activités ne sont pas liées à des changements dans l'utilisation des sols, ne conduisent pas à l'exploitation des ressources naturelles de la flore ou de la faune, et ne sont pas liées à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.		15	Non	-	-	14.4.6			
< 88 >												

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION		PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI
							EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION	
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 101: Biodiversité 2024	Biodiversité et protection des zones à haute valeur de conservation							
			101-7	Changements dans l'état de la biodiversité	Il n'y a pas de sites entraînant des changements significatifs pour la biodiversité.	15	Non	-	-	14.4.7
101-8		Services écosystémiques	Aucun site n'a d'impact significatif sur les services écosystémiques.	10,15	Non	-	-	14.4.8		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021		Gestion des déchets								
		3-3	Gestion des thèmes pertinents	57	-	Non	-	-	14.5.1	
> 02 NOTRE PERFORMANCE		GRI 306: Déchets 2020	306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	57	3,6,11,12	Non	-	-	14.5.2
			306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	57	3,6,11,12	Non	-	-	14.5.3
306-3			Déchets générés	58,59	3,6,11,12	Non	-	-	14.5.4	
306-4	Déchets non destinés à l'élimination		58	3,6,11,12	Non	-	-	14.5.5		
306-5	Déchets destinés à l'élimination		58	3,6,11,12	Non	-	-	14.5.6		
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR	GRI 306: Effluents et déchets 2016		306-3	Déversements significatifs	58,59	15	Non	-	-	14.15.2
	GRI 14: Secteur minier 2024	14.15.3	Communiquer le nombre d'incidents critiques dans la période de reporting, décrire leurs impacts et les mesures prises pour y remédier.	59	11,12	Non	-	-	-	
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE		14.15.4	Communiquer le pourcentage de sites miniers disposant de plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence et énumérer les sites qui n'en disposent pas.	59	11,12	Non	-	-	-	
> 05 NOS TALENTS										
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT										
> 07 ENGAGEMENT SOCIAL										
> 08 ANNEXE										

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION		PAGE OU REPONSE	ODD	EXIGENCE OMISE	OMISSION	RAISON	EXPLICATION	NORME SECTORIELLE GRI
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Gestion des thèmes pertinents								
			3-3	Gestion des thèmes pertinents	60-61	-	Non	-	-	14.6.1	
GRI 14: Secteur minier 2024		14.6.2	Communiquer les méthodes d'élimination des résidus utilisées par l'organisation.	61	12	Non	-	-	-		
		14.6.3	Énumérer les parcs à résidus de l'organisation, et indiquer le nom, l'emplacement et le statut de propriété, y compris si l'organisation est l'exploitant.	61	12	Non	-	-	-		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021		Utilisation responsable des produits chimiques									
		3-3	Gestion des thèmes pertinents	62	-	Non	-	-	-		
Ce thème pertinent n'est pas associé à une norme GRI spécifique		NON GRI	Indicateur propre à l'utilisation responsable de produits chimiques	62	-	Non	-	-	-		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021		Fermeture et réhabilitation									
		3-3	Gestion des thèmes pertinents	63	-	Non	-	-	14.8.1		
GRI 402: Relations employés/ direction 2016		402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Les délais de notification sont conformes au calendrier de fermeture des instruments de gestion environnementale (IGA).		8	Non	-	-	14.8.2 14.17.6	
	14.8.4	Pour chaque site minier, communiquer si un plan de fermeture et de réhabilitation a été mis en place pour le site	63	12	Non	-	-	-			
GRI 14: Secteur minier 2024	14.8.5	Pour chaque plan de fermeture et de réhabilitation communiquer si le plan a été approuvé par les autorités compétentes et communiquer les dates de la dernière et de la prochaine révision du plan	64	12	Non	-	-	-			
	14.8.6	Pour chaque site minier, communiquer en hectares le total des terres perturbées et non encore réhabilitées	64	12	Non	-	-	-			
Page											

INDEX		NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION		PAGE OU REPONSE	ODD	OMISSION			NORME SECTORIELLE GRI
			EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION					
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		GRI 14: Secteur minier 2024	Fermeture et réhabilitation							
> 02 NOTRE PERFORMANCE			14.8.7	Pour chaque site minier, communiquer la durée de vie estimée de la mine	63	12	Non	-	-	-
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR			14.8.8	Pour les dispositions financières prises par l'organisation pour la fermeture et la réhabilitation, y compris le suivi environnemental et socio-économique après fermeture et le suivi des sites miniers	64	8	Non	-	-	-
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE		14.8.9	Décrire les dispositions non financières prises par l'organisation pour gérer la transition socioéconomique de la communauté locale vers une économie durable	64	8	Non	-	-	-	
> 05 NOS TALENTS		GRI 3: Thèmes pertinents 2021	Communautés locales							
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT		3-3	Gestion des thèmes pertinents	66-67	1	Non	-	-	14.10.1	
> 07 ENGAGEMENT SOCIAL		GRI 203: Impacts économiques indirects 2016	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	67	5,9,11	Non	-	-	14.9.3
> 08 ANNEXE		GRI 413: Communautés locales 2016	413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	67	1	Non	-	-	14.10.2
			413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	68	1	Non	-	-	14.10.3
		GRI 14: Secteur minier 2024	14.9.6	Communiquer le pourcentage de travailleurs recrutés au sein de la communauté locale au niveau du site minier, réparti par sexe.	68	10	Non	-	-	-
	Ce thème pertinent n'est pas associé à une norme GRI spécifique	14.10.4	Pour chaque site minier, communiquer le nombre, pourcentage et types de plaintes des communautés locales qui ont été traitées et résolues au cours de la période de reporting.	68	16	Non	-	-	-	
			Fidamar et PX Impact	69	-	Non	-	-	-	

<

Page 91

>

NORMES SECTORIELLES DE LA GRI APPLICABLES THÈMES CONSIDÉRÉS COMME NON PERTINENTS

THÈME	EXPLICATION
14.11 Droits des peuples autochtones	Nos activités n'entraînent pas la vulnérabilité des droits des peuples autochtones.
14.24 Politique publique	Notre entreprise n'est pas membre et ne contribue pas à une association représentative ou à un comité impliqué dans l'élaboration de politiques publiques.
14.25 Zones touchées par des conflits et zones à haut risque	Notre entreprise n'opère pas dans des zones de conflit ou à haut risque telles qu'identifiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).



8.5 ANNEXE: INDEX DU CONTENU DU SASB – Métaux et exploitation minière

SUJET	CODE	PARAMÈTRE COMPTABLE	CATÉGORIE	UNITÉ DE MESURE	PAGE	COMMENTAIRE	CONTENU DE LA GRI
Indicateurs généraux	EM-MM-000.A	Production de (1) minerai et (2) produits métalliques finis	Quantitatif	Tonnes métriques (t) vendables	14	Production en onces d'or équivalentes	GRI 2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires
Indicateurs généraux	EM-MM-000.B	Nombre total d'employés, pourcentage de sous-traitants	Quantitatif	Nombre, pourcentage (%)	35		GRI 401 : Emploi 2016
Émissions de gaz à effet de serre	EM-MM-110a.1	Émissions mondiales brutes du Champ d'application 1, pourcentage couvert par les réglementations en matière de limitation des émissions	Quantitatif	Tonnes métriques (t) de CO ₂ -e, pourcentage (%)	50,51		GRI 305 : Émissions 2016
Émissions de gaz à effet de serre	EM-MM-110a.2	Analyse de la stratégie ou du plan à long et à court terme pour la gestion des émissions du Champ d'application 1, des objectifs de réduction des émissions et analyse de la performance par rapport à ces objectifs	Débat et analyse	S. O.	-	Nous analysons la stratégie de gestion des émissions du Champ d'application 1.	GRI 305 : Émissions 2016
Qualité de l'air	EM-MM-120a.1	Émissions atmosphériques des polluants suivants : (1) CO, (2) NOx (à l'exclusion du N2O), (3) SOx, (4) particules (PM10), (5) mercure (Hg), (6) plomb (Pb) et (7) composés organiques volatils (COV).	Quantitatif	Tonnes métriques (t)	52	Nous estimons nos émissions de composés inorganiques générés lors de la combustion d'hydrocarbures à partir de nos sources fixes et mobiles (NOx et SO ₂).	GRI 305 : Émissions 2016
Gestion de l'énergie	EM-MM-130a.1	(1) Énergie totale consommée, (2) part de l'électricité provenant du réseau, (3) part des énergies renouvelables	Quantitatif	Gigajulios (GJ), porcentage (%)	48		GRI 302 : Énergie 2016
Gestion de l'eau et des eaux usées	EM-MM-140a.1	(1) Total de l'eau prélevée, (2) total de l'eau consommée ; pourcentage de chacune des régions présentant des niveaux de stress hydrique élevés ou extrêmement élevés	Quantitatif	Milliers de mètres cubes (m ³), pourcentage (%)	53		GRI 303 : Eau et effluents 2018

INDEX		SUJET	CODE	PARAMÈTRE COMPTABLE	CATÉGORIE	UNITÉ DE MESURE	PAGE	COMMENTAIRE	CONTENU DE LA GRI
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION		Gestion de l'eau et des eaux usées	EM-MM-140a.2	Nombre d'incidents de non-conformité liés aux permis, normes et réglementations en matière de qualité de l'eau	Quantitatif	Número	54		GRI 303 : Eau et effluents 2018
> 02 NOTRE PERFORMANCE		Gestion des déchets et des matières dangereuses	EM-MM-150a.4	Poids total des déchets non minéraux produits	Quantitatif	Tonnes métriques (t)	58		GRI 306 : Déchets 2020
		Gestion des déchets et des matières dangereuses	EM-MM-150a.5	Poids total des résidus produits	Quantitatif	Tonnes métriques (t)	59		GRI 306 : Déchets 2020
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR		Gestion des déchets et des matières dangereuses	EM-MM-150a.6	Poids total des stériles générés	Quantitatif	Tonnes métriques (t)	-	Sans objet. L'organisation ne génère pas de déchets rocheux dans le cadre de ses activités.	GRI 306 : Déchets 2020
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE		Gestion des déchets et des matières dangereuses	EM-MM-150a.7	Poids total des déchets dangereux générés	Quantitatif	Tonnes métriques (t)	58		GRI 306 : Déchets 2020
> 05 NOS TALENTS		Gestion des déchets et des matières dangereuses	EM-MM-150a.8	Poids total des déchets dangereux recyclés	Quantitatif	Tonnes métriques (t)	-	Nous ne recyclons pas les déchets dangereux.	GRI 306 : Déchets 2020
		Gestion des déchets et des matières dangereuses	EM-MM-150a.9	Nombre d'incidents significatifs liés à la gestion des matières et déchets dangereux	Quantitatif	Nombre	59		GRI 306 : Déchets 2020
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT		Gestion des déchets et des matières dangereuses	EM-MM-150a.10	Description des politiques et pratiques de gestion des déchets et des matières dangereuses pour les opérations actives et inactives	Débat et analyse	S. O.	59		GRI 306 : Déchets 2020
> 07 ENGAGEMENT SOCIAL		Répercussions sur la biodiversité	EM-MM-160a.1	Description des politiques et pratiques de gestion environnementale des installations actives	Débat et analyse	S. O.	57		GRI 101: Biodiversité 2024
> 08 ANNEXE		Répercussions sur la biodiversité	EM-MM-160a.2	Pourcentage de mines où le drainage acide est : (1) prévisible, (2) activement atténué et (3) en cours de traitement ou de correction	Quantitatif	Pourcentage (%)	-	Sans objet. L'organisation n'a pas d'opérations d'extraction de minerai et ne génère pas de drainage acide.	GRI 101 : Biodiversité 2024

INDEX

> 01
MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION

> 02
NOTRE PERFORMANCE

> 03
À PROPOS DE GROUPE
DYNACOR

> 04
TRAITEMENT
RESPONSABLE

> 05
NOS TALENTS

> 06
GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

> 07
ENGAGEMENT
SOCIAL

> 08
ANNEXE

SUJET

CODE

PARAMÈTRE COMPTABLE

CATÉGORIE

UNITÉ DE
MESURE

PAGE

COMMENTAIRE

CONTENU DE LA GRI

Répercussions sur la
biodiversité

EM-MM-160a.3

Pourcentage de réserves (1)
prouvées et (2) probables sur
des sites ayant un statut de
conservation protégé ou des
habitats d'espèces en danger

Quantitatif

Pourcentage
(%)

-

Sans objet. L'organisation
n'a pas de réserves ou
d'opérations dans des sites
en état de conservation ou
des zones d'espèces en
danger.

GRI 101 :
Biodiversité 2024

Sécurité, droits
humains et droits de la
population autochtone

EM-MM-210a.1

Pourcentage des réserves (1)
prouvées et (2) probables dans ou
à proximité des zones de conflit

Quantitatif

Pourcentage
(%)

32

Sans objet. L'organisation
n'a pas de réserves ou
d'opérations dans ou à
proximité de zones de conflit.

14.11 Droits des peuples
autochtones
14.25 Zones touchées
par des conflits et
zones à haut risque

Sécurité, droits
humains et droits
de la population
autochtone

EM-MM-210a.2

Pourcentage des réserves (1)
prouvées et (2) probables sur ou à
proximité des territoires indigènes

Quantitatif

Pourcentage
(%)

32

Sans objet. L'organisation
n'a pas de réserves ou
d'opérations dans ou à
proximité de territoires
indigènes probables.

14.11 Droits des peuples
autochtones
14.25 Zones touchées
par des conflits et
zones à haut risque

Sécurité, droits
humains et droits de la
population autochtone

EM-MM-210a.3

Analyse des processus participatifs
et des pratiques de diligence
raisonnable en matière de droits
humains, de droits des populations
autochtones et d'opérations dans les
zones de conflit

Débat et
analyse

S. O.

32

Conformément à notre
politique en matière de droits
humains, nous n'exerçons pas
nos activités d'une manière
qui rende vulnérables les
droits des populations
autochtones. Nous n'exerçons
pas non plus d'activités dans
des zones de conflit ou à haut
risque selon l'OCDE.

14.11 Droits des
peuples autochtones
14.25 Zones touchées
par des conflits et
zones à haut risque

Relations
communautaires

EM-MM-210b.1

Analyse du processus de gestion
des risques et des opportunités
liés aux droits et aux intérêts des
communautés.

Débat et
analyse

S. O.

68

Degré de conformité à la
norme :
ND 4 : Partiellement conforme
NA 5 : Partiellement conforme
NA 8 : Partiellement conforme

GRI 413 :
Communautés locales
2016

Relations
communautaires

EM-MM-210b.2

Nombre et durée des retards non
techniques

Quantitatif

Nombre de
jours

68

GRI 413 : Communautés
locales 2016

Relations de travail

EM-MM-310a.1

Pourcentage de la main-
d'œuvre active couverte par des
négotiations collectives, répartie
entre employés américains et
étrangers

Quantitatif

Pourcentage
(%)

-

GRI 2-30 Négotiations
collectives

Relations de travail

EM-MM-310a.2

Nombre et durée des grèves et
des lock-out

Quantitatif

Nombre
de jours

64

GRI 401 : Emploi 2016

INDEX	SUJET	CODE	PARAMÈTRE COMPTABLE	CATÉGORIE	UNITÉ DE MESURE	PAGE	COMMENTAIRE	CONTENU DE LA GRI
> 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	Santé et sécurité des employés	EM-MM-320a.1	(1) Taux d'incidence total, (2) taux de mortalité, (3) taux de fréquence des quasi-accidents et (4) nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence pour (a) les employés directs et (b) les employés contractuels.	Quantitatif	Taux	46		GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018
> 02 NOTRE PERFORMANCE	Éthique des affaires et transparence	EM-MM-510a.1	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur	Débat et analyse	S. O.	26		GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016
> 03 À PROPOS DE GROUPE DYNACOR	Éthique des affaires et transparence	EM-MM-510a.2	Production dans les pays classés parmi les 20 derniers de l'indice de perception de la corruption de Transparency International	Quantitatif	Tonnes métriques vendables (t)	26		
> 04 TRAITEMENT RESPONSABLE	Gestion des parcs à résidus	EM-MM-540a.1	Tableau d'inventaire des installations de parcs à résidus : (1) nom du parc à résidus, (2) emplacement, (3) statut de propriété, (4) statut opérationnel, (5) méthode de construction, (6) capacité de stockage maximale autorisée, (7) quantité actuelle de résidus stockés, (8) classification des conséquences, (9) date de l'examen technique indépendant le plus récent, (10) conclusions importantes, (11) mesures d'atténuation, (12) plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence (PIU) spécifique au site.	Quantitatif	Divers	61		GRI 14.6 Résidus
> 05 NOS TALENTS	Gestion des parcs à résidus	EM-MM-540a.2	Résumé des systèmes de gestion des résidus et de la structure de gouvernance utilisés pour contrôler et maintenir la stabilité des parcs à résidus.	Débat et analyse	S. O.	77		GRI 14.6 Résidus
> 06 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	Gestion des parcs à résidus	EM-MM-540a.3	Stratégie pour l'élaboration de plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence (PIU) pour les parcs à résidus.	Débat et analyse	S. O.	77		GRI 14.6 Résidus
> 07 ENGAGEMENT SOCIAL								
> 08 ANNEXE								



www.dynacor.com